



مصرف الزيتونة
BANQUE ZITOUNA

Banque Zitouna – Département Veille & Etudes de Marchés

Rapport Annuel 2021

Version Provisoire

I. MOT DU PRESIDENT	4
II. MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	5
III. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DE LA BANQUE	6
III.1 Conjoncture Internationale	6
III.2 Conjoncture Nationale :	8
III.3 Finance Islamique dans le Monde et en Tunisie en 2021	13
IV. RÉTROSPECTIVES ET FAITS MARQUANTS EN 2021	15
IV.1 Faits Marquants en 2021	15
IV.2 Projets & Stratégie de la Banque	16
IV.3 Nouvelle Norme Comptable IFRS.....	17
IV.4 Politique Commerciale & Ouvertures d'Agences	18
IV.5 Stratégie Marketing 2021.....	18
IV.7 Qualité de Service & Satisfaction Client.....	21
IV.8 Stratégie RSE	23
IV.9 Evolution Système d'Information.....	24
IV.10 Capital Humain & Bilan Social	25
V. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA BANQUE	26
V.1 Chiffres clés 2021	26
V.2 Activités de la Banque en 2021	27
IV.2 Les Créances sur la Clientèle	29
IV.3 L'État de Résultat	32
VI. GROUPE BANQUE ZITOUNA.....	42
VI.1 Présentation du Groupe.....	42
VI.2 Résultat du Groupe	44
VII. GOUVERNANCE	45
VII.1 Structure du Capital de la Banque	45
VII.2 Composition & travaux du Conseil d'Administration.....	45
VII.3 Attributions, Réunions et Composition des Comités émanant du Conseil d'Administration ...	49
VII.4 Dispositions du Code de gouvernance	53
VIII. ORGANES DE DIRECTION	59
VIII.1 La Direction Générale.....	59
VIII.2 Comité Exécutif	59
VIII.3 Comité des Directeurs.....	59
VIII.4 Comité Stratégique	59
VIII.5 Comité Coordination du Contrôle Interne	59

VIII.6 Comité de Gestion des Risques.....	60
VIII.7 Comité Compliance :	60
VIII.8 Comité de Recouvrement	60
IX.COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	60
X. CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES	60
X.1 Dispositif de Contrôle Interne	60
X.2 Gestion et Suivi des Risques.....	62
XI. CONFORMITE CHARAIQUE	67
XII. RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE BANQUE ZITOUNA.....	70
ANNEXE 1 : RAPPORT COMITÉ CHARIA.....	71
ANNEXE 2 : RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS AU 31/12/2021.....	73
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021	73
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021.....	78
RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS.....	89
LE 31 DECEMBRE 2021	89
ANNEXE 3 : ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021	93

I. MOT DU PRESIDENT

**Victor Nazeem Ridha Agha
Président du Conseil d'Administration**

II. MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nabil El Madani
Directeur Général

III. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DE LA BANQUE

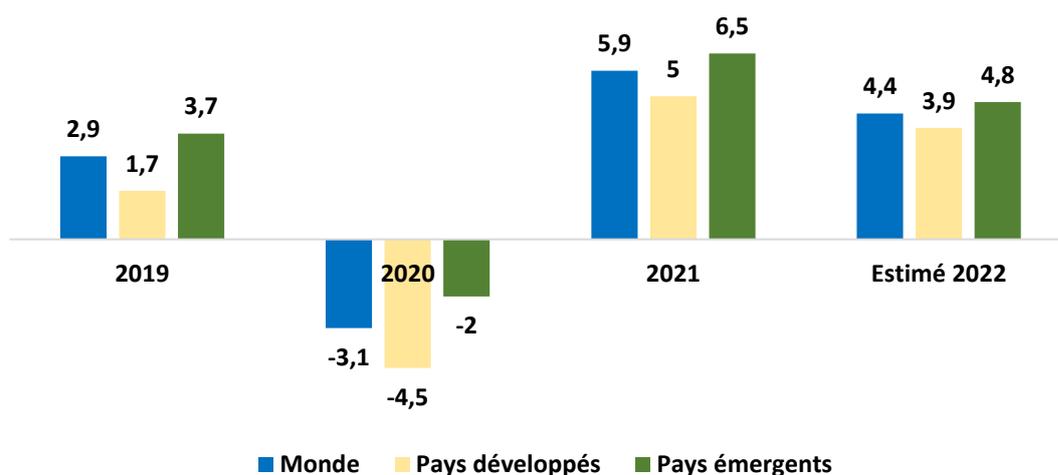
III.1 Conjoncture Internationale

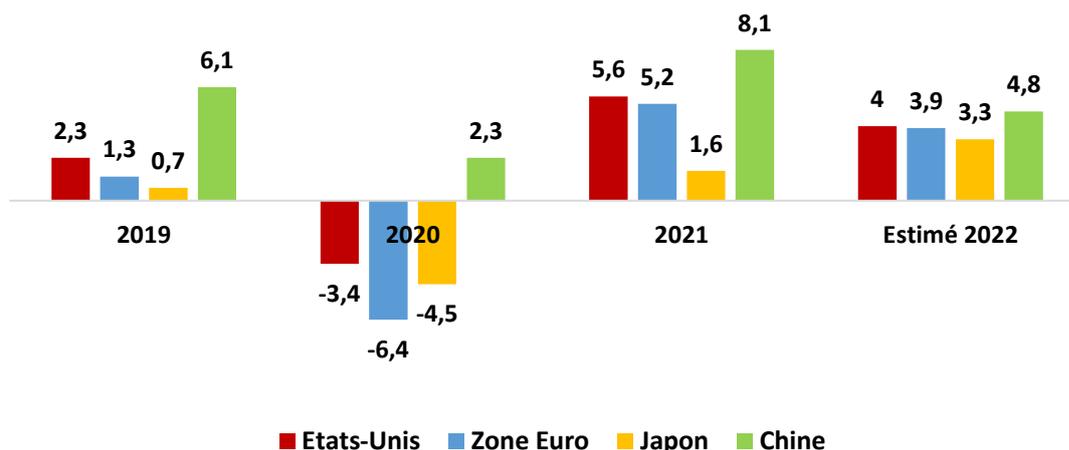
L'environnement international en 2021 a été marqué par :

- L'apparition du nouveau variant du virus corona « omicron » ;
- La Révision à la baisse, par le FMI et la Banque Mondiale, de la croissance économique mondiale attendue pour l'année 2022 ;
- L'accélération de l'inflation dans la plupart des pays industrialisés à la fin de l'année 2021 ;
- La hausse des prix internationaux des produits de base notamment ceux de l'énergie ;
- La baisse du taux de chômage dans la plupart des pays industrialisés ;
- La Légère dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar à fin décembre 2021 ;
- La Légère amélioration des principaux indices boursiers.

La Croissance :

Le Fonds Monétaire International (FMI) a révisé à la baisse ses prévisions de croissance économique mondiale à 4,4% en 2022 soit 0,5 point de pourcentage de moins que dans ses perspectives du mois d'octobre dernier contre 5,9% estimé pour l'ensemble de l'année 2021. Cette baisse s'explique en grande partie par la propagation rapide du variant « Omicron », la levée des mesures de soutien budgétaire et monétaire dans certaines économies et les perturbations des chaînes d'approvisionnement.





Concernant les Etats-Unis, le taux de croissance économique a été révisé à la baisse pour revenir à 4% en 2022 contre 5,6% en 2021.

S'agissant de la Zone-Euro, les dernières prévisions tablent sur un taux de croissance de l'ordre de 3,9% en 2022 contre 5,2% en 2021.

Quant au Japon, le FMI a révisé à la hausse le taux de la croissance économique en 2021 pour atteindre 3,3% en 2022 contre 1,6% en 2021 et ce en relation avec l'amélioration anticipée de la demande extérieure et la poursuite du soutien budgétaire.

L'emploi :

L'emploi a connu une certaine amélioration en décembre 2021 et par rapport à l'année dernière dans les principaux pays industrialisés.

En effet, aux Etats-Unis le taux de chômage est revenu à 3,9% se rapprochant ainsi de son niveau d'avant pandémie (à savoir 3,5%) contre 6,7% enregistré en 2020. Ce taux a connu un léger repli dans la Zone Euro pour s'établir à 7%, en décembre 2021 contre 8,3% une année auparavant.

L'inflation :

Sur l'ensemble de l'année 2021, l'inflation moyenne s'est établie à 5,7% contre 5,6% une année auparavant et ce en relation avec l'augmentation des prix des produits alimentaires (6,3% contre 4,7%). Cependant, un ralentissement a marqué le rythme d'évolution des prix des produits manufacturés (6,3% contre 6,5%) et des services (4,6% contre 5,5%).

Les marchés de change internationaux :

Au cours de l'année 2021, les marchés des changes internationaux ont été marqués par une légère dépréciation de la devise européenne vis-à-vis du dollar américain atteignant 1,1376 dollar à fin décembre contre 1,2216 dollar au cours de la même période de 2020. Cette évolution est attribuable à l'annonce de l'adoption d'une politique monétaire moins accommodante auprès de l'administration américaine visant à contenir les pressions inflationnistes.

Les marchés financiers internationaux :

Les principaux indices boursiers se sont orientés globalement à la hausse en 2021. En effet, les indices américains Dow Jones et Nasdaq se sont respectivement accrus de 18,7% et 21,4%. De même pour l'indice japonais Nikkei qui s'est inscrit en hausse de 4,9%, ainsi que l'indice français CAC40 qui a augmenté de 28,9%.

Le cours du baril de Brent :

Le cours du baril de Brent a augmenté en moyenne de 66,5%, en 2021, pour atteindre 70,4 dollars, en relation avec le redémarrage de l'activité économique mondiale et la reprise de la demande. La flambée des prix du pétrole s'explique par plusieurs facteurs, notamment les tensions géopolitiques dans plusieurs régions, les perturbations de l'offre en Libye, au Nigeria, en Angola et au Canada et une remontée de la demande.

III.2 Conjoncture Nationale :

L'environnement national en 2021 a été marqué, principalement, par :

- Une reprise prévue de la croissance économique ;
- Une hausse attendue de la récolte d'huile d'olive et des dattes au cours de la campagne 2021-2022 ;
- Une hausse de l'inflation ;
- Une amélioration des indicateurs de tourisme tels que les recettes touristiques et les nuitées globales ;
- Une appréciation du dinar en moyenne annuelle face au dollar et dépréciation vis-à-vis de l'euro en 2021 ;
- Une baisse de l'indice boursier conjuguée à une consolidation des émissions des titres de l'Etat ;
- Une atténuation des besoins des banques en liquidité au cours du dernier trimestre de 2021.

Croissance :

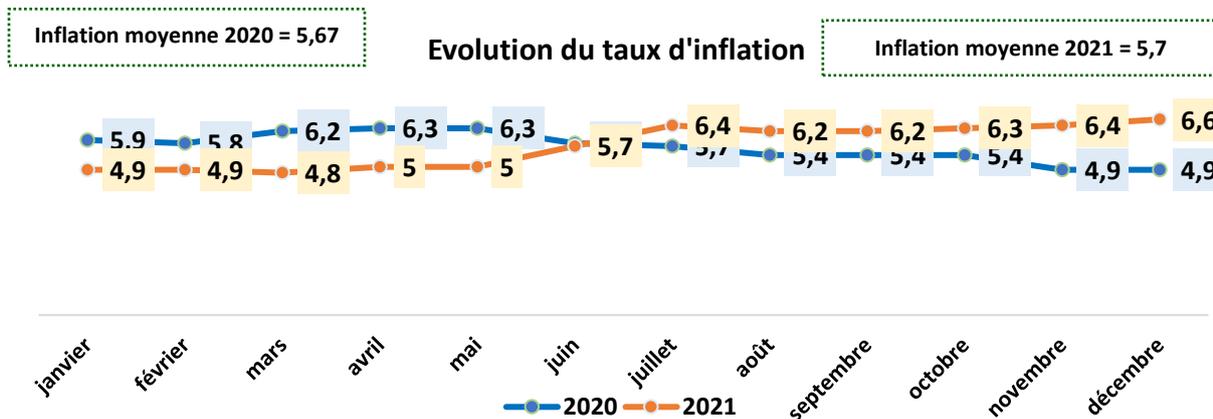
Les prévisions de la croissance économique pour l'année 2021 tablent sur une reprise de 3% contre une contraction de 9,2% en 2020.

Cette amélioration de l'activité économique a touché principalement le secteur des industries manufacturières exportatrices à l'instar des industries mécaniques et électriques (+10%) et des industries du textile, habillements, cuirs et chaussures (+10%) en relation avec la hausse de la demande émanant de la Zone Euro.

Également, les branches des industries extractives ont enregistré une augmentation de leur valeur ajoutée notamment pour les secteurs des mines (+8,8%) en rapport avec la reprise de la production du phosphate (3,7 millions de tonnes en 2021 contre 3,1 millions en 2020).

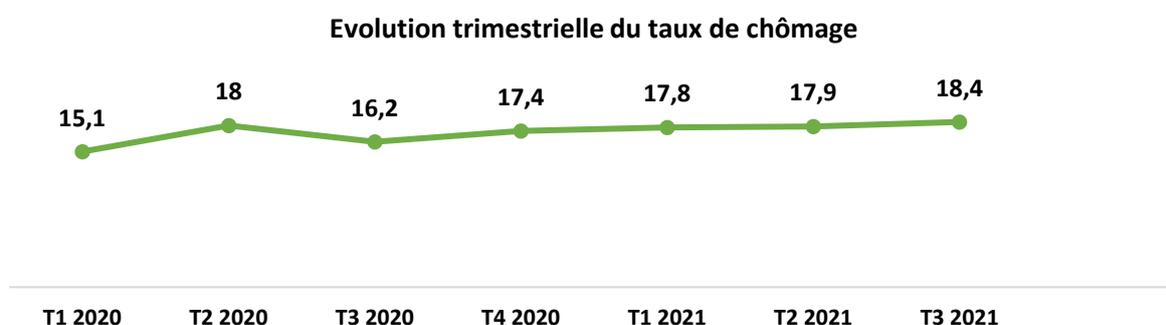
Inflation :

Sur l'ensemble de l'année 2021, l'inflation moyenne s'est établie à 5,7% contre 5,67% une année auparavant et ce en relation avec l'augmentation des prix des produits manufacturés (7,6% contre 4,9%) et des produits alimentaires (7,6% contre 4,4%). Cependant, un ralentissement a marqué le rythme d'évolution des prix des produits manufacturés (6,3% contre 6,5%) et des services (4,6% contre 5,5%).



Marché du travail :

Le taux de chômage a atteint 18,4% au cours du troisième trimestre de l'année 2021 contre 17,9% pour le deuxième trimestre de 2021.



Source : INS

Investissement :

Les intentions d'investissement industriel déclarées sont en baisse de 25,8% en passant de 3422.5 MD en 2020 à 2539.7 MD en 2021. Tous les secteurs ont enregistré une diminution à l'exception des industries agroalimentaires (+26%) et des industries chimiques (+14.5%). Pour les investissements déclarés dans les services, ils sont aussi en baisse de 13,7% pour l'année 2021.

Activité Industrielle :

Au cours de l'année 2021, l'indice général de la production industrielle a connu une hausse de 10,3% en moyenne et ce en relation avec l'amélioration de la production des industries manufacturières (8,4%), la poursuite de la reprise des industries extractives, le secteur énergétique (+15,9%) et le secteur des mines (+1,2%).

Pour les industries manufacturières, la progression a touché la majorité des secteurs à l'exception des industries agroalimentaires qui ont régressé de 5,6%. Ainsi, l'amélioration a concerné, notamment, les industries exportatrices, à savoir les industries mécaniques et électriques (+14,5%) et les industries du textile, habillement et cuirs (+11,2%), outre

l'amélioration des industries chimiques (+8,8%) en rapport avec la hausse du niveau de la production du phosphate.

Sur le plan des échanges commerciaux du secteur industriel avec l'extérieur, les exportations ont connu une amélioration durant l'année 2021 dans la majorité des secteurs à l'exception de celui des industries agro-alimentaires (-3,9% contre +12% en 2020). Parallèlement, les importations de matières premières et demi-produits et celles des biens d'équipements ont connu, en 2021, une hausse de 29,7% et 16%, respectivement, contre -14,5% et -24,6% au cours de l'année précédente. En ce qui concerne les échanges commerciaux du secteur de l'énergie, le déficit énergétique s'est aggravé passant de près de 4.201 MDT en 2020 à 5.219 MDT en 2021. Cette évolution est expliquée, principalement, par la hausse des importations (+29,3% contre -37,2%) sous les effets conjugués de l'accroissement de la demande et de la poursuite de la hausse des prix internationaux des produits énergétiques.

Agriculture et pêche :

Pour la campagne actuelle, la récolte d'huile d'olive devrait atteindre 240 mille tonnes contre 140 mille tonnes enregistrées au cours de la campagne précédente. De même, la production attendue des dattes connaîtra une hausse de 7,2% pour s'établir à 370 mille tonnes. En revanche, la récolte des agrumes devrait enregistrer une baisse de 20%, pour revenir à 345 mille tonnes au cours de la campagne actuelle contre 440 mille durant la campagne écoulée. Quant à la balance alimentaire, elle s'est soldée par un déficit d'environ 1.946 MDT durant l'année 2021 contre 859 MDT un an plus tôt, soit un accroissement de près de 127%. Cette évolution est attribuable à la contraction des exportations

(-5,8% contre +14,1%) suite à la baisse des ventes d'huile d'olive (soit -48,7% en volume et -25,6% en valeur au cours de l'année 2021) contre une poursuite de la progression des importations (+14,1% contre +0,6%). Ainsi, le taux de couverture s'est détérioré de 14,8 points de pourcentage pour s'établir à 70,1%.

Balance commerciale, alimentaire et énergétique :

Le déficit **commercial** (FOB/CAF) a accusé un élargissement de 3.457 MDT ou 27,1% au cours de l'année 2021 pour se situer à 16.215 MDT. Quant aux échanges commerciaux, ils ont progressé à un rythme comparable soit +20,5% pour les exportations et +22,2% pour les importations (contre -11,7% et -18,7% une année auparavant) entraînant ainsi une légère baisse du taux de couverture d'un point de pourcentage pour revenir à 74,2%.

Quant à la balance **alimentaire**, elle s'est soldée par un déficit d'environ 1.946 MDT durant l'année 2021 contre 859 MDT un an plus tôt soit un accroissement de près de 127%. Cette évolution est attribuable à la contraction des exportations (-5,8% contre +14,1%) suite à la baisse des ventes d'huile d'olive (soit -48,7% en volume et -25,6% en valeur au cours de l'année 2021), contre une poursuite de la progression des importations (+14,1% contre +0,6%).

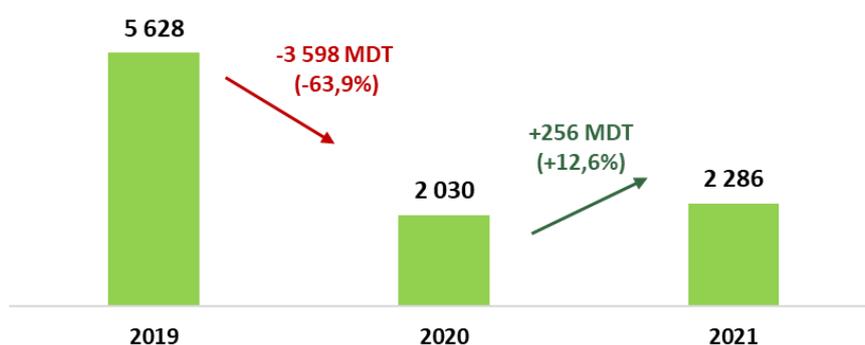
Pour les échanges commerciaux du secteur de l'**énergie**, le déficit énergétique s'est aggravé passant de près de 4.201 MDT en 2020 à 5.219 MDT en 2021. Cette évolution est expliquée principalement par la hausse des importations (+29,3% contre -37,2%) sous les effets conjugués de l'accroissement de la demande et de la poursuite de la hausse des prix internationaux des produits énergétiques.

Tourisme :

Sur l'ensemble de l'année 2021, les indicateurs de l'activité touristique se sont inscrits en hausse après la contraction enregistrée en 2020 suite à la pandémie covid-19. En effet, les flux de touristes étrangers ont augmenté de 11,8% contre un repli de 82,1% une année auparavant, pour s'établir à 1,6 million de touristes. Cette évolution a concerné principalement, les Européens (+42,1% contre -85% en 2020), particulièrement les Français (+15,7% contre -70,6%) et les Allemands (+37,4% contre -89,5%).

Les recettes touristiques en devises ont connu, au cours de l'année 2021, une hausse de 12,6% contre un repli de 63,9% en 2020 pour atteindre environ 2.286 MDT.

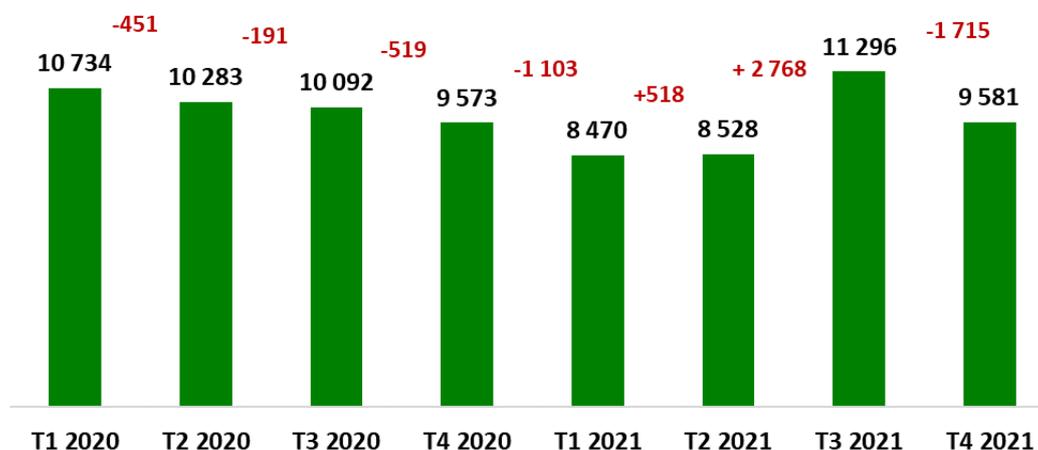
Evolution des recettes touristiques en devises (En MDT)



Liquidité bancaire :

Au cours du quatrième trimestre de l'année 2021, les besoins moyens des banques en liquidité ont affiché une diminution de l'ordre de 1.715 MDT en passant de 11.296 MDT au T3 2021 à 9.581 MDT au T4 2021.

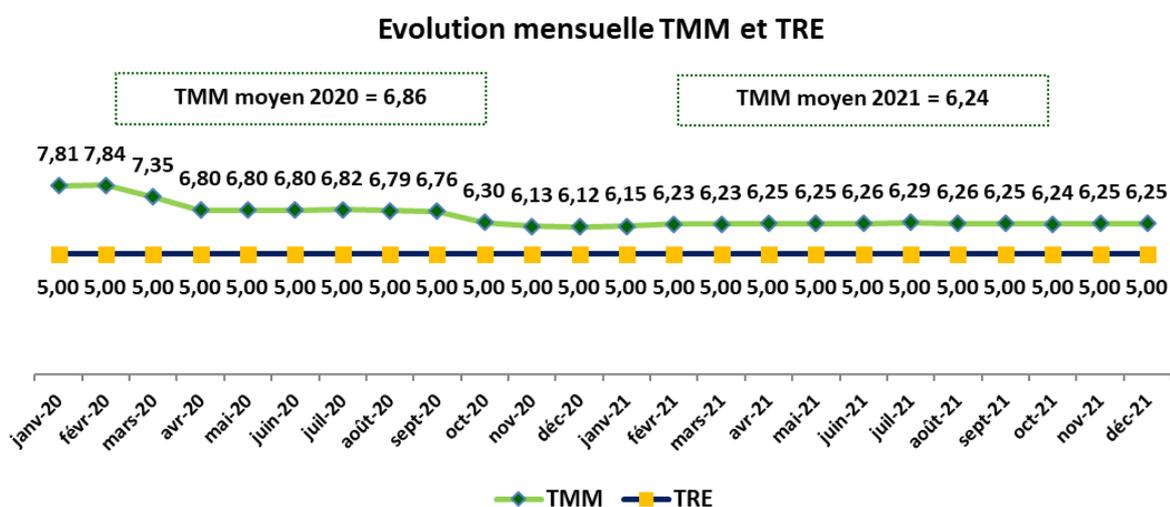
Evolution trimestrielle des besoins des banques en liquidité (En MDT)



TMM et TRE :

Sur l'année 2021, le TMM moyen a enregistré une baisse de 62 points de base pour passer de 6,86% en 2020 à 6,24% en 2021.

Pour le TRE moyen, il reste à son niveau de 2020, soit 5,0%.



Taux de change :

Au terme de l'année 2021 et par rapport à sa valeur à fin décembre 2020, le cours du dinar s'est inscrit en hausse sur le marché interbancaire de 1,3% vis-à-vis de l'euro et de 4,2% par rapport au yen japonais. En revanche, il s'est déprécié de 6,3% vis-à-vis du dollar américain et de 2,9% à l'égard du dirham marocain.

Désignation	Décembre		Variations (%)	
	2020	2021	Déc.2020/ Déc.2019	Déc.2021/ Déc.2020
1 Dollar des États-Unis	2,705	2,887	3,5	-6,3
1 Euro	3,326	3,282	-5,6	1,3
1000 Yens Japonais	25,987	24,948	-0,8	4,2
1 Livre Sterling	3,710	3,871	-0,5	-4,2
10 Dirhams Marocains	3,010	3,100	-3,2	-2,9

Cours moyens du marché interbancaire en fin de période

III.3 Finance Islamique dans le Monde et en Tunisie en 2021

Finance Islamique dans le Monde

Malgré le double choc de la pandémie de COVID-19 et la chute des prix du pétrole en 2021, la Finance Islamique continue de croître en taille et en influence avec un total des actifs ayant augmenté de 10,6 % s'étendant bien au-delà du Moyen-Orient, touchant les pays à majorité musulmane en Asie et en Afrique, ainsi que dans certaines parties de l'Europe et au-delà. Une plus grande prise de conscience de la Finance Islamique, couplée à l'amélioration des structures juridiques et réglementaires dans de nombreux pays, aidera le secteur à se développer dans de plus grandes zones géographiques,

Selon S&P Global Ratings, la Finance Islamique mondiale augmentera de 10 % à 12 % en 2021-2022. L'expansion des actifs bancaires islamiques dans certains pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG), la Malaisie et la Turquie et les émissions de sukuk dépassant les échéances expliquent cette performance attendue. L'agence de classement international s'attend à ce que les prix du pétrole se stabilisent à 60 dollars le baril et à une modeste reprise économique pour la plupart des principaux pays de la finance islamique en 2021-2022 et l'industrie se positionnera vers une croissance plus durable.

Plus précisément :

- Progrès et avancement de quelques pays en adoptant les normes standards islamiques de l'AAOIFI ;
- Emission plus fréquente d'instruments financiers islamiques et de sukus ;
- Plus de digitalisation et une collaboration fintech pourraient contribuer à renforcer la résilience de l'industrie dans des environnements plus volatils et ouvrir de nouvelles voies de croissance. Le COVID-19 a démontré à quel point la capacité d'une entreprise ou d'une banque à déplacer son activité en ligne est essentielle à sa continuité.

D'autre part, selon l'agence de classement international, trois accélérateurs ont été identifiés pour booster la croissance de cette industrie :

- La standardisation inclusive (standardisation des documents juridiques des émissions des Sukus et de l'interprétation de la Charia) qui prend en compte les besoins de toutes les parties (émetteur, investisseur...) ;
- Les Fintechs qui participent à l'amélioration du secteur dans plusieurs lignes d'activité à travers par exemple : le transfert de monnaie, l'industrie de paiement, le blockchain qui participe à améliorer le processus d'émission des Sukus, à l'évaluation des risques et la supervision des Cash-Flow et des actifs sous-jacents ;
- Toutes les opportunités liées à ESG (Environnement, Société, Gouvernement), car il existe des connexions naturelles entre les facteurs islamiques et ceux de l'ESG, exemple : la protection de l'environnement (Green Sukus), les instruments, etc.

Les agences de classement international soulignent la croissance continue de l'industrie, qui a doublé de taille au cours de la dernière décennie et a connu un taux de croissance annuel composé (CAGR) d'environ 10,8 % depuis 2006. À l'échelle mondiale, il y a maintenant 47

institutions financières avec plus de 10 milliards de dollars d'actifs conformes à la charia, soit une hausse par rapport à l'année précédente, 27 institutions enregistrant un bénéfice avant impôt de plus de 500 millions de dollars en 2019. Les actifs conformes à la charia dans le monde ont connu une croissance notable par rapport à 2019, augmentant de 8,2 % pour atteindre 1,79 milliard de dollars en 2020.

Région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) :

La finance islamique trouve encore ses marques en Afrique du Nord, les graves répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 et les marges de manœuvre budgétaires limitées pour les économies de la région nord-africaine poussent les gouvernements à exploiter toutes les sources de financement, y compris celles conformes à la charia.

Cependant, l'absence d'un environnement réglementaire favorable dans la région est un obstacle majeur qui a jusqu'à présent nui au succès de la finance islamique là-bas. Bien que S&P Global Ratings estime que l'émission de sukuk pourrait contribuer à mobiliser des ressources externes et tandis que les investisseurs recherchent activement le rendement compte tenu de l'environnement de taux d'intérêt plus bas à long terme, les émetteurs dont la qualité de crédit est plus faible auront probablement plus de mal à accéder au marché. Dans ce contexte, certains pays d'Afrique du Nord pourraient être confrontés à certaines restrictions pour exploiter le marché, même s'ils décident de suivre la voie islamique.

En Arabie saoudite, les attentes de la croissance du financement restent optimistes, alimentées par les prêts hypothécaires et par les prêts aux entreprises alors que le pays met en œuvre certains de ses projets Vision 2030. De même pour la croissance de Qatar soutenue par des investissements liés à la prochaine Coupe du monde et, dans une moindre mesure, aux Émirats arabes unis (EAU) où l'Expo de Dubaï est susceptible de contribuer à stimuler l'activité économique. La Malaisie et la Turquie continueront également de croître, même si la croissance de la Turquie sera plus lente et tirée principalement par les banques à participation du secteur public.

Quant au sukuk, au premier trimestre 2021, les volumes d'émission ont augmenté de 1,4 % au total et de 22 % si l'on exclut les réouvertures de Sukuk (émissions sous des structures existantes). Les défis supplémentaires liés au respect des Organisation de comptabilité et d'audit pour les Normes des institutions financières (AAOIFI) dans le GCC a cependant ralenti certains émetteurs.

Asie Du Sud-est/ Turquie

La pandémie du COVID-19 n'a pas fait dérailler la trajectoire générale des banques islamiques en Asie du Sud-est. S&P Global Ratings estime que le segment continuera de croître plus rapidement que les banques conventionnelles.

Les banques islamiques Malaisiennes et indonésiennes vont continuer à développer les portefeuilles de prêts plus rapidement que pour les banques conventionnelles. Au Brunei, la finance islamique a une part importante.

En Turquie, la croissance des prêts dans le secteur bancaire islamique va enregistrer un ralentissement du système en 2021, de 15 % en moyenne, contre 35% en 2020, en raison des mesures de relance du gouvernement.

Finance Islamique en Tunisie

La part de la Finance Islamique sur le marché financier tunisien demeure faible, ne dépassant pas 5%, alors que l'ambition des professionnels de cette activité est de la faire passer à 15%. L'atteinte de cet objectif reste tributaire du degré d'utilisation des nouvelles technologies et de la mise en application des Sukuks islamiques.

Le paysage bancaire tunisien compte jusqu'à ce jour trois banques islamiques à savoir, Banque Zitouna, Al Baraka Bank et Wifak International Bank.

IV. RÉTROSPECTIVES ET FAITS MARQUANTS EN 2021

IV.1 Faits Marquants en 2021

L'année 2021 a été marquée par les principaux faits suivants :

- La création de la nouvelle filiale « Zitouna Payment » dans le cadre de l'axe stratégique « Développement du More Business » et suite à l'obtention auprès de la Banque Centrale de Tunisie, de l'agrément définitif pour l'exercice de l'activité d'établissement de paiement résident ;
- La création de la nouvelle Fintech Majda Smart Solutions « MSS » ;
- Une nouvelle feuille de route des projets stratégiques ;
- Avancement dans le projet stratégique relatif à l'implémentation des normes IFRS ;
- L'ouverture de **15** nouvelles agences portant le nombre total à **174** ;
- Le recrutement de **37 201** nouveaux clients ;
- L'ouverture de **45 662** comptes ;
- La commercialisation de **29 546** cartes et la vente de **81 221** contrats Tawassol ;
- L'évolution du total bilan de **668** MDT ;
- L'augmentation des dépôts de **524** MDT ;
- L'accroissement de l'encours des financements de **620** MDT ;
- La progression du PNB de **38,3** MDT ;
- Un résultat net positif de l'ordre de **60,2** MDT ;
- Le Recrutement de 83 nouveaux collaborateurs dont la plus grande part est affectée au niveau des nouvelles agences. En ce qui concerne les stagiaires, 311 étudiants ont été accueillies au niveau de plusieurs entités de la banque.
- La réalisation de l'enquête d'engagement auprès des collaborateurs pour l'évaluation du climat social et dans le but de renforcer la culture d'entreprise et le sentiment d'appartenance ;
- Lancement de trois nouveaux plans d'épargne : Plan Epargne Tawfir Menzel ; Plan Epargne Auto TawfirSayara et Plan Epargne Tawfir Hajj ;
- Lancement de trois nouvelles cartes bancaires : La Carte Tawfir Menzel ; La Carte TawfirSayara et La Carte Tawfir Hajj ;
- Lancement du Compte de Cantonement au profit de la nouvelle filiale « Zitouna PAIEMENT » ;

- L'amélioration et l'enrichissement des fonctionnalités avec mise en production de la nouvelle version de la solution d'Internet Banking et Mobile Banking « Tawassol » ;
- La mise en place de nouveaux partenariats dans le domaine digital, à l'instar des marketplaces et des sites de « e-Commerce » ;
- L'atteinte des 1,4 million de fans sur la page Facebook de la Banque ;
- Lancement d'une nouvelle campagne de communication 360° « الي تحلم بيه تقدر عليه » à l'occasion du lancement des nouveaux plans « Epargne Tawfir » ;
- Lancement d'une campagne co-brandée avec le leader des sites d'e-commerce Jumia.tn ;
- Signature d'une convention de partenariat avec Automobile.tn ;
- L'accompagnement du Projet Stratégique « Think Digital » : baromètre de maturité digitale des collaborateurs et acculturation digitale ;
- L'accompagnement sensibilisateur COVID-19.

IV.2 Projets & Stratégie de la Banque

En 2021, Banque Zitouna a réaffirmé ses engagements prévus au niveau du plan stratégique 20-24 auprès de ses collaborateurs, de ses clients, de ses partenaires et de l'économie du pays malgré un contexte difficile tant sur le plan sanitaire, social et économique.

Au niveau du déploiement du plan stratégique, l'année 2021, a été marquée par la mise en œuvre de nombreux projets stratégiques notamment dans le domaine du Capital Humain et du bien-être, de la transformation digitale et du more business.

Dans le cadre du programme de développement du capital humain et du bien-être, Banque Zitouna a lancé en 2021 une première enquête d'engagement pour l'évaluation du climat social dans le but de renforcer la culture d'entreprise et le sentiment d'appartenance.

Les résultats de l'enquête ont révélé, un taux de participation de 74% de l'effectif global des collaborateurs et un indice d'engagement global de 58%, ce qui dénote le fort engagement des collaborateurs envers Banque Zitouna pour ce premier exercice. Par ailleurs, un plan d'actions a été élaboré suite à cette enquête dans le but de répondre à certaines nécessités dans une approche d'amélioration continue.

Au niveau du déploiement du programme de Transformation digitale, Banque Zitouna clôture l'année 2021 avec la réalisation de plusieurs projets permettant d'intégrer pleinement le digital dans la chaîne de valeur de la banque et d'accélérer la transformation digitale en interne. Parmi les projets clôturés avec succès, l'acculturation digitale, la digitalisation des process et l'approbation de la nouvelle vision et stratégie digitale.

Dans une logique de continuité, de croissance et d'expansion du groupe Banque Zitouna, et ce conformément à l'axe stratégique « Développement du More Business », 2021 a connu la création de la nouvelle filiale « Zitouna PAIEMENT », suite à l'obtention auprès de la Banque Centrale de Tunisie, de l'agrément définitif pour l'exercice de l'activité **d'établissement de**

paiement résident. A travers cette réalisation, le Groupe Banque Zitouna, capitalise sur les synergies entre les différentes filiales et renforce son rayonnement en tant que Groupe.

Sur le plan international, et compte tenu des impacts profonds de la pandémie du Covid 21, Banque Zitouna a continué de suivre de près les évolutions du contexte macroéconomique et géopolitique des zones d'intérêts ciblées, vu que la conquête de nouveaux marchés internationaux a été désignée comme un axe stratégique. De ce fait, un focus a été apporté par rapport au marché Libyen via des études de veille, des rencontres avec les représentants du tissu industriel Libyen en Tunisie et des visites officielles pour confirmer la vision stratégique de Banque Zitouna d'être un acteur majeur de la finance islamique en Afrique du Nord.

Toutes ces concrétisations témoignent de l'engagement du Groupe MajdaTunisia envers le développement de la Banque.

IV.3 Nouvelle Norme Comptable IFRS

Faisant suite à la décision du 6 septembre 2018 du Conseil National de la Comptabilité prévoyant l'adoption des normes comptables IFRS pour les entreprises d'intérêts publiques pour leurs états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2021, la BCT a publié en janvier 2020 une circulaire sur les mesures préalables devant être prises par les banques et les établissements financiers pour conduire le projet d'adoption des normes IFRS. De son côté, le CMF a émis un communiqué incitant les sociétés cotées, les banques et les établissements financiers, les sociétés d'assurance et de réassurance à établir des états financiers consolidés en IFRS à partir de 1 janvier 2021.

Au 31/12/2021, Banque Zitouna a clôturé la phase de diagnostic, la phase de formation et la phase d'étude d'impact et en 2021, elle a entamé la phase d'implémentation avec toute ses composantes IT.

Les principaux enjeux de ce projet sont les suivants :

- IFRS 9 Instruments financiers & Dépréciation : regroupement et classification des instruments financiers et nouvelle méthodologie de dépréciation basée sur le « ECL ».
- Avantages au Personnel : provisions à constater pour les avantages à long terme selon la méthode actuarielle ainsi que des règles de présentation spécifiques.
- Contrat de location : Comptabilisation du droit d'utilisation du bien loué au bilan en contrepartie d'une dette de location).
- Impôt différé.
- Revenus : Méthode du Taux effectif global (impact sur les commissions) et impact sur les agios réservés.
- Immobilisations : méthode de réévaluation et test de dépréciation.
- En tant que Banque islamique, un autre enjeu s'ajoute, soit la qualification des instruments de finance islamique en IFRS et l'harmonisation entre les exigences des normes IFRS et le cadre comptable de l'AAOIFI.

IV.4 Politique Commerciale & Ouvertures d'Agences

La stratégie commerciale de Banque Zitouna est orientée pour servir la clientèle des particuliers, des professionnels, des tunisiens résidents à l'étranger et des PME ainsi que des GGE.

Banque de proximité, elle s'organise autour d'un réseau de plus en plus dense avec **174** agences couvrant l'ensemble du territoire tunisien. Banque Zitouna est organisée en 11 zones structurées autour de 11 directions régionales, ce qui répond à la volonté de renforcer la proximité avec la clientèle et lui assurer la meilleure prise en charge. Les principales réalisations de la Banque courant l'exercice 2021 s'articulent autour des axes suivants :

Densification continue du réseau: cet axe vise la consolidation de l'appareil commercial de la Banque à travers sa présence sur tout le territoire Tunisien afin de mieux répondre aux attentes de sa clientèle actuelle et potentielle ainsi qu'aux demandes grandissantes des produits et services de la Finance Islamique. Cette expansion a pour but d'engendrer une amélioration des indicateurs financiers de la Banque (Croissance du PNB, Volume des financements accordés, Volumes des dépôts et diversification des sources de commissionnement). Cette politique s'est concrétisée par l'ouverture de **15** nouvelles agences ramenant ainsi notre réseau à **174** agences.

Effectif Réseau: L'effectif réseau constitue 65% de l'effectif global de la Banque soit 736 collaborateurs répartis entre 218 employés appartenant à la gent féminine et 518 employés de la gent masculine.

Maîtrise du coût des ressources par la collecte des ressources les moins onéreuses: En s'éloignant des mécanismes de surenchères des taux opérés au niveau du secteur d'une part, et en misant sur une structure équilibrée des dépôts de la banque.

Rentabilisation des emplois à travers une recherche des emplois sains et rentables: Grâce à une démarche sélective des contreparties et un accompagnement des secteurs à forte valeur ajoutée.

Développement & animation de la commercialisation des produits et services de la Banque: Par le développement du portefeuille clients, du stock de comptes et de l'amélioration du taux d'équipement. Des challenges périodiques ont été mis en place avec une motivation en continue de l'équipe commerciale et la gratification des plus compétents.

Recouvrement Commercial: Renforcement du recouvrement commercial qui a permis de réduire les impayés à un niveau acceptable au 31/12/2021 soit moins de **34%** par rapport à l'objectif fixé par le Conseil d'Administration. Ainsi eu égard au contexte difficile que vit la Tunisie et le monde suite à la pandémie de coronavirus, Banque Zitouna a accompagné sa clientèle à travers des solutions de report et de rééchelonnement adaptées au contexte et à la situation de chaque client.

Suivi Opérationnel: Renforcement du contrôle de 1er niveau central qui a permis de détecter et de corriger les insuffisances opérationnelles.

IV.5 Stratégie Marketing 2021

IV.5.1 Offre des Produits et Services 2021

Malgré la pandémie COVID-19 et un contexte difficile, au cours de l'exercice 2021, Banque Zitouna a continué à étoffer son offre de produits et services dans une approche axée sur la satisfaction et la fidélisation de la Clientèle.

Des solutions d'épargne adaptées aux besoins et aux attentes de la clientèle

Banque Zitouna a continué à enrichir son offre produits pour le marché des particuliers, cœur de cible de la banque, en leur proposant une offre avantageuse et à des tarifs attractifs.

Dans ce sens, la banque a proposé une approche personnalisée en matière de produits et services d'épargne et de financement. Cette offre adaptée est déclinée en trois nouveaux plans d'épargne : le **Plan Epargne "Tawfir Menzel"**, le **Plan Epargne Auto "Tawfir Sayara"** et le **Plan Epargne "Tawfir Hajj"**. Chaque plan permet au client de constituer progressivement et à son rythme, une épargne personnelle en vue de bénéficier à terme d'un financement à des tarifs avantageux. Les financements sont destinés à couvrir respectivement l'acquisition ou la construction d'un logement à usage d'habitation ; l'acquisition d'une voiture ou encore pour accomplir le 5^{ème} pilier de l'Islam et se rendre à la Mecque pour effectuer le Pèlerinage (مناسك الحج). L'objectif macroéconomique de ce produit est de favoriser le développement progressif d'une épargne stable, sur laquelle seront adossés des financements à des tarifs préférentiels. Et dans un souci de satisfaire sa clientèle et offrir une meilleure disponibilité de cette épargne, Banque Zitouna a lancé trois cartes liées à ces plans épargne. La **"Carte Tawfir Menzel"**, la **"Carte Tawfir Sayara"** et la **"Carte Tawfir Hajj"**.

Accompagnement des nouveaux acteurs

Banque Zitouna ne cesse d'élargir son périmètre d'actions et propose de nouveaux produits conformes à la réglementation en vigueur pour les nouveaux acteurs afin de mieux répondre à leurs besoins. A cet effet, Banque Zitouna a lancé le Compte de Cantonnement ; un compte de dépôts participatifs où les clients habilités de par la loi à ouvrir ce type de compte, à l'instar des Etablissements de Paiement. Ces derniers peuvent l'utiliser en tant que compte global dont le solde correspond à la somme des soldes des comptes de paiement ouverts par l'établissement, conformément à la circulaire de la BCT N° 2018-16 du 31 décembre 2018.

La culture d'innovation au cœur de notre modèle

Le Digital est au cœur de la stratégie de Banque Zitouna depuis son lancement. Afin de garder une avance sur la concurrence, la Banque anticipe les évolutions technologiques et ne cesse d'innover en continuant à enrichir son service de Banque à distance **"Tawassol"** avec de nouvelles fonctionnalités. Ces améliorations ont touché aussi bien la version web et que la version mobile et ce afin de mieux répondre aux besoins et attentes des clients : Particuliers, Professionnels et Entreprises.

Développement du Partenariat & Co-Branding :

Dans un objectif d'accompagnement de son offre produit et la réalisation des objectifs escomptés, Banque Zitouna a instauré la mise en place et le développement d'actions de partenariat.

Dans ce sens, une dizaine d'actions de co-branding dans différents secteurs d'activité ont été réalisées. Cette année a été marquée par la mise en place de nouveaux partenariats dans le domaine digital, à l'instar des marketplaces et des sites de l'E-commerce.

IV.5.2 Veille Marketing & Études de Marchés

Afin de suivre le contexte concurrentiel et rester toujours au diapason du marché, plusieurs rapports de veille marketing, rapports de benchmarking et des études sectorielles ont été développés, notamment : Benchmarking sur la politique de tarification des produits bancaires (monétiques, services, etc), Benchmarking des offres packagées, Offres Promo Banques Islamiques, etc;

Ces rapports de veille concurrentielle et d'études de marchés, constituent un levier important pour les prises de décisions et un éclairage sur le positionnement de Banque Zitouna par rapport au marché national et une meilleure visibilité sur ce qui se passe à l'échelle internationale.

IV.6 Plan de Communication 2021

En 2021, et à l'occasion du lancement des nouveaux plans « Epargne Tawfir », Banque Zitouna a initié une nouvelle campagne de communication 360°. Une campagne qui a marqué les esprits grâce à son accroche inspirante et porteuse de promesse « *الي تحلم بيه تقدر عليه* ».

Cette campagne est venue appuyer notre stratégie Média avec une forte présence sur les chaînes TV, profitant ainsi de la hausse des taux d'audience enregistrée durant la période ramadanesque. Et ce, à côté des autres supports de communication standards (Radio, Affichage, Digital, ...).

D'un autre côté et dans le cadre du développement du scope des actions de co-branding, Banque Zitouna a lancé une campagne co-brandée avec le leader des sites d'e-commerce Jumia.tn, générant des gains et avantages conséquents au profit de la clientèle de la Banque.

S'inscrivant dans l'axe stratégique de la transformation Digitale de la Banque, cette année a été marquée par l'atteinte des 1,4 million de fans sur la page Facebook de la Banque, un cap qui vient confirmer le positionnement de la Banque en tant que leader dans son secteur. Le Site de la Banque, dans sa phase de pré-refonte en 2020, enregistre de belles performances avec plus de 45 000 visites par mois. La stratégie de communication digitale se concrétise de plus en plus sur l'ensemble des réseaux sociaux les plus connus en Tunisie notamment sur Instagram (8.5K Followers), le Réseau Professionnel LinkedIn (55 000 Abonnés) et la Chaîne Youtube (4K Abonnés).

Au-delà de la stratégie éditoriale par support digital (Facebook ; LinkedIn, Instagram, ...), plusieurs actions de co-branding avec les concessionnaires et différents partenaires ont été mises en avant, à côté de la virilisation de plusieurs Campagnes Off-line : La campagne Produits plans d'épargne Tawfir, la Campagne Jumia.tn, ainsi que les ouvertures agences.

L'année 2021 a été marquée par les actualités du COVID-19, néanmoins, la Banque a réussi à consolider sa présence médiatique à travers des activations média tactiques visant à conserver le Top-Of-Mind de la marque auprès des Tunisiens. Banque Zitouna était quasi-présente sur toutes les matinales des radios phares en Tunisie : Mosaïque FM (Flash Eco), Radio IFM (KhbaierZine), Express FM (Flash Bourse), Radio Zitouna FM, Diwan FM (MezilKhir) et Jawhra FM.

L'année 2021 a été également marquée par des actions stratégiques de communication interne notamment :

La réalisation de l'enquête d'engagement auprès des collaborateurs : un projet de taille, qui a enregistré un taux de participation de 74%, dépassant les standards usuels, et ce grâce à un plan de communication bien ficelé et réfléchi, en étroite concertation avec le cabinet international Price Waterhouse Coopers (PwC & Co).

L'accompagnement du Projet Stratégique Acculturation digitale des collaborateurs « Think Digital » : un projet d'entreprise conçu pour mesurer la maturité digitale des collaborateurs et instaurer la culture digitale en les familiarisant avec les nouveaux concepts du monde Digital et introduire des nouveaux usages du digital dans leur quotidien : activation du mode collaboratif en ligne (réunion, planner, formes), e – learning, webinaires.

Ainsi, dans ce cadre, cinq webinaires ont été organisés, avec des invités de qualités et référents dans le domaine digital, et qui ont couvert les thèmes suivants :

- 1- Towards the digital banks
- 2- Rethinking Transformation digital
- 3- Digital economy
- 4- Intelligence artificielle
- 5- Rôle des Collaborateurs dans la Sécurité Digitale

La mise en œuvre d'une ligne éditoriale du Réseau Social d'Entreprise « Yammer » : après son lancement en 2020, et en marge de la couverture de l'actualité de la Banque, une grille de programmation aussi riche que variée a été dressée à travers des concepts innovants et recherchés visant à créer une dynamique interne et à ancrer davantage le sentiment d'appartenance auprès des collaborateurs. Des Capsules conviviales mettant en avant le collaborateur, vu selon plusieurs angles : l'Humain et le décalé (Wled&BnetZitouna), la distinction et la performance (Focus Agence), l'expertise et la compétence (Focus Métier) et les réalisations et l'aboutissement (Focus Projet).

L'accompagnement des structures internes : Dans l'objectif de faire adhérer les collaborateurs aux différents projets de la Banque et réussir toute conduite de changement ;

L'accompagnement sensibilisateur COVID-19 : au travers des différentes campagnes de sensibilisation par rapport au COVID-19 menées par la Direction Générale et la Direction de Développement du Capital Humain : Communication de crise, affichage interne, conception de supports média et d'affichage.

IV.7 Qualité de Service & Satisfaction Client

IV.7.1 Qualité et Efficacité opérationnelle

Banque Zitouna confirme son engagement à plus haut niveau en se fixant l'objectif de réussir son « **orientation client** » tout en mettant en œuvre les moyens nécessaires.

L'implication de tout acteur, qu'il s'agisse du front office, Back office ou même des entités centrales, était indispensable pour construire un référentiel commun et un objectif clair pour satisfaire les attentes des clients et ce, à travers les différentes initiatives entreprises durant l'année 2021.

Nos projets pour la qualité des données : Ces projets englobent plusieurs actions interdépendantes qui visent à améliorer la disponibilité des données et leurs exhaustivités.

Le socle de données de la banque représente un atout considérable pour alimenter, de manière transversale, les besoins de toutes entités, en offrant plusieurs axes d'analyses.

Le processus s'est réparti sur plusieurs actions :

- Les campagnes de « **fiabilisation des données** » effectuées de manière régulières touchant des mises à jour et des compléments de documents nécessaires aux dossiers clients ;
- Un projet de « **Business Intelligence** » lancé afin de mettre en place un extracteur des données structurées, issues des différents applicatifs de la banque, en vue de les exploiter et de fournir les tableaux de bords nécessaires ;
- L'acquisition d'un nouvel outil offrant plus de proactivité dans le processus de fiabilisation, en faisant appel à des sources de données externes publics.

Nos engagements de Services (Service-level Agreement) : Ce projet majeur est un gage d'amélioration des services rendus à la clientèle qui renforce ainsi la compétitivité de la Banque sur le marché. Dans ce contexte, des séances de travail ont été organisées avec les différentes entités de la Banque afin de mieux cerner les activités, leurs limites et proposer les améliorations jugées nécessaires pour fluidifier nos processus et améliorer davantage nos délais. Des engagements de service ont été retenus dans l'objectif de refléter ainsi nos performances et notre engagement envers nos clients.

IV.7.2. Satisfaction client

Un diagnostic complet a été effectué durant l'année 2021. Nous sommes conscients que nos clients représentent un atout de taille pour faire évoluer nos offres et adapter nos différentes stratégies. Durant cette année, nos actions nous ont permis de mieux creuser les attentes des clients et de créer des liens privilégiés à travers trois programmes phares ;

- **Programme Client Mystère** qui a touché tous les métiers du front office et a couvert l'ensemble des agences de la Banque. Grâce à ces campagnes, la Banque a pu transcrire de manière fiable la perception et le niveau de satisfaction des clients en se basant sur le parcours client. Ainsi, la Banque a lancé un plan d'actions pour apporter des solutions aux manquements constatés.
- **Programme « Samaha »** : qui a pour objectif la mise en place de la charte de satisfaction client ainsi que le renforcement de la « Culture client » aussi bien au niveau du front office qu'au niveau du back office. Une formation en e-learning a été créée et ciblera tout notre corps commercial et les entités du back office en lien avec le parcours client.
- **Programme de mesure de la fidélisation client**: même si l'attrition client est considérée comme un phénomène normal, il est un bon indicateur de fidélisation que la Banque veille à le garder sous contrôle. C'est pourquoi une enquête a été initiée afin d'identifier les causes des départs et prévoir des améliorations pour réduire le taux de cet indicateur davantage.

IV.7.3. Gestion des réclamations

Comme pour toute entreprise, la gestion des réclamations pour Banque Zitouna est un levier majeur pour la satisfaction des clients. L'objectif est non seulement de renforcer la relation

avec sa clientèle, mais aussi de mieux gérer la qualité de service. Notons ainsi une baisse significative du nombre de réclamations entre 2020 et 2021.

Le recours à l'outil de traitement des réclamations a permis de centraliser les doléances et à identifier le délai moyen de réponse qui s'aligne parfaitement avec la réglementation, avec un taux de clôture inférieur à 15 jours pour 75% des réclamations reçues.

Grâce à l'étude des réclamations, des non-conformités ont été détectées et remontées afin d'empêcher, leurs redondances et de prendre ainsi les mesures préventives pour prévenir toute insatisfaction.

IV.8 Stratégie RSE

Différentes actions RSE ont vu le jour au cours de l'année 2021 afin de concrétiser notre stratégie RSE 2020-2024 ayant comme but de se positionner en tant que leader de l'impact positif en Tunisie.

- **Le capital humain est une priorité pour notre Banque** : dans ce cadre, et particulièrement avec le contexte pandémique, des mesures sanitaires ont été mises en place afin d'assurer le soutien nécessaire du personnel de la Banque. Dans ce contexte, des concentrateurs d'oxygènes ont été mis à la disposition de tout le personnel en cas de besoin.
- **En tant que leader d'une finance innovante, durable et responsable** nous avons élaboré un partenariat avec Hyundai afin de soutenir la transition énergétique vers un avenir plus durable, et ce, par l'incitation à la vente de leurs voitures hybrides.
- **En étant un acteur engagé en faveur de l'éducation** nous travaillons sur le projet de la création de laboratoires informatiques au sein de plusieurs écoles primaires dans des zones défavorisées, et la mise en place en partenariat avec la startup ENVAST d'une application éducative off-line « ClassQuiz » afin d'assurer une accessibilité aux technologies de l'éducation.
- **En voulant être aux côtés des plus démunies** et en partenariat avec l'association Arc-en-ciel et Rotaract nous avons participé à un événement dédié aux personnes atteintes de la trisomie 21 dans le but de renforcer leurs capacités d'assurer une autonomie financière.
- **En voulant toujours soutenir la Santé Publique** nous étions présents sur le terrain à travers des initiatives citoyennes en partenariat avec de différents acteurs sociétaux, et ce, par exemple, par la prise en charge des frais de circoncision d'enfants orphelins ou issus de familles nécessiteuses et par notre intervention pour renforcer les capacités des hôpitaux en leurs procurant une partie du matériel informatique de notre Banque.

IV.9 Evolution Système d'Information

Dans la continuité de la stratégie IT arrêtée dans le cadre du schéma directeur informatique, Banque Zitouna a pu mettre en place un ensemble de projets afin de proposer de nouveaux produits et services innovants et personnalisés, ayant pour but de mieux servir ses clients.

IV.9.1 Evolution des domaines fonctionnels

L'évolution du secteur financier et de sa réglementation, la concurrence au sein du marché bancaire et l'importance de la gestion des flux informationnels ont amené la banque à accorder une importance de plus en plus accrue à l'évolution et à l'expansion des Systèmes d'Information. Ces outils de gestion évoluent et prennent une place stratégique et considérable dans le pilotage et l'organisation de son activité. Dans cette thématique et tout au long de l'année 2021, Banque Zitouna a continué ses investissements dans plusieurs projets techniques afin d'améliorer la qualité de ses services et suivre son expansion. Parmi ces principaux projets, nous citons :

Transformation Digitale : Accompagner la Banque dans la mise en place de sa feuille de route digitale, à travers des solutions technologiques innovantes, ainsi que des actions d'acculturation digitale des collaborateurs.

Projet HANNIBAL : Développement et interfaçage de T24 avec la nouvelle plate-forme de la CTAF. Cette plateforme a pour but d'assurer les déclarations des opérations en devise, en temps réel.

Projet GTA : Mise en place de la nouvelle solution de contrôle d'accès et de pointage, au siège et aux annexes, en intégrant la technologie de « la Reconnaissance Faciale », sous la plateforme de SOPRA HR.

Projet TAWASSOL : Mise en production de la nouvelle version de la solution d'Internet Banking et Mobile Banking « Tawassol ».

SWIFT CSP (Customer Security Program) : Déclaration annuelle relative au niveau de la sécurité informatique de la plateforme Swift (CSP), après avoir rempli toutes les exigences recommandées par la société Swift.

Projet GoAML : Projet réglementaire pour la déclaration des soupçons chez la CTAF.

D'autres projets ont été réalisés visant la mise à niveau technique et fonctionnelle de nos systèmes, dont nous citons :

Upgrade T24 : Mise à niveau Fonctionnelle et Technique du global bancaire T24, de sa version R13 TAFJ vers la release R20 TAFJ.

Azure AD Password Protection : Mise en place d'un nouveau service de sécurisation des mots de passe utilisateurs, sur Active Directory « On Premise », afin de les renforcer, en intégrant des nouvelles règles et méthodes plus avancées.

E5 Security : Activation de la Licence office 365 E5 Security pour améliorer la sécurité des mails.

Security Operation Center (SOC) : Etablir un contrat avec un partenaire local spécialisé dans le domaine de la « Cyber Security », pour le monitoring 24/7 des équipements réseaux et sécurités de la banque et la gestion des incidents de sécurité.

VDI : Mise en place de la technologie Windows Virtual Desktop à travers de plateforme Cloud de Microsoft AZUR, permettant à des utilisateurs d'utiliser des consoles de travail virtuelles.

SDWAN (Software Defined WAN) : Mise en place de la solution SDWAN au niveau Siège et Agences permettant le partage de charge du trafic DATA, la visibilité applicative et le basculement automatique en cas de défaillance d'un lien réseau, et ce tout en assurant une couche de sécurité supplémentaire.

SIEM : Mise en place de la solution SIEM pour la centralisation et corrélations des logs et le monitoring des évènements de sécurité.

IV.10 Capital Humain & Bilan Social

Administratif & Social : Toujours en quête du Bien-être au travail

Au terme de l'année 2021, Banque Zitouna a compté 1137 collaborateurs, soit un accroissement de 3,83% par rapport à l'année précédente. Le Capital Humain reste relativement jeune (âge moyen de 35 ans) avec une répartition Hommes-Femmes respectives de 67% et 33%. D'un autre côté, des actions sociales ont été entreprises tout au long de l'année pour dynamiser les relations sociales à l'instar de « la Journée du Savoir », « La Fête des Mères » et « le don du sang ».

Développement RH : Finalisation du Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines

Continuant sur la même lancée qu'en 2020, cette année a vu la concrétisation de plusieurs étapes conduisant à la mise en place du « Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines ». En effet, après l'élaboration des fiches de poste, la Direction Développement Du Capital Humain a établi les référentiels des compétences. Toujours axée sur une gestion de performance efficace, la Direction a mis en place des indicateurs de performance mesurables à l'ensemble des collaborateurs de la Banque. L'objectif est d'appuyer les pratiques de valorisation et de développement du Capital Humain.

La qualité en Formation et le Digital Learning : deux chantiers de l'année 2021

L'année 2021 s'est marquée par la concrétisation de deux projets phares à savoir :

La conception et l'élaboration d'un plan de formation : pour la première fois biennal 2021-2022, coïncidant avec l'engagement de Banque Zitouna dans un processus de labélisation de son activité formation selon le Label KAFAET élaboré par le CNFCPP en collaboration avec l'INNORPI. Ce plan a été élaboré sur la base d'un diagnostic des besoins de formation via quatre différents canaux à savoir :

- la stratégie et les projets de la Banque,
- l'analyse quantitative RH et des politiques de développement RH,
- l'analyse des dysfonctionnements détectés dans les entités,
- l'analyse des emplois sensibles,

Cette approche basée sur la demande vise un plan de formation lié directement aux besoins réels des structures et des collaborateurs à court, moyen et long terme.

La montée en puissance du Digital Learning via la scénarisation et la digitalisation de plusieurs contenus de formation dans les domaines Métier, Soft-Skills, gestion de projets, les écrits professionnels et Service Client pour toucher le maximum de collaborateurs tout en garantissant une efficacité pédagogique sans faille.

D'un autre côté, grâce à une offre de formation riche et multimodale, 52% des collaborateurs ont pu bénéficier d'activités de formation en concrétisant une moyenne de 2,7 jours de formation par collaborateur.

Le recrutement, Intégration et Stages :

Fidèle à ses engagements, le Département Recrutement, Intégration et stages a réussi malgré les exigences sanitaires imposées par le COVID-19 à accompagner l'appareil commercial dans ses efforts de densification du réseau commercial. 83 nouveaux collaborateurs ont intégré notre Banque courant l'exercice 2021 réparti comme suit : 68 collègues affectés au pôle commercial et le reste, 15 nouveaux collègues, affectés au siège. Tous les entretiens de recrutement ont été assurés en respectant les règles de distanciation et de sécurité sanitaire tout en profitant du digital pour mener des entretiens en ligne. D'un autre côté, notre banque a honoré ses promesses vis-à-vis des étudiants, Universités et Institutions de Formation et on a pu accueillir 311 nouveaux stagiaires.

V. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA BANQUE

V.1 Chiffres clés 2021

Le tableau ci-après illustre l'évolution des chiffres clés de la banque au 31/12/2021 :

Indicateur/ Année	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021
Activités						
Nombre d'Agences	103	114	129	144	159	174
Nombre de DAB	108	121	135	154	169	184
Effectifs	915	975	1 009	1 055	1 059	1 137
Nombre de Clients	196 557	237 384	277 128	321 568	358 980	396 181
Nombre de Comptes	243 915	292 707	339 525	395 771	441 193	486 855
Nombre de Cartes	79 070	95 354	119 811	150 598	184 508	214 054
Nombre de Contrats IB & SMS	55 495	79 224	97 449	160 567	210 868	292 089
Total Bilan (En MD)	2 282	2 824	3 286	3 943	4 710	5 377
Dépôts de Clientèle (En MD)	1 948	2 357	2 829	3 368	3 976	4 499
Créances sur la Clientèle (En MD)	1 707	2 094	2 477	3 136	3 764	4 383
Capitaux Propres (En MD)	179	250	266	346	487	547

Résultats (MD)						
Produit Net Bancaire	101,7	128,4	139,6	169,4	252,4	290,8
Frais Généraux	78,3	93,9	110,6	127,5	144,3	175,5
RBE	23,4	34,5	29,0	41,9	108,2	115,3
Résultat Net	12,6	20,0	15,6	24,3	51,4	60,1

Ratios						
Ratio de Solvabilité tiers 2	10,1%	11,4%	11,41%	12,07%	13,43%	12,37%
Ratio de Liquidité	297,4%	163,9%	91,63%	123,53%	127,78%	114,65%
ROE (RN/Capitaux propres)	7,53%	9,30%	8,54%	7,96%	12,36%	11,64%
ROA (RN/Total actifs)	0,62%	0,78%	0,51%	0,67%	1,19%	1,19%
Commissions Nettes / Masse Salariale	40,8%	42,4%	50,19%	49,23%	53,77%	53,13%
Coefficient d'exploitation	77,0%	73,1%	79,23%	75,57%	57,15%	60,36%
Taux des créances classées	2,7%	3,0%	3,74%	4,09%	4,01%	5,33%

L'année 2021 a été marquée par :

- L'ouverture de 15 nouvelles agences ;
- Le démarchage de 37 201 nouveaux clients ;
- L'ouverture de 45 662 comptes ;
- La commercialisation de 29 546 cartes ;
- La vente de 81 221 contrats IB et SMS ;
- L'évolution du total bilan de 667 MD ;
- L'augmentation de l'encours des dépôts de de la clientèle 523 MD ;
- L'accroissement de l'encours des créances sur la clientèle de 619 MD ;
- La progression du PNB de 38,3 MD ;
- Un résultat net positif de l'ordre de 60,1 MD.

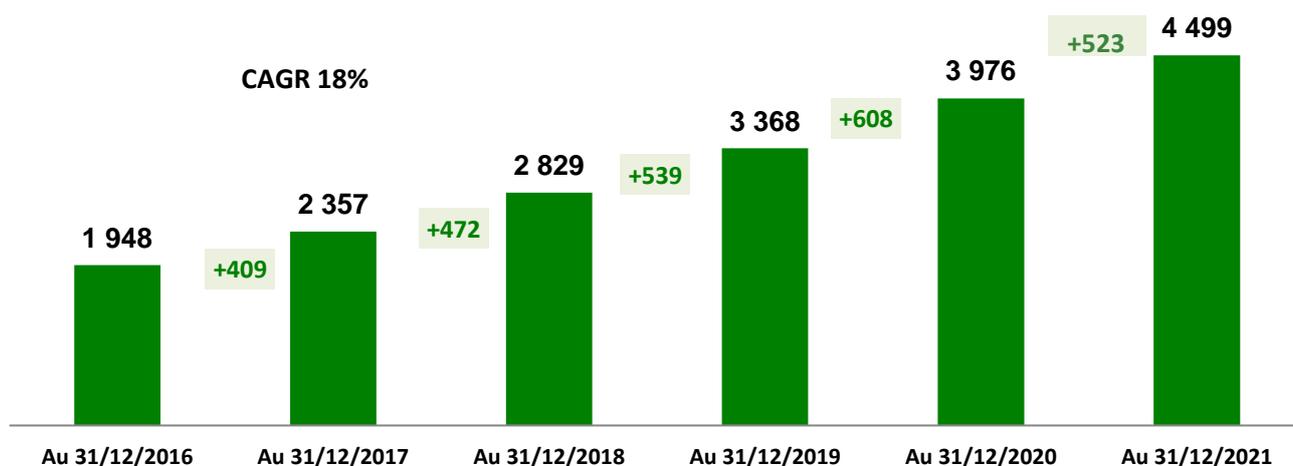
V.2 Activités de la Banque en 2021

V.2.1 Les Dépôts de la Clientèle

A fin décembre 2021, les dépôts de la clientèle ont totalisé **4 499 MD** contre **3 976 MD** à fin décembre 2020 affichant ainsi une évolution de **523 MD (+13%)**.

Sur la période 2016-2021, les dépôts de la clientèle ont augmenté en moyenne de **18%**.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des dépôts sur cette période :



■ Evolution des Dépôts par produit :

(Chiffres en MD)

Nature	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Evolution (MD)	Evolution (%)
Dépôts à vue	1 521	1 356	165	12%
Épargne	2 374	2 097	276	13%
Istithmar	451	365	86	24%
Autres Sommes Dues à la Clientèle	144	147	-2	-1%
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	9	11	-2	-21%
Total	4 499	3 976	523	13%

- Les dépôts à vue ont augmenté de **165 MD** par rapport à fin décembre 2020 pour atteindre

1 521 MD à fin 2021, soit une évolution de **12%**.

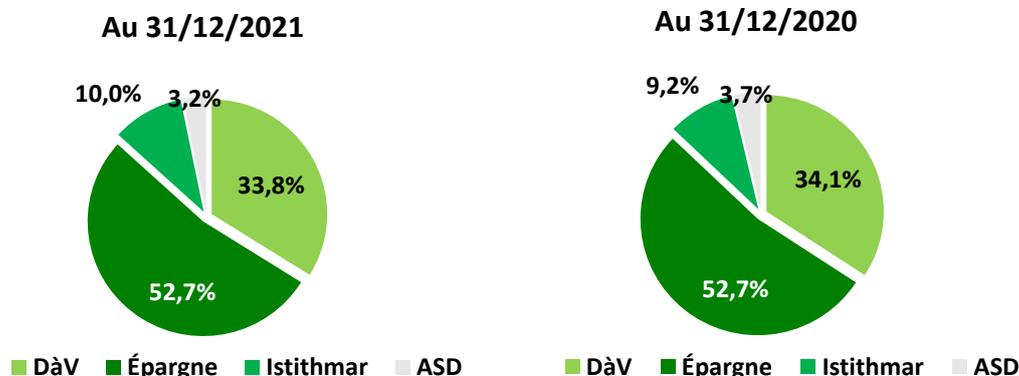
- Les dépôts d'épargne ont enregistré une hausse importante de **276 MD** pour atteindre **2 374 MD** à fin 2021 contre **2 097 MD** à fin 2020. En effet, le réseau des agences a pu ouvrir **28 079** nouveaux comptes d'épargne pour atteindre **277 896** comptes à fin 2021 contre **249 817** à fin 2020.
- S'agissant des contrats Istithmar, ils ont enregistré une hausse de **86 MD** par rapport à l'exercice précédent pour atteindre **451 MD** à fin 2021, dont le détail est affiché dans le tableau ci-après :

Encours Istithmar par type	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Evolution (MD)
Istithmar	451	365	86
Moutlak	96	93	3
Moukayed	355	272	83

▪ Structure des dépôts

L'analyse de la structure des dépôts fait montrer :

- Une baisse de la part des dépôts à vue de de 0,3% par rapport à fin décembre 2020 pour atteindre 33,8% à fin décembre 2021 contre 34,1% à fin 2020
- Une stabilisation de la part des dépôts d'épargne aux alentours de 52,7% à fin 2021
- Une hausse de la part des dépôts Istithmar de 0,8% par rapport à fin décembre 2020 pour s'élever à 10% à fin 2021 contre 9,2% à fin 2020



▪ Structure des dépôts par marché

La structure des dépôts par marché fait montrer une hausse de la part du marché des particuliers de **1,2%** au détriment du marché des entreprises.

(En MD)

Marché	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Evolution (MD)	Evolution (%)
Entreprises	1 009	846	164	19%
Particuliers	3 490	3 130	360	11%
Total	4 499	3 976	523	13%

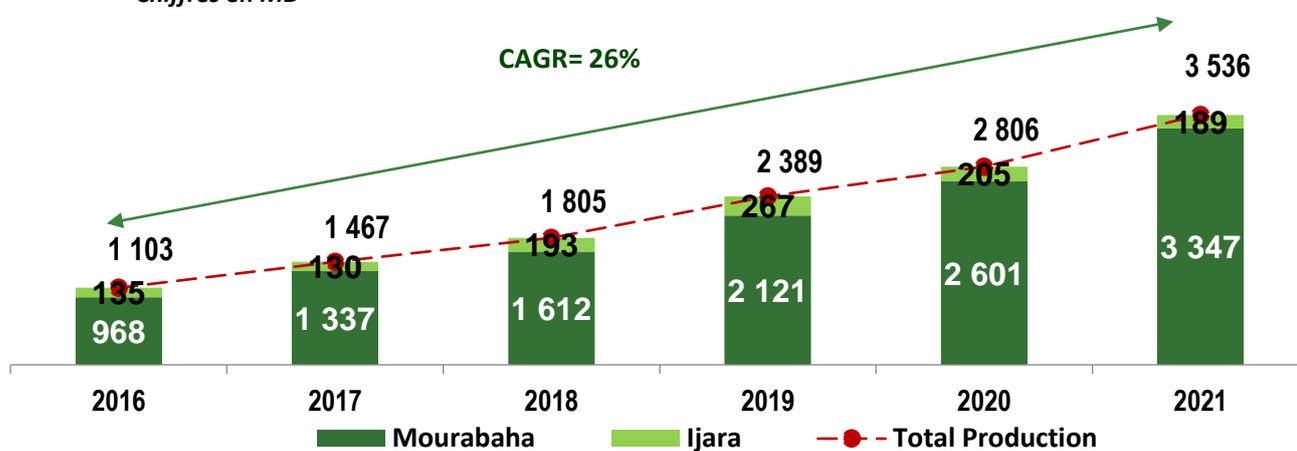


IV.2 Les Créances sur la Clientèle

IV.2.1 La Production des Financements

Sur la période 2016-2021, la production des financements a augmenté en moyenne de l'ordre de **26%**. Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de la production sur cette période :

Chiffres en MD



Le volume global de la production relatif à l'exercice 2021 a atteint **3 536 MD** contre **2 806 MD** pour l'année précédente, soit une évolution de **730 MD (26%)**.

En effet, l'enveloppe allouée à la technique Mourabaha a atteint **3 347 MD** en 2021 contre **2 601 MD** en 2020, soit une part de l'ordre de **95%** en 2021.

La production des financements relatifs aux exercices 2020 et 2021 est répartie par marché et par segment comme suit :

(Chiffres en MD)

Marché	Segment	Production Année 2021	Production Année 2020	Evolution (MD)	Evolution (%)
Corporate	GE	838	752	86	11%
	PME	1028	886	143	16%
	Institutionnels	757	473	284	60%
Total Corporate		2 623	2 110	513	24%
Retail	Particuliers	203	179	24	14%

Professionnels	86	68	19	27%
TPE	623	449	174	39%
Total Retail	913	696	217	31%
Total	3 536	2 806	730	26%

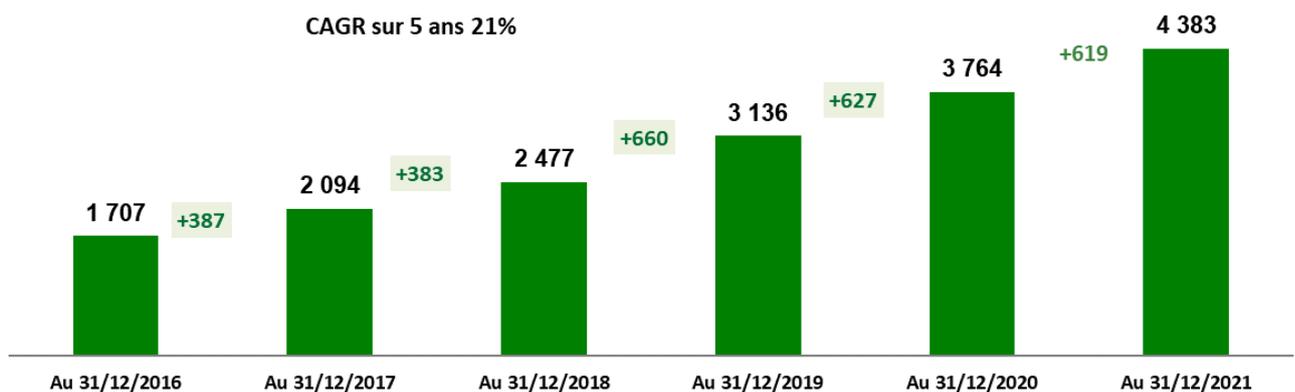
La répartition par marché fait montrer une consolidation de la part de du marché Corporate à **74,2%** en 2021 contre **75,2%** en 2020.



IV.2.2 L'encours des Financements

Sur le période 2016-2021 les créances sur la clientèle ont enregistré un taux d'accroissement annuel moyen de l'ordre de **21%**.

Chiffres en MD



En effet, l'évolution de la production a eu son impact sur l'encours des créances sur la clientèle pour atteindre **4 383 MD** à fin 2021 contre **3 764 MD** à fin 2020, soit une augmentation de **619 MD (+16%)**.

L'encours des créances sur la clientèle est réparti comme suit :

(Chiffres en MD)

Nature	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Evolution (MD)	Evolution (%)
Mourabaha	3 476	2 915	561	19%
Ijara	571	593	-21	-4%
Autres	335	256	80	31%
Total	4 383	3 764	619	16%

(* Les impayés, les créances classées et les comptes débiteurs...

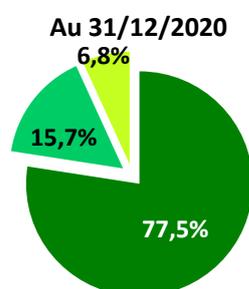
Par type de produit, on remarque que :

- L'encours des financements Mourabaha a connu une évolution de **561 MD (+19%)**, pour passer de **2 915 MD MD** à fin 2020 à **3 476 MD** à fin 2021.
- L'encours de l'Ijara s'est élevé à **571 MD** à fin 2021 contre **593 MD** à fin 2020, soit une baisse de **21 MD**.
- Les autres composantes ont connu une hausse de **80 MD** par rapport à fin 2020.

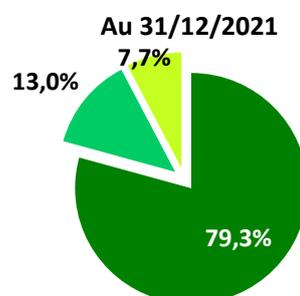
▪ Structure des financements par produit

La structure des financements par produit fait montrer que :

- La part des financements Mourabaha a augmenté de 1,9% pour passer de **77,5%** en 2020 à **79,3%** en 2021.
- La part de l'Ijara a baissé de 2,7% pour s'élever à **13%** à fin 2021 contre **15,7%** à fin 2020.
- La part des autres composantes de financements a augmenté de 0,9% pour passer de **6,8%** en 2020 à **7,7%** en 2021.



■ Mourabaha ■ Ijara ■ Autres



■ Mourabaha ■ Ijara ■ Autres

▪ Structure des financements par marché

A fin 2021, l'analyse par marché montre que les financements de la banque sont utilisés à raison de **26,6%** par les Particuliers (contre **29,6%** à fin 2020) et **73,4%** par les Entreprises (contre **70,4%** à fin 2020).

(Chiffres en MD)

Marché	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Evolution (MD)	Evolution (%)
Entreprises	3 219	2 651	568	21%
Particuliers	1 164	1 113	51	5%
Total	4 383	3 764	619	16%



IV.2.3 Qualité du Portefeuille

A fin 2021, les créances douteuses et litigieuses ont atteint **247,3 MD** contre **160 MD** à la fin de l'exercice 2020.

Le taux des créances classées s'est élevé à **5,33%** à fin 2021 contre **4,01%** à fin 2020.

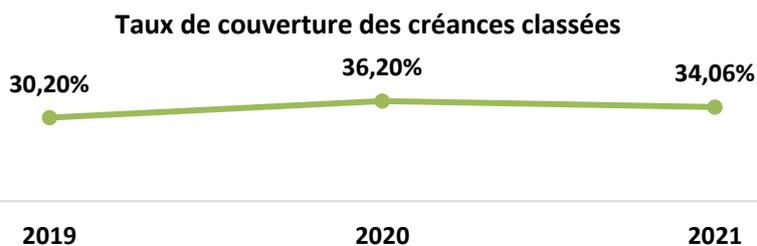
(Chiffres en MD)

Indicateurs	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Créances douteuses et litigieuses (A)	247,3	160
Créances à la clientèle (B)	4 643,9	3 984
Taux de créances classées (A) / (B)	5,33%	4,01%
Dotations aux provisions individuelles	17,9	8,82
Dotations aux provisions additionnelles	2,8	4,9
Stock de provisions individuelles	50,4	32,5
Stock de provisions additionnelles	17,9	15,1
Agios réservés	15,9	10,3
Provisions & agios réservés (C)	84,2	57,9
Taux de couverture des créances classées (C)/(A)	34,06%	36,20%

L'effort de provisionnement tout au long de l'année 2021 s'est traduit par :

- Une dotation individuelle de l'ordre de **17,9 MD** en 2021 contre **8,8 MD** en 2020 pour ramener le stock de ces provisions de **32,5 MD** à fin 2020 à **50,4 MD** à fin 2021.
- Une dotation additionnelle de **2,8 MD** en 2021 contre **4,9 MD** en 2020 pour ramener le stock de ces provisions de **15,1 MD** à fin 2020 à **17,9 MD** à fin 2021.

Le taux de couverture des créances classées par les provisions et les agios réservés à atteint **34,06%** à fin 2021 contre **36,2%** à fin 2020.



IV.3 L'État de Résultat

Le compte de résultat de la banque pour l'année 2021 se présente comme suit :

(Chiffres en MD)

Compte de Résultat	Réalisé au 31/12/2021	Réalisé au 31/12/2020	Evolution (MD)	Evolution (%)
Profits et revenus assimilés	371,5	322,0	49,5	15%
Commissions reçues	59,4	51,3	8,1	16%
Gain/Perte de change	22,3	16,1	6,3	39%
Gain/portefeuille titres	1,1	0,6	0,5	-
Produits d'Exploitation Bancaire	454,3	390,0	64,4	17%
Charges encourues et assimilées	159,3	134,1	25,1	19%
Commissions encourues	4,3	3,4	0,9	26%
Charges d'Exploitation Bancaire	163,6	137,5	26,0	19%
Produit Net Bancaire	290,8	252,4	38,3	15%
Frais de personnel	103,7	89,1	14,6	16%
Charges générales d'exploitation	59,2	43,1	16,1	37%
Dotation aux amortissements	12,7	12,0	0,6	5%
Frais Généraux	175,5	144,3	31,3	22%
RBE	115,3	108,2	7,1	7%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif	31,0	38,8	-7,8	-20%
Dotations aux prov et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	0,0	4,0	-4,0	-
Autres produits d'exploitation	0,6	0,8	-0,3	-31%
Résultat d'Exploitation	84,8	66,1	18,6	28%
Gain provenant des autres éléments ordinaires	-2,6	-0,7	-1,9	262%
Gain/perte provenant des éléments extraordinaires	0,0	0,0	0,0	-
Impôts sur les sociétés	-22,0	-14,0	-8,0	57%
Résultat Net de l'Exercice	60,1	51,4	8,7	17%

IV.3.1 Profits reçus et revenus assimilés

Les profits reçus ont atteint **371,5 MD** en 2021 contre **322 MD** en 2020, soit une progression de 15%.

(Chiffres en MD)

Profits et revenus assimilés	2021	2020	Evolution (mD)	Evolution (%)
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	17,3	30,6	-13,3	-44%
Produits sur opérations de financements	348,9	287,5	61,4	21%
Revenus assimilés	5,3	3,9	1,5	37%
Total	371,5	322,0	49,5	15%

L'évolution favorable des profits reçus et revenus assimilés est expliquée comme suit :

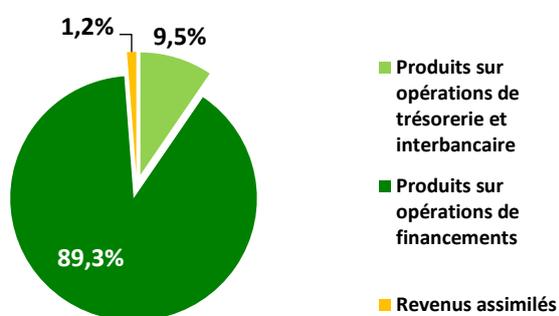
- Les profits drainés par les financements totalisent 348,9 MD en 2021 contre 287,5 MD en 2020 enregistrant ainsi une augmentation de 61,4 MD.

- Les profits reçus sur les opérations de trésorerie et interbancaire ont baissé de 13,3 MD constitués essentiellement des profits sur les certificats de leasing (soit 3,5 MD en 2021 contre 11,5 MD en 2020) et des opérations de moudharaba interbancaire (13,1 MD en 2021 contre 18,1 MD en 2020).
- Les profits reçus sur les revenus assimilés ont évolué de 1,5 MD pour s'élever à 5,3 MD en 2021 contre 3,9 MD en 2020.

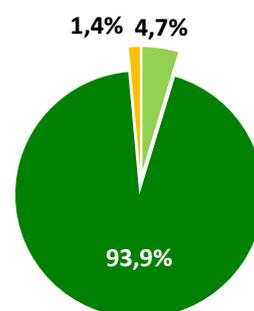
La structure des profits reçus et revenus assimilés montre :

- La part des profits reçus sur les opérations de financements s'est élevée à 93,9% en 2021 contre 89,3% en 2020 soit une hausse de 4,6%
- La part des profits reçus sur les opérations de trésorerie a baissé de 4,9% par rapport à 2020 pour s'élever à 4,7% en 2021.

Structure des profits reçus 2020 (%)



Structure des profits reçus 2021 (%)



IV.3.2 Evolution des commissions reçues

Les commissions bancaires ont atteint à la fin de l'exercice 2021 un volume global de **59,4 MD** contre **51,3 MD** une année auparavant, enregistrant ainsi une progression de **8,1 MD** ou **+16%**. La croissance des commissions est due à une progression du volume des opérations bancaires, à une amélioration de l'activité monétique et à l'augmentation de la production des financements. Cette évolution témoigne du bon redéploiement de l'activité de Banque Zitouna.

Cette progression est traduite par l'évolution des commissions suivantes :

- Commissions sur les financements : +1 MD (soit 6%)
- Commissions prélevées sur les opérations bancaires : +3,7 MD (soit 30%)
- Commissions sur les activités monétiques : +0,9 MD (soit 14%)
- Commissions de tenue de compte : +1 MD (soit 11%)

(Chiffres en MD)

Commissions reçues	2021	2020	Evolution (MD)	Evolution (%)
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	16,1	12,5	3,7	30%
Commissions Banque assurances	2,8	2,2	0,5	24%
Commissions sur opérations sur titres	0,07	0,02	0,1	-
Commissions de tenue de comptes	9,9	8,9	1,0	11%
Commissions sur activités de commerce international	3,6	3,1	0,4	13%
Commissions sur activités monétiques	7,4	6,5	0,9	14%
Commissions sur les opérations téléinformatiques	1,8	1,4	0,5	34%
Commissions sur les financements	17,7	16,7	1,0	6%
Total	59,4	51,3	8,1	16%

IV.3.3 Les profits versés

Les profits versés ont enregistré une hausse de **25,1 MD** pour passer de **134,1 MD** en 2020 à **159,3 MD** en 2021.

(Chiffres en MD)

Profits versés	2021	2020	Evolution (mD)	Evolution (%)
Dépôts participatifs	10,5	7,3	3,2	43%
Epargne tawfir	108,6	79,7	28,9	36%
Istithmar	28,1	36,7	-8,6	-23%
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	6,0	3,6	2,5	70%
Charges sur Titres participatifs	5,9	6,8	-0,9	-13%
Total Profits versés	159,3	134,1	25,1	19%

Cette hausse est due principalement à :

- La hausse des charges liées aux comptes Tawfir de **28,9 MD**, soit 36%
- La hausse des profits versés sur les dépôts participatifs de **3,2 MD**, soit 43%
- La hausse des charges sur opérations trésorerie et interbancaire de **2,5 MD**, soit 70%

IV.3.4 Le Produit Net Bancaire

En 2021, le Produit Net Bancaire a atteint **290,8 MD** contre **252,4 MD** en 2020, soit une progression de **15% (+38,3 MD)**.

L'analyse par les marges fait montrer :

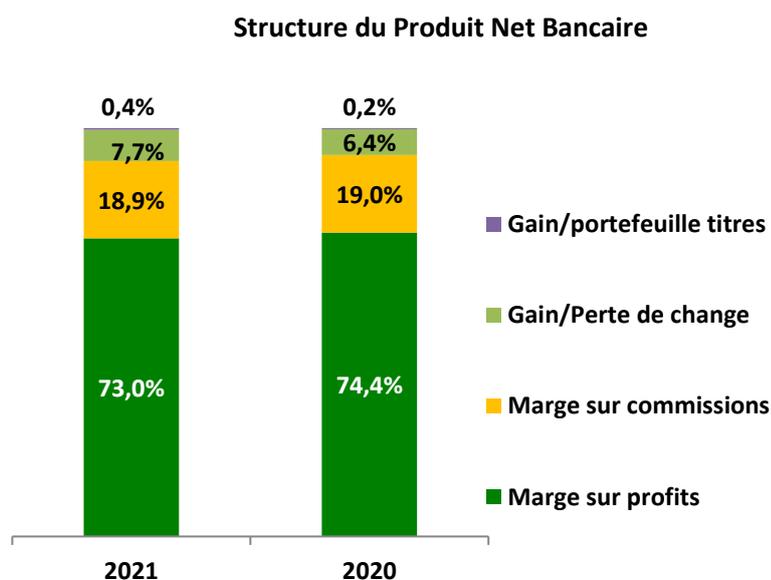
- Une hausse de **13%** de la marge sur profits ;
- Une augmentation de **15%** de la marge sur commissions ;
- Une hausse de **39%** pour les gains/pertes nets de change ;

(Chiffres en MD)

PNB	2021	2020	Evolution (MD)	Evolution (%)
Marge sur profits	212,2	187,8	24,4	13%
Marge sur commissions	55,1	47,9	7,2	15%
Gain/Perte de change	22,3	16,1	6,3	39%
Gain/portefeuille titres	1,1	0,6	0,5	86%
PNB	290,8	252,4	38,3	15%

L'analyse par structure montre :

- Une baisse de la part de la marge sur profits de 1,4% par rapport à 2020 pour s'élever à 73% en 2021 contre 74,4% en 2020
- Une stabilisation de la part de la marge sur commissions aux alentours de 19% en 2021 et 2020
- Une hausse de la part des gains nets de change de 1,3% pour s'élever à 7,7% en 2021 contre 6,4% en 2020



IV.3.5 Les Frais Généraux

Les frais généraux ont atteint **175,5 MD** en 2021 contre **144,3 MD** en 2020, enregistrant ainsi une augmentation de **31,3 MD** dont :

- +14,6 MD (+16%) correspondent à la hausse des frais de personnel ;
- +16,1 MD (+37%) correspondent à l'augmentation des charges générales d'exploitation ;
- +0,6 MD (+5%) à la hausse des dotations aux amortissements.

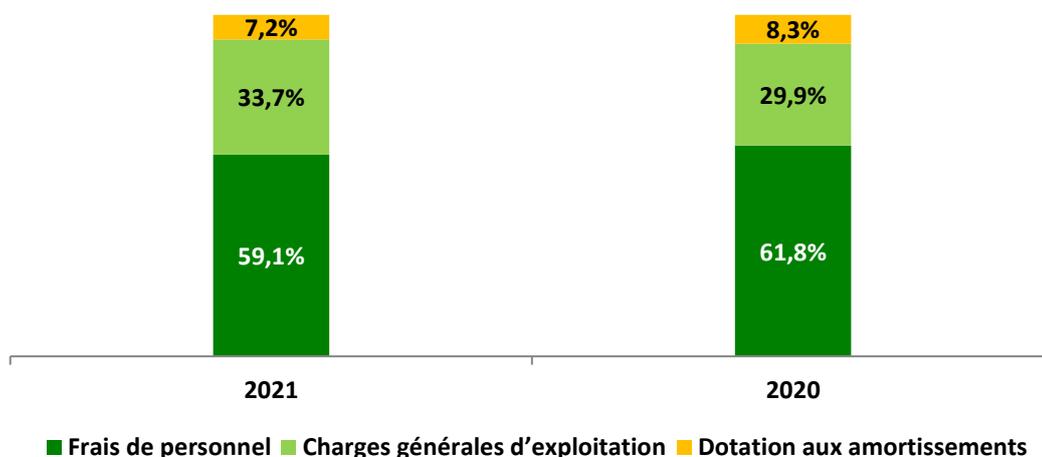
(Chiffres en MD)

Frais généraux	2021	2020	Evolution (MD)	Evolution (%)
Frais de personnel	103,7	89,1	14,6	16%
Charges générales d'exploitation	59,2	43,1	16,1	37%
Dotations aux amortissements	12,7	12,0	0,6	5%
Frais Généraux	175,5	144,3	31,3	22%

La structure des frais généraux montre que :

- La part des frais de personnel a baissé de 2,7% pour passer de **61,8%** en 2020 à **59,1%** en 2021.

- La part des charges générales d'exploitation a augmenté de 3,8% pour passer de **29,9%** en 2020 à **33,7%** en 2021.



IV.3.6 Le Résultat Brut d'Exploitation

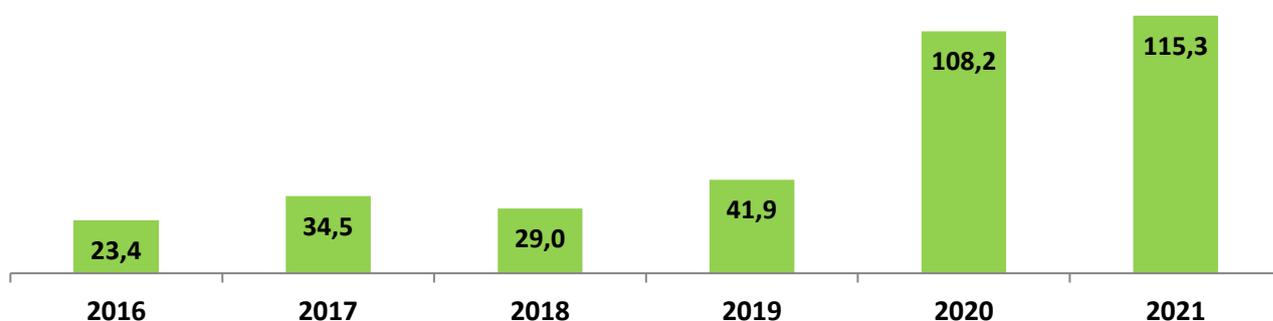
Le résultat brut d'exploitation a enregistré une augmentation de **7,1 MD** par rapport à l'année 2020 pour atteindre un montant de **115,3 MD** en 2021 contre **108,2 MD** en 2020.

(Chiffres en MD)

Résultat Brut d'Exploitation	2021	2020	Evolution (mD)	Evolution (%)
PNB	290,8	252,4	38,3	15%
Frais généraux	175,5	144,3	31,3	22%
RBE	115,3	108,2	7,1	7%

L'évolution du Résultat Brut d'Exploitation de l'année 2016 à l'année 2021 est représentée dans le graphe suivant :

Evolution du RBE 2016-2021 (MD)



IV.3.7 Coût du Risque

A fin 2021, le coût du risque a enregistré une baisse de **11,8 MD** par rapport à l'exercice 2020 pour s'élever à **31 MD** à fin 2021 contre **42,8 MD** à fin 2020 détaillé comme suit :

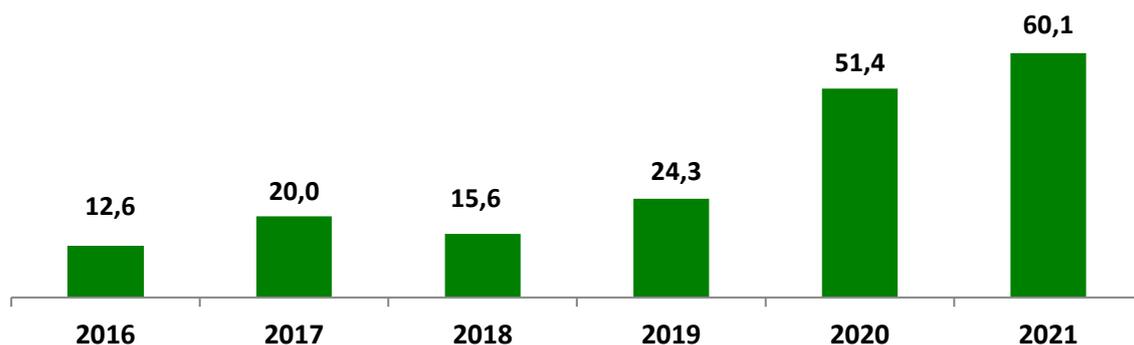
- ✓ La dotation aux provisions sur créances douteuses s'est élevée à 21,9 MD en 2021 contre 12,2 MD en 2020, soit une hausse de 9,7 MD.
- ✓ La dotation aux provisions additionnelles s'est élevée à 5,5 MD en 2021 contre 5,1 MD en 2020, soit une hausse de 0,4 MD.
- ✓ La dotation aux provisions pour risque et charge s'est élevée à 2,7 MD en 2021 contre 5,4 MD en 2020, soit une baisse de 2,7 MD.
- ✓ La dotation aux provisions collectives s'est élevée à 15,3 MD en 2021 contre 19,6 MD en 2020, soit une baisse de 4,3 MD. En effet, la BCT a imposé aux établissements de crédit à travers la circulaire BCT n°2021-01 une nouvelle méthodologie référentielle de détermination des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.
- ✓ Une reprise de provisions additionnelles de 2,7 MD en 2021 contre 0,2 MD en 2020.
- ✓ Une reprise de provisions sur créances douteuses de 4,3 MD en 2021 contre 4,2 MD en 2020.
- ✓ Une reprise sur provisions pour risques et charges de 8,6 MD en 2021.

Dotations aux Provisions	2021	2020	Evolution (MD)	Evolution (%)
Dotations aux provisions sur créances douteuses	21,9	12,2	9,7	80%
Dotations aux provisions sur engagements hors Bilan	0,3	0,9	-0,6	-64%
Dotations aux provisions additionnelles	5,5	5,1	0,4	8%
Dotations aux provisions collectives	15,3	19,6	-4,3	-22%
Reprises de provisions sur créances douteuses	-4,3	-4,2	0,0	1%
Reprises sur provisions sur engagements hors bilan	0,0	0,0	0,0	-
Reprises de provisions additionnelles	-2,7	-0,2	-2,5	-
Abandon de créances	0,5	0,1	0,4	378%
Provisions pour dépréciation des autres éléments D'actifs	0,4	0,1	0,3	308%
Dotations aux provisions pour risques et charges	2,7	5,4	-2,7	-50%
Reprise sur provisions pour dépréciation des autres éléments D'actifs	0,0	0,0	0,0	450%
Reprise sur provisions pour risques et charges	-8,6	-0,1	-8,6	-
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	0,0	4,0	-4,0	-100%
Total	31,0	42,8	-11,8	-28%

IV.3.8 Résultat net de l'exercice

Banque Zitouna a affiché en 2021 un résultat net positif de l'ordre de **60,1 MD** contre **51,4 MD** en 2020 soit une hausse de **8,7 MD** ou 17%.

Evolution du Résultat Net 2016-2021 (MD)



IV.3.9 Les Ratios

✓ Ratios de structure:

Ratios de structure	2021	2020
Dépôts de la clientèle / Total bilan	83,7%	84,4%
Créances sur la clientèle / Total bilan	81,5%	79,9%
Commissions reçues / Produits d'exploitation	13,07%	13,16%
Ratio de transformation 'Crédit/ Dépôts' (*)	100,48%	101,80%

(*) Selon l'annexe 1 à la circulaire aux banques N° 2018-10

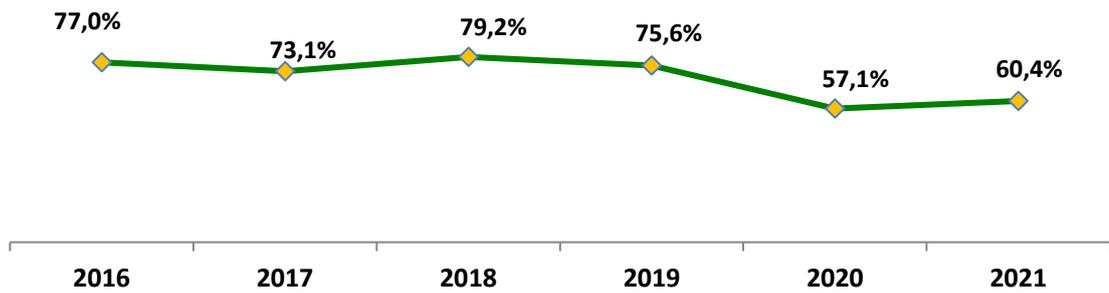
- La part des dépôts de la clientèle dans le total bilan a baissé de 0,7% par rapport à fin 2020 pour s'élever à 83,7% à fin 2021 ;
- La part des créances à la clientèle dans le total bilan s'est élevée à 81,5% à fin 2021 contre 79,9% à fin 2020 soit une hausse de 1,6% ;
- Selon l'annexe 1 à la circulaire aux banques N° 2018-10, le ratio Crédits/Dépôts s'est élevé à 100,48% au 31/12/2021 contre 101,80% au 31/12/2020 ;

✓ Ratios de Rentabilité :

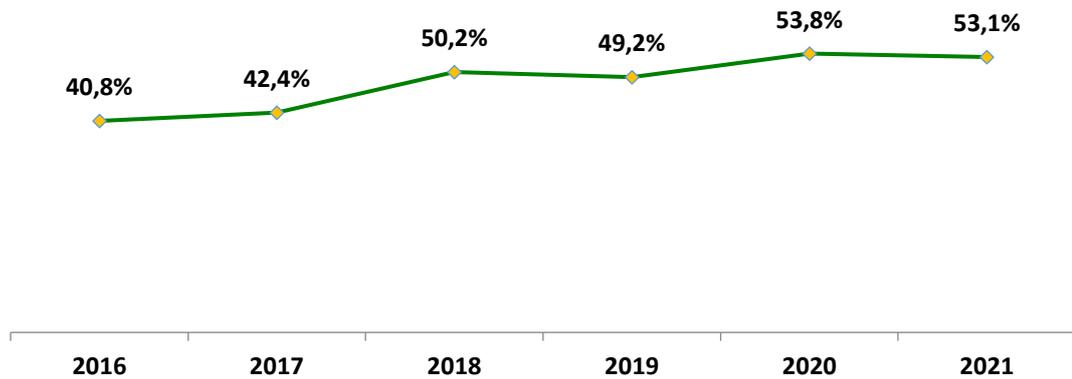
Ratios de rentabilité	2021	2020
Coefficient d'exploitation	60,4%	57,1%
Marge sur commissions /Masse salariale	53,1%	53,8%
Masse salariale/PNB	35,7%	35,3%
Return On Equity (RN/Capitaux propres)	11,64%	12,36%
Return On Assets (ROA)	1,19%	1,19%

- Le coefficient d'exploitation mesuré par les frais globaux de gestion sur le PNB a augmenté de 3,2% en passant de 57,1% en 2020 à 60,4% en 2021.
- Les commissions couvrent 53,1% de la masse salariale en 2021 contre 53,8% en 2020.
- La masse salariale a absorbé 35,7% du PNB en 2021 contre 35,3% en 2020 soit une hausse de 0,4%.

Coefficient d'exploitation

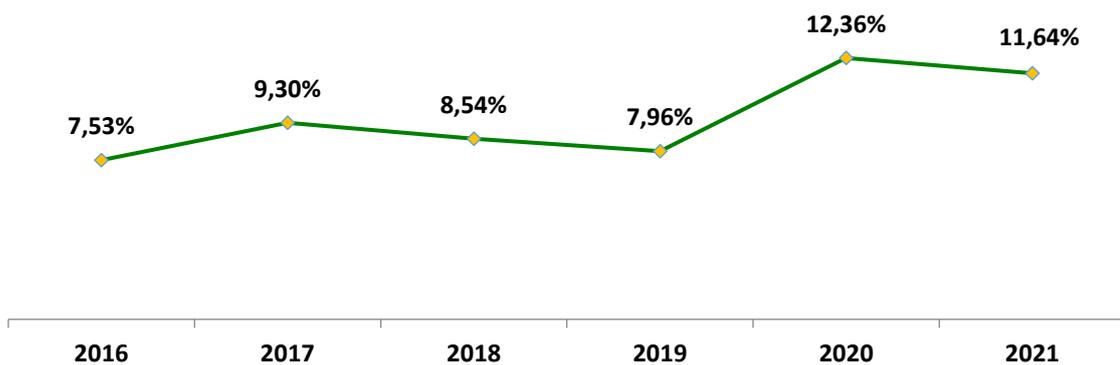


Taux de couverture des frais de personnel par les commissions

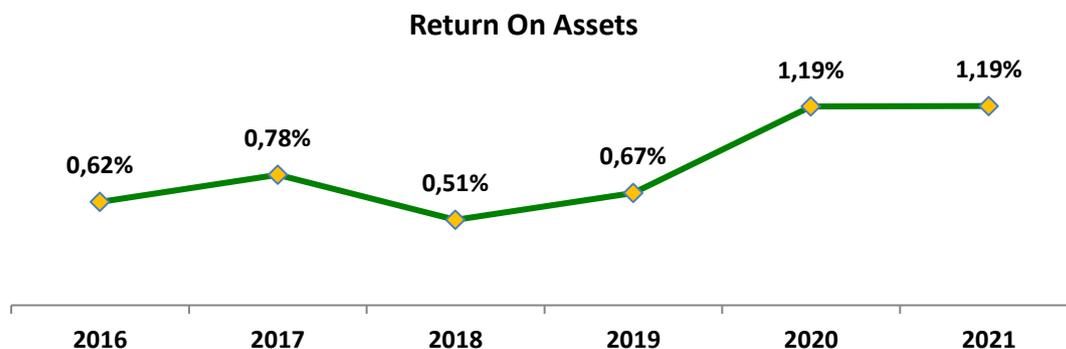


- Le ratio « Return On Equity » mesuré par le rapport entre le résultat net et les capitaux propres a atteint 11,64 % en 2021 contre 12,36% en 2020.

Return On Equity



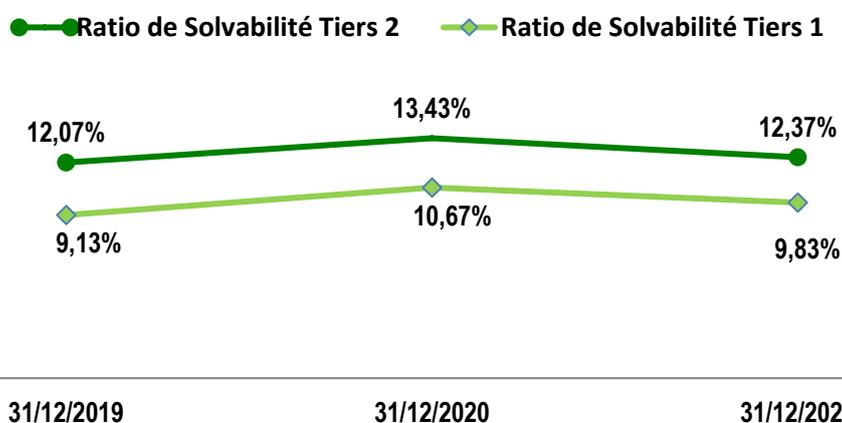
- Le ratio ROA mesuré par le rapport des bénéfices nets par le total actif s'est élevé à 1,19% en 2021.



✓ **Ratios Réglementaires :**

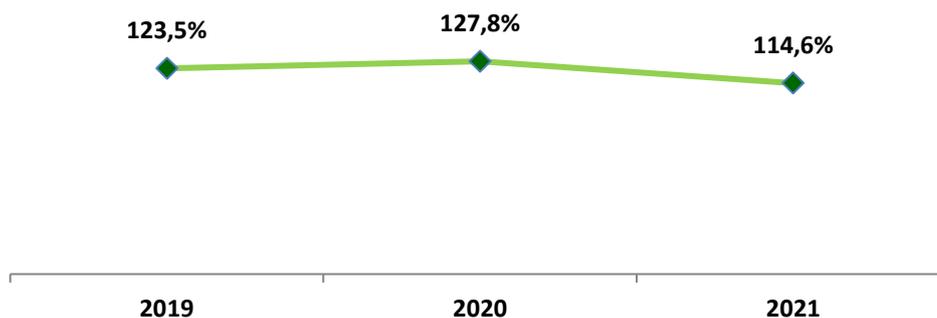
Ratios réglementaires	% Requis	2021	2020
Ratio de Solvabilité (Tiers 2)	Minimum 10%	12,37%	13,43%
Ratio de Solvabilité (Tiers 1)	Minimum 7%	9,83%	10,67%
Ratio de Liquidité	Minimum 100%	114,6%	127,8%

- **Le ratio de Solvabilité (Tiers 1)** s'est élevé à 9,83% au 31/12/2021 contre 10,67% au 31/12/2020 et un minimum réglementaire de 7%.
- **Le ratio de Solvabilité (Tiers 2)** s'est élevé à 12,37% au 31/12/2021 contre 13,43% au 31/12/2020 et un minimum réglementaire de 10%.



- **Le ratio de Liquidité** (« Liquidity Coverage Ratio ou LCR » (circulaire BCT numéro 2014-14)) s'est élevé à 114,6% à fin 2021 contre 127,8% à fin 2020.

Ratio de Liquidité



VI. GROUPE BANQUE ZITOUNA

VI.1 Présentation du Groupe

Nom de la société	Nombres d'actions ou de parts	Participation de la Banque Zitouna	Pourcentage de détention
Banque Zitouna	Société Mère		100%
Zitouna Capital	9.900	4.994	50.44%
FCPR Zitouna Moucharaka	4 350	3.600	82,76%
FCPR Zitouna Moucharaka II	3.378	2.733	80.91%
FCPR Mourafik	1.650	1.500	93.75%
Zitouna Takaful	25.000.000	7.500.000	30%
Zitouna Finance	500.000	100.000	20%
Zitouna Tamkeen	20.000.000	4.999.998	25%
Zitouna Paiement	240.000	122.400	51.00%
Majda Smart Solutions	470.000	200.000	40%
Zitouna LLD	50.000	15.000	30%

Les entités du groupe sont présentées ainsi :

Zitouna CAPITAL

Une société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

Son siège social est sis au 2, Boulevard de la Qualité de la Vie - 2015 Le Kram – Tunisie.

Zitouna TAKAFUL

Une société anonyme qui a pour objet, notamment, la réalisation et la gestion de contrats ou de convention d'assurance et de réassurance vie et non vie conformément aux principes et

valeurs relatifs aux TAKAFUL et RETAKAFUL. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N°92-24 du 09 Mars 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété.

Son siège social est sis à l'immeuble ZITOUNA TAKAFUL avenue de la bourse les jardins du Lac.

Zitouna TAAMKEEN-IMF

La société a été constituée sous forme de société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne, suivant un acte sous seing privé enregistré le 7 décembre 2015. Elle a obtenu l'agrément du Ministre des Finances pour l'exercice de l'activité d'une institution de micro-finance le 9 mai 2016. La société a pour objet l'octroi, à travers les mécanismes de la finance islamique, de micro financements conformément aux dispositions du décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de micro finance tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Son siège social, est sis au Building Tamkeen, Zone industrielle Kheiredine -Les berges du lac 3 - Le Kram 1053.

Zitouna MOURAFIK

Un fonds Commun de Placement à Risque en valeurs mobilières ayant pour objet la participation, pour le compte des Porteurs de Parts et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

Le Fond est régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complété par les textes d'application et la loi n°2013, relative aux Fonds d'investissements islamiques.

Son siège social est sis à Résidence Les Ambassadeurs, Bloc A, 4ème étage, Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins- Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis, Tunisie.

Zitouna MOUCHARAKA

Un fonds Commun de Placement à Risque ayant pour objet la participation, pour le compte des Porteurs de Parts et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

Le Fond est régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complété par les textes d'application et la loi n°2013, relative aux Fonds d'investissements islamiques.

Son siège social est sis à 21, Rue de l'Artisanat-Zone Industrielle Charguia II-Ariana-Tunisie.

Zitouna MOUCHARAKA II

Un fond commun de placement à risque d'un montant cible de 60.000.000 DT.

Il est régi par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et par la loi 2005-58 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi.

Le fonds a été agréé par la décision du conseil du marché financier en date du 10/02/2021.

Son siège social est sis à 21, Rue de l'Artisanat-Zone Industrielle Charguia II-Ariana-Tunisie.

Zitouna FINANCE

Une société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne, s'agissant d'une structure d'accompagnement, elle offre une panoplie de services en matière de conseil Juridique et Fiscal/ Conseil en Investissement et Montage Hors Bilan, / Conseil Stratégique...

Son siège social est sis à Résidence Les Ambassadeurs, Bloc A, Cité les Pins- Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis, Tunisie.

Zitouna Payment

Créée en Août 2021, Zitouna Payment est un établissement de paiement, agréé par la banque centrale de Tunisie le 18 Novembre 2021, a pour objet d'assurer les opérations de transfert de fonds et la réalisation des opérations de paiement par tout moyen de communication à distance y compris les opérations de paiement électronique.

Son siège social est sis à Immeuble Hajer, Bloc A, Rue Lac Victoria - Les Berges du Lac, 1053 Tunis, Tunisie.

Majda Smart Solutions

La société a pour objet :

La programmation informatique et le développement des logiciels, solutions et applications informatiques, le traitement et l'hébergement des données (data) ainsi que toutes les activités connexes, et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

Son siège social est sis à Immeuble « Zénith » Bureau B2-1- 2^{ème} étage, Rue de la bourse - Les Berges du Lac II, 1053 Tunis, Tunisie.

VI.2 Résultat du Groupe

Le résultat du groupe Banque Zitouna s'élève au 31/12/2021 à 60 903 KDT, la contribution de chaque société du groupe dans le résultat global se détaille comme suit :

Société consolidée	Méthode d'intégration	Résultat social	Part dans le Résultat des Société Mise en équivalence	Neut. Des dividendes	Impôt différé	Incidence variation des % d'interets	Résultat consolidé
Banque Zitouna	Intégration Globale	60 117	659	-950	544	-5	60 365
Zitouna Capital	Intégration Globale	840	0	0	0	0	840
Zitouna Moucharaka	Intégration Globale	-3	0	0	0	0	-3
Zitouna Moucharaka II	Intégration Globale	750	0	0	0	0	750
Zitouna Mourafik	Intégration Globale	21	0	0	0	0	21
MSS	Intégration Globale	-525	0	0	0	0	-525
Zitouna Paiement	Intégration Globale	-603	0	0	0	0	-603
Résultat Consolidé de la période							60 845
Part de résultat revenant aux minoritaires							-58
Résultat net de l'exercice, Part du groupe							60 903

VII. GOUVERNANCE

(En application de l'article 69 de la BCT n°2021-05 concernant les règles de bonne gouvernance)

VII.1 Structure du Capital de la Banque

Le Capital Social de la banque au 31/12/2021 s'élève à 265.000.000 DT divisé en 265.000.000 actions de 1 DT chacune réparties comme suit:

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage dans le capital
Société MAJDA TUNISIA	264.999.992	99,99%
AGHA VICTOR NAZEEM RIDHA	1	0,00%
Société MAJDA INTERNATIONAL TRADING	1	0,00%
La CIGALE GAMMARTH	1	0,00%
Société IHMC	2	0,00%
M. Mohamed Faouzi BEN NACEUR	2	0,00%
M. Mahfoudh BAROUNI	1	0,00%
Total	265.000.000	100%

VII.2 Composition & travaux du Conseil d'Administration

VII.2.1 Composition du Conseil d'Administration

La composition de notre Conseil d'Administration reflète une combinaison équilibrée d'aptitudes, de diversité de genre et d'expérience. Nos administrateurs sont sélectionnés principalement pour leurs intégrités, leurs qualifications, leurs expertises et leurs compétences dans plusieurs domaines : Finance, Audit, Risque et Finance islamique. Les profils diversifiés de nos administrateurs permettent de couvrir l'ensemble des activités de la banque et de ses filiales.

Notre conseil d'administration est composé actuellement de sept administrateurs :

Le Conseil d'Administration	Echéance mandat	Membre d'un comité du conseil	Qualité
M. Victor NazzemRidha AGHA	2021-2024		Président du Conseil
M. Adel ALAYA	2021-2024	Président du CNR Membre du CR	Administrateur
M. Hamdi BEN REJEB	2021-2024	Membre du C. Audit Membre du CNR	Administrateur
Mme. Nabila BEN YEDDER	2021-2024	Membre CR Membre du CNR	Administrateur

Mme. Samira GHRIBI	2019-2022	Membre du C. Audit	Administrateur
M. Salem BESSAOUD	2021-2024	Président du CR	Administrateur Indépendant
M. Jilani BEN LAGHA	2021-2024	Président du C. Audit	Administrateur Indépendant

VII.2.2 Présentation des membres du Conseil d'Administration :

Biographie

M. Victor Nadhim Ridha
AGHA



Président du Conseil d'Administration de Banque Zitouna depuis 2019, M. Victor Nadhim Ridha Agha est membre aussi du Conseil d'Administration de la National Commercial Bank, membre du Conseil d'Administration de Doha Insurance Company, Directeur Général du Complexe Hôtelier La Cigale (Doha - France - Tunisie - Liban), Directeur général d'Al Majda Real Estate Investment Company, Directeur général du Qatar Emaar, Directeur général du projet Oasis Doha, Directeur général d'Al Sadd Exchange Company, Directeur général d'Al Sadd Travel Company.

M. Adel ALAYA



M. Adel Alaya titulaire d'une maîtrise en gestion de l'ESC et d'un DESS en Informatiques (Double compétence) de l'Institut des Technologies Avancées et des Etudes commerciales, a dirigé, au cours de sa carrière plusieurs entreprises Spécialisé dans la mise en place des systèmes d'information des entreprises ainsi que la gestion financière, M. ALAYA dirige actuellement la société Majda Holding et occupe le poste de Vice-président du conseil d'administration de Banque Zitouna et Zitouna Takaful. Il est également Président du conseil d'administration de Zitouna Finance et Zitouna Capital.

M. Hamdi BEN REJEB



M. Hamdi Ben Rejeb diplômé de la Faculté des sciences économiques et de gestion de Sfax FSEGS d'une Maîtrise en études comptables. Il a accompli plusieurs missions durant son parcours de Conseil et Audit juridique il est actuellement Responsable des affaires juridiques du groupe MAJDA TUNISIA. Enseignant auparavant à l'ISSET Sfax (Institut Supérieur des Etudes Technologique), Conseiller juridique et économique indépendant.

Mme. Nabila BEN YEDDER



Mme. Nabila Ben Yedder diplômée de la Faculté Des Sciences Economiques Et Juridiques De Tunis d'une Maîtrise en Sciences Economiques (Option Gestion). Elle a effectué toute sa carrière dans le monde de la Banque et occupé des postes de direction notamment au sein de la Banque De Tunisie Et Des Emirats (BTE) en tant que Directrice Du Suivi Des Activités De Financement, Directrice Centrale Du Pole Secrétariat General Et Directrice Centrale Des Ressources Humaines Et De La Logistique. Membre auparavant du Conseil d'Administration de (la SNVV et La BTE SICAR).

Mme. Samira GHRIBI



Mme. Samira Ghribi diplômée de l'Institut des Hautes Études Commerciales de Carthage en expertise comptable. Elle a principalement effectué toute sa carrière dans le monde de la Banque en tant que Directeur Général au sein de la Banque Centrale de Tunisie, Président Directeur Général de la Société Tunisienne de Banque STB, Directeur Général Adjoint d'Al Baraka Bank. Membre aussi du Conseil d'Administration de différentes sociétés (Banque Tuniso-Qatarie d'investissement QNB, North African International Bank NAIB, Conseil du Marché Financier de Tunisie CMF, Comité Général des assurances CGA, Tunis Air, TunisianForeign Bank, ...).

Mr Salem BESSAOUD



Mr Salem BESSAOUD Docteur Es-Sciences de Gestion de l'Université Paris-IX-Dauphine, Paris. Il a été chargé de responsabilités de premier plan au sein de groupes bancaires internationaux opérant au Maghreb (lancement et développement de leurs filiales en Tunisie, en Algérie et en Libye) : Citibank Tunis, ABC Tunis, filiale de ABC Group basé à Bahrain, Algeria Gulf Bank (filiale algérienne du groupe koweïtien Kipco), Directeur Général de First Gulf Libyan Bank, mise en place de la Libyan Qatari Bank (Banque Islamique), Président Directeur Général de la Banque Tuniso-Libyenne et dirige actuellement "Valoris Consulting". Expert-Consultant auprès du Centre de Formation de la Profession Bancaire et Membre du Conseil de la Concurrence.

M. Jilani BEN LAGHA



Titulaire d'un Master en Gestion de l'Institut Supérieur de Gestion - en gestion financière et d'un Certificat de Formateur Professionnel en finance islamique agréé par le Conseil Général des Banques et Institutions Financières Islamiques de Bahreïn CIBAFI.

Doté de 33 ans d'expérience dans le secteur bancaire, dont 23 ans dans le secteur bancaire islamique, il a occupé plusieurs postes de responsabilité; et a également assuré des missions de conseil et d'accompagnement pour la promotion et le développement de la finance islamique auprès de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) et il a assuré des sessions de formation de plus de 400 cadres de Banque.

VII.2.3 Travaux du Conseil d'administration :

En 2021, le Conseil d'Administration a tenu quatre (04) réunions dont la durée a été en moyenne de 3h-30.

Le taux de présence des administrateurs aux travaux du conseil a atteint 96,5%.

13/03/2021	29/04/2021	03/08/2021	02/11/2021
7	7	6	7

Comme chaque année, le Conseil a arrêté les comptes annuels individuels et consolidés. Il a préparé et arrêté les résolutions soumises à l'assemblée générale annuelle et notamment celles relatives au renouvellement des mandats des administrateurs arrivant à échéance et la nomination d'un nouvel administrateur indépendant.

Le Conseil a aussi suivi les réalisations trimestrielles et semestrielle de la Banque et a été informé de l'évolution des ratios réglementaires. Les Présidents des comités émanant du Conseil ont assuré régulièrement les reportings des travaux de leurs comités respectifs.

Le Conseil d'Administration a examiné l'activité de la conformité et en particulier le dispositif de lutte anti blanchiment d'argent mis en place par la banque.

Aussi, le Conseil a autorisé les nouvelles conventions réglementées établies avec les parties liées et a approuvé les propositions d'acquisition et de cession des participations.

Le Conseil d'Administration a également suivi l'état d'avancement du portefeuille des projets stratégiques notamment le projet de mise en place de la nouvelle vision et stratégie digitale de la banque et le projet de création d'un établissement de paiement qui a été couronné par l'obtention de l'agrément de la BCT au mois de novembre 2021 pour la création de la nouvelle filiale du groupe « **Zitouna Payment** ».

Aussi, le Conseil a suivi l'évolution de la mise en place du projet d'implantation des normes IFRS et Rating et ce à travers des reportings réguliers du comité d'audit et du comité des risques.

Le Conseil a pris acte de la nouvelle circulaire BCT 2021-05 portant sur la gouvernance des banques et des établissements financiers et a validé la feuille de route pour la mise en conformité de la Banque aux nouvelles dispositions de la circulaire.

❖ **Formation des membres du Conseil d'Administration :**

En application des règles de bonne gouvernance, le Conseil d'Administration a arrêté un programme de formation certifiante spécifique pour ses membres portant sur plusieurs thèmes d'actualité dont notamment : les évolutions technologiques et digitales, les normes IFRS, la conformité et la gouvernance...

Dans le cadre de ce programme, les administrateurs ont suivi une formation en matière de LAB/FT au mois de Décembre 2021 effectuée par un expert de renommée.

❖ **Evaluation du Conseil d'Administration :**

Comme chaque année, le Conseil d'Administration a consacré une partie d'une réunion pour débattre de son fonctionnement sur la base d'un questionnaire d'auto-évaluation des travaux du conseil et de ses comités conçus en interne et validé par le comité de nomination et de rémunération permettant d'évaluer la performance et l'efficacité du Conseil d'Administration et de ses Comités. Le bilan de cette auto-évaluation est globalement satisfaisant.

VII.3 Attributions, Réunions et Composition des Comités émanant du Conseil d'Administration

En 2021, le Conseil d'Administration a été assisté dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance par ses trois comités :

- Le Comité d'Audit
- Le Comité des Risques
- Le Comité de Nomination et de Rémunération

VII.3.1 Comité d'Audit

Attributions

Le Comité d'Audit est chargé d'assister l'organe d'administration dans les domaines de l'information financière, du contrôle interne y compris l'audit interne. Sans préjudice des dispositions de l'article 49 de la loi n° 2016-48, le Comité d'Audit est appelé notamment à :

- ✓ S'assurer de la qualité et de la pertinence du dispositif de production des informations financières et de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- ✓ Définir les politiques d'audit et d'information financière ;
- ✓ Surveiller la mise en place des principes et des pratiques comptables de l'établissement ;
- ✓ Surveiller l'organisation et l'efficacité du système de contrôle interne, examiner les insuffisances du fonctionnement de ce système relevées par les différentes structures de l'établissement, de l'audit externe et de la Banque Centrale de Tunisie ;
- ✓ Suivre la réalisation des plans d'actions visant la régularisation des insuffisances soulevées dans les rapports d'audit internes et externes et les rapports d'inspection de la Banque Centrale de Tunisie et des autres autorités de contrôle ;
- ✓ Contrôler les activités de la structure d'audit interne, valider et faire le suivi du programme d'audit et le cas échéant les travaux des autres structures de l'établissement chargées des missions de contrôle ;
- ✓ Proposer à l'organe d'administration la nomination ou la révocation du ou des commissaire(s) aux comptes et des auditeurs externes et donner un avis sur le

programme et les résultats de leurs contrôles, sous réserve des dispositions légales et réglementaires spécifiques applicables à l'établissement ;

- ✓ Veiller à ce que la structure d'audit interne soit dotée de moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement et d'une manière indépendante de l'ensemble de ses missions.

Composition du Comité d'Audit :

Nom du membre	Qualité
Mr. Jilani BEN LAGHA	Président du Comité d'audit
Mr. Hamdi BEN REJEB	Membre
Mme Samira GHRIBI	Membre

Travaux du Comité d'Audit :

En 2021 le Comité d'audit a tenu régulièrement sept (07) réunions selon le planning ci-dessous :

- 03 Février 2021
- 10 Mars 2021
- 30 Juillet 2021
- 07 Septembre 2021
- 07 Octobre 2021
- 28 Octobre 2021
- 14 Décembre 2021

Le taux de présence de ses membres a été de 100%.

Les travaux du Comité d'Audit ont porté sur :

- **Des thèmes réguliers :** Il s'agit notamment du suivi des mesures correctrices et des recommandations relatives au bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne (mesures émises par le Comité d'Audit lui-même, par les commissaires aux comptes ou par toute autre entité de contrôle externe ou interne de la banque), de la revue des informations financières de la banque, de l'examen des principaux Reportings ou rapports de contrôle interne avant leur transmission à la Banque Centrale de Tunis et du suivi de l'activité des entités de contrôle de la banque.
- **Des thèmes ponctuels :** Il s'agit de points exigés par des dispositions réglementaires ou inclus par les membres du Comité à l'ordre du jour des réunions compte tenu de leur impact sur le système de contrôle interne de la banque.

VII.3.2 Comité des Risques

Attributions :

Le Comité des Risques a pour mission d'assister l'organe d'administration afin de s'acquitter de ses responsabilités relatives à la surveillance du dispositif de gestion des risques de l'établissement. Sans préjudice des dispositions de l'article 50 de la loi n°2016-48, le Comité des Risques est chargé d'assister l'organe d'administration notamment dans :

- ✓ La conception et la mise à jour d'une politique de gestion des risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels ;
- ✓ L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques,
- ✓ Le contrôle du respect par l'organe de direction de la politique d'appétence pour le risque ;
- ✓ L'analyse et le suivi de l'exposition de l'établissement aux risques notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel ;
- ✓ L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil de risque de l'établissement ;
- ✓ L'étude des risques découlant des décisions stratégiques de l'organe d'administration ;
- ✓ L'adoption des actions correctrices pour une meilleure efficacité du dispositif de gestion des risques ;
- ✓ L'approbation des plans de continuité d'activité ;
- ✓ La désignation du responsable de la fonction de gestion des risques.

Il doit veiller à ce que la structure de gestion des risques soit dotée de moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement et d'une manière indépendante de l'ensemble de ses missions.

Composition du Comité des Risques :

Nom du membre	Qualité
M. Salem BESSAOUD	Président du Comité
Mr. Adel ALAYA	Membre
Mme Nabila BEN YEDDER	Membre

Travaux du Comité des Risques :

En 2021 le Comité des Risques a tenu régulièrement sept (07) réunions selon le planning ci-dessous. :

- 08 Février 2021
- 14 Avril 2021
- 17 juin 2021
- 25 Aout 2021
- 20 Octobre 2021
- 16 Novembre 2021
- 08 Décembre 2021

Le taux de présence de ses membres a été de 100%.

Au cours de ses réunions, le Comité des Risques a examiné régulièrement l'exposition de la banque aux risques notamment le risque de financement, les risques opérationnels, le risque de liquidité, le risque global de taux et le risque commercial translaté inhérent ainsi que le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Il a également statué sur les politiques et méthodologies de gestion des risques qui lui ont été proposées par la Fonction Risques et s'est assuré de l'adéquation permanente des Fonds Propres de la banque par rapport au profil de ses risques. Il a, par ailleurs, assuré un suivi régulier des projets structurants de la Fonction Risques, notamment la notation interne et le projet IFRS (IFRS 9) lequel a des impacts majeurs sur la banque sur les plans : organisationnel, système et humain.

VII.3.3 Comité de Nominations et de Rémunérations

Attributions

Le Comité des Nominations et de Rémunérations assiste le Conseil d'Administration dans la conception et le suivi des politiques de :

- Nomination et de rémunération ;
- Remplacement des dirigeants et des cadres supérieurs et de recrutement ;
- Gestion des situations de conflit d'intérêts.

Il est chargé notamment de :

- ✓ La conception de la politique de nomination et de rémunération du président de l'organe d'administration et de ses membres, des comités, de l'organe de direction, des responsables des fonctions clés, de l'auditeur des opérations bancaires islamiques et des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques ;
- ✓ La conception de la politique de succession des membres de l'organe d'administration, des comités, de l'organe de direction, des responsables des fonctions clés ainsi que de l'auditeur des opérations bancaires islamiques et des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques ;
- ✓ La nomination des membres de l'organe d'administration et des comités ainsi que de l'organe de direction et des fonctions de contrôle ;
- ✓ La conception de la méthodologie d'évaluation des travaux de l'organe d'administration et de ses comités.

Composition du Comité des Nominations et de Rémunérations

Nom du membre	Qualité
Mr. Adel ALAYA	Président du CNR
Mme Nabila BEN YEDDER	Membre
Mr. Hamdi BEN REJEB	Membre

Travaux du Comité des Nominations et de Rémunérations :

Au cours de cet exercice, le comité de nomination et de rémunération a tenu quatre (4) réunions selon le planning ci-dessous :

- 12 Février 2021
- 08 Mars 2021
- 27 Avril 2021
- 30 Juillet 2021

Le taux de présence de ses membres a été de 100%.

Dans le cadre de ses attributions, le Comité de Nomination et de Rémunération a assisté le Conseil d'Administration notamment dans la validation du processus de sélection des administrateurs indépendants et le choix des candidats à soumettre au vote de l'Assemblée Générale. Le Comité a également proposé au Conseil d'Administration du 13 mars 2021 le

renouvellement des mandats des administrateurs arrivant à expiration. Il a par ailleurs, statuer sur le bonus de la Direction Générale au titre de l'exercice 2020.

VII.3.4 Comité de Contrôle de Conformité des Normes Bancaires Islamiques :

Attributions

Le Comité de Contrôle de Conformité des Normes Bancaires Islamiques a pour mission d'approuver l'offre de produits et services et les transactions proposées par la Banque, en termes de caractéristiques produits et de documentation juridique. Il veille également à assurer le développement de la supervision de la conformité Charaïque, en interne, afin de lui permettre de vérifier le respect des principes de la Finance Islamique et la bonne application des décisions et fatwas prises dans le cadre de ce Comité.

Dans l'exercice de ses attributions, le Comité de Contrôle de Conformité des Normes Bancaires Islamiques est tenu notamment de :

- ✓ Emettre à l'organe d'administration un avis quant au degré de respect par l'établissement des normes bancaires islamiques ainsi que les recommandations pour remédier aux insuffisances soulevées à cet égard ;
- ✓ Valider le programme annuel de travail de l'auditeur des opérations bancaires islamiques et œuvrer à l'orienter durant l'exercice de ses fonctions ;
- ✓ Soumettre à l'organe d'administration un rapport annuel faisant état de ses travaux.

Composition du Comité de Contrôle de Conformité des Normes Bancaires Islamiques :

<i>Le ComitéCharia</i>	<i>Qualité</i>
M. Borhen NEFFATI	Président
M. Abdessatar KHOULDI	Membre
M. HichemRabboudi	Membre

Fréquence des réunions :

Date des réunions	04 mars 2021	16 juin 2021	25 août 2021	09 Décembre2021
Présence des membre	100%	100%	100%	100%

VII.4 Dispositions du Code de gouvernance

VII.4.1 Principes fondamentaux de gouvernance de Banque Zitouna

La gouvernance de Banque Zitouna se réfère à la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie2011-06 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.

Le Code de Gouvernance de la Banque a été conçu pour décrire toutes les mesures entreprises par la Banque afin d'instaurer les principes de bonne gouvernance et les modalités de leur application.

Le rôle du Conseil d'Administration est primordial dans la réussite de cette démarche.

Les responsabilités, les missions et fonctionnement du Conseil et des comités émanant du conseil sont ainsi décrites.

Le dispositif de gouvernance de la Banque est composé de trois organes clés :

- **L'Assemblée Générale des Actionnaires** ;
- **Le Conseil d'Administration**, en tant qu'organe d'administration, de supervision et de contrôle. Il agit à travers la Direction Générale ainsi que les différents comités réglementaires ;
- **La Direction Générale** assure ses responsabilités de développement de la stratégie et de gestion opérationnelle via un mode de découpage organisationnel et des comités spécialisés aidant à réaliser les objectifs tracés tout en veillant à la maîtrise des risques inhérents à l'activité.

En plus, Les pratiques de bonne gouvernance de Banque Zitouna sont traduites par un ensemble de politiques internes et des normes de conduite professionnelles applicables aux membres du Conseil ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs qui sont annexés au code.

La validation de ces référentiels relève de la compétence du Conseil et de ses Comités dans l'objectif de répondre d'un côté aux exigences réglementaires édictées par la loi 2016-48.

VII.4.2 Objectifs du Code de gouvernance

L'objectif de ce code de gouvernance est de:

1. Documenter les procédures, politiques ainsi que le cadre de gouvernance de Banque Zitouna ;
2. Définir et clarifier les rôles et les responsabilités du Conseil d'Administration de Banque Zitouna (dénommé «le Conseil ») et des Comités relevant de ce Conseil ainsi que l'Organe de Direction en tant qu'organe clé de la gouvernance ;
3. Etablir des politiques permettant de fournir au Conseil des informations périodiques relatives à la gestion et aux opérations réglementées de la banque.

VII.4.3 Assemblée Générale

L'Assemblée Générale peut être constitutive, ordinaire ou extraordinaire.

L'Assemblée Générale Constitutive se tient une seule fois et ce lors de la création de la banque, ainsi, le présent code se focalise uniquement sur l'Assemblée générale Ordinaire et Extraordinaire.

VII.4.3.1 Assemblée Générale Ordinaire

1. L'Assemblée Générale Ordinaire est l'organe suprême de la Banque qui nomme les administrateurs représentant l'actionariat, nomme les Commissaires aux Comptes et les membres du « Comité de Contrôle de Conformité des Normes Bancaires Islamiques », connu sous le nom « Comité Charia », et enfin statue sur l'exercice. Elle doit se réunir au moins une fois par année et dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, et ce pour :

- Approuver selon le cas, les comptes de l'exercice écoulé ;
 - Prendre les décisions relatives aux résultats après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de celui du Commissaire aux Comptes.
2. L'Assemblée Générale Ordinaire a, à elle seule, la qualité pour contrôler les actes de gestion de la société, décider ou autoriser l'émission de valeurs mobilières.
 3. L'Assemblée Générale Ordinaire peut autoriser l'émission de titres participatifs.
 4. L'Assemblée Générale Ordinaire est aussi compétente pour :
 - Nommer, révoquer ou remplacer les administrateurs, les membres du Comité de Contrôle de Conformité des Normes Bancaires Islamiques (Comité Charia) ainsi que les Commissaires aux Comptes.
 - Ratifier les conventions réglementées et notamment celles prévues par l'article 200 du CSC.

VII.4.3.2 Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à prendre les décisions relatives à la modification des statuts (Article 291 CSC), à l'augmentation du capital social (Articles 292 à 295 CSC) et à la réduction du capital social ou l'émission d'obligations convertibles en actions, ou à la suppression du droit préférentiel de souscription. Toute clause contraire est nulle.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire ne sont considérées valables que si les actionnaires présents ou les représentants au droit de vote détiennent au moins sur première convocation, la moitié du capital et sur deuxième convocation le tiers du capital.

À défaut de ce dernier quorum le délai de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou des représentants ayant droit au vote.

VII.4.4 Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est un élément crucial de la gouvernance de l'entreprise qui joue un rôle important de planification stratégique, de surveillance et de contrôle. Il ne peut exister de bonne gouvernance sans un Conseil d'Administration averti et fonctionnant de façon efficiente.

Le Conseil doit être composé d'Administrateurs Indépendants et Non-Exécutifs capables de s'acquitter honnêtement de leurs responsabilités envers les actionnaires de la banque et envers les intervenants concernés.

Afin d'aider les actionnaires à s'informer sur les rôles et les responsabilités du Conseil d'Administration ainsi que le cadre de gouvernance de la banque, le code de gouvernance fournit une description des principes et des pratiques de gouvernance de la banque.

Le Conseil doit examiner ces principes et ces pratiques à intervalles réguliers. Il est assisté à cet effet par les différents Comités : Comité de Risques (CR), le Comité d'Audit («CAUDIT»), le Comité de Nominations et de Rémunérations (CNR) et Comité de Contrôle de Conformité des Normes Bancaires Islamiques (le Comité Charia).

VII.4.4.1 Composition du Conseil d'Administration

Nombre d'Administrateurs

Le Conseil est composé de trois (3) membres au moins et de douze (12) membres au plus. Il doit comporter au moins deux (2) membres indépendants ainsi qu'un membre représentant les intérêts des petits actionnaires au sens de la législation et de la réglementation relatives au marché financier, en ce qui concerne les établissements cotés à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il est interdit au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint de la banque d'être membre de son Conseil d'Administration.

Une personne morale peut être nommée membre du Conseil. Lors de sa nomination, elle est tenue de nommer un représentant permanent. Lorsque le représentant de la personne morale perd sa qualité pour quelques motifs que ce soit, celle-ci est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement.

Une personne morale ne peut avoir la qualité d'administrateur indépendant.

Administrateurs indépendants :

Le Conseil doit comporter au moins deux membres indépendants des actionnaires. Les administrateurs indépendants sont nommés par l'Assemblée Générale sur recommandation et après examen des dossiers par le Comité de Nomination et de Rémunération.

Révocation-Cooptation

Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

En cas de vacance d'un poste au Conseil, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le Conseil peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Cette cooptation est soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil se réserve le droit de reconsidérer les nominations des Administrateurs Non-exécutifs et d'y mettre fin immédiatement, si cela est jugé approprié par le Conseil, lorsqu'un changement de la situation personnelle d'un Administrateur affecte sa nomination. Un tel changement peut notamment comprendre:

- Si l'Administrateur démissionne, prend sa retraite ou est suspendu de ses fonctions relevant d'un autre mandat externe ;
- Si l'Administrateur est nommé auprès d'une autre société, personne morale ou autre entité (interne ou externe) sans l'avoir préalablement notifié au Président du Conseil ;
- Si un incident se produit et que le Conseil estime que celui-ci pourrait nuire à la réputation de Banque Zitouna.

Lorsqu'un tel changement important se produit, l'Administrateur doit en informer le Président dès que possible.

VII.4.4.2 Responsabilités et Missions du Conseil d'Administration

Responsabilités

Le Conseil arrête les orientations stratégiques de la banque en vue d'assurer la création de valeur en respect des exigences réglementaires ou normatives.

Il est appelé, à cet effet, à fixer d'une manière explicite des objectifs de rentabilité tout en veillant à la solidité financière de l'établissement.

Il assure aussi la surveillance effective de l'organe de direction par l'évaluation des décisions prises dans le cadre de la gestion de l'activité de la banque et contrôle la conformité des actions de l'organe de direction par rapport aux stratégies et politiques qu'il a approuvées à travers des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi des performances de l'établissement notamment en matière de solvabilité, liquidité et rentabilité.

Le Conseil doit également s'assurer que la Direction maintient un système de contrôle interne garantissant la mise en œuvre effective et efficace des opérations. Le système de contrôle interne doit aussi assurer la conformité à la législation et aux réglementations en vigueur. Dans l'exercice de cette responsabilité, le Conseil considérera ce qui est adéquat pour les activités, les risques, la conformité Charaique et la réputation de Banque Zitouna. Il pourra aussi considérer l'adéquation des coûts et des avantages relatifs à l'implémentation de contrôles spécifiques.

Le Conseil est aussi l'organe de décision pour toutes les autres questions à caractère suffisamment important pour la banque dans son ensemble, et ce en raison de leurs implications stratégiques, financières ou en termes de réputation.

Missions du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur le Conseil agit essentiellement sur la Gouvernance, les Politiques et la Surveillance.

Pouvoirs conférés au Conseil

Le Conseil d'Administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires ; il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, dans la limite de l'objet social de la banque.

Le Conseil fixe les pouvoirs et limites décisionnelles du Directeur Général et fixe les opérations qui sont soumises à une autorisation préalable.

Les opérations soumises à une autorisation préalable du Conseil concernent essentiellement la prise ou la cession de participations, la cession des fonds de commerce ou l'un de ses composants et des immeubles de la banque, l'acquisition de fonds de commerce ou d'immeubles au-delà d'un seuil à définir, l'obtention de lignes de financement.

Quorum

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective à la séance. En cas de dysfonctionnement technique du système de visioconférence ou de télécommunication constaté par le président, le ou les administrateurs concernés seront considérés absents.

L'impossibilité d'atteindre le quorum fait l'objet d'un procès-verbal.

Décisions du Conseil et votes

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, la voix du Président du Conseil d'Administration est prépondérante.

En cas de nécessité ou d'urgence de prise de position, une décision peut être soumise aux membres du Conseil pour vote par correspondance. Dans ce cas, ce point sera porté à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration pour entériner la décision prise.

Les décisions, les résolutions du Conseil et toutes les questions soumises au vote des Administrateurs de la banque sont consignés dans les procès-verbaux des réunions du Conseil.

Le secrétaire du Conseil tient un registre des procès-verbaux des réunions du Conseil. Les procès-verbaux doivent être signés par le Président et le secrétaire du Conseil.

Secrétariat du Conseil

Tous les membres du Conseil peuvent consulter le Secrétaire du Conseil et bénéficier de ses services. Le Secrétaire veille au respect des procédures relatives au fonctionnement du Conseil, veille à l'information de ses membres, dresse le procès-verbal des séances et assure le suivi des décisions.

Le Secrétaire du Conseil apporte assistance et support à tous les Administrateurs. Il consulte régulièrement les Administrateurs afin de vérifier qu'ils disposent de toutes les informations nécessaires.

Le secrétaire du Conseil est nommé et révoqué par le Conseil d'administration sur proposition du directeur Général.

VII.4.4.3 Conventions avec les parties liées

Un conflit d'intérêt naît d'une situation dans laquelle un administrateur détient ou sert, à titre privé, des intérêts qui pourraient avoir une influence sur son objectivité dans l'exercice de sa fonction d'administrateur. Ce dernier en tant que personne ayant des liens avec la Banque est tenu de respecter certaines règles régissant les opérations avec les parties liées.

Il est considéré une personne ayant des liens avec la banque :

- ✓ Tout actionnaire dont la participation excède, directement ou indirectement, 5% du capital de la banque ;
- ✓ Tout conjoint ascendant et descendant d'une personne physique dont la participation excède directement ou indirectement, 5% du capital de la banque ;
- ✓ Toute entreprise dans laquelle la banque détient une participation au capital dont la proportion est telle qu'elle conduit à la contrôler ou à influencer de manière déterminante sur son activité ;
- ✓ Le Président du Conseil d'Administration de la banque, le Directeur Général, les membres du Conseil d'Administration, les Directeurs Généraux Adjointes, les membres du Comité de Contrôle de Conformité des Normes Bancaires Islamiques et les Commissaires aux Comptes ainsi que les conjoints des personnes susvisées, leurs ascendants et descendants ;
- ✓ Toute entreprise dont l'une des personnes visées ci-dessus est propriétaire ou associé ou mandataire délégué ou dans laquelle elle est directeur ou membre de son conseil d'administration.

VII.4.4.4 Les Comités émanant du Conseil

Le conseil procède à la désignation des membres des comités qui lui émane.

Les membres de Comités doivent assister personnellement à tous les Comités, sauf en cas de circonstances exceptionnelles.

Les comités permanents émanant du Conseil d'Administration sont : le Comité des Risques (**CR**), le Comité d'Audit (**C.AUDIT**), le Comité de Nominations et de Rémunérations (**CNR**) et le Comité de Contrôle de Conformité des Normes Bancaires Islamiques (**CCCNBI** ou Comité Charia).

Des responsabilités spécifiques ont été accordées à chacun de ces Comités relevant du Conseil d'Administration et décrites dans des chartes.

Le Conseil peut constituer, outre les comités permanents, des comités temporaires pour des missions ponctuelles et spécifiques. Dans ce cas, le Conseil désigne les membres du comité temporaire et son président et détermine la mission du comité ainsi que les modalités de son fonctionnement dès sa constitution.

VIII. ORGANES DE DIRECTION

VIII.1 La Direction Générale

Le Conseil d'Administration réuni le 07 février 2020 a confirmé Monsieur Nabil EL MADANI au poste de Directeur Général pour un mandat de trois ans échéant au mois de février 2023.

VIII.2 Comité Exécutif

La mission du Comité Exécutif réside dans l'examen et la définition de la stratégie, du développement, de l'organisation et du pilotage de la Banque.

VIII.3 Comité des Directeurs

La mission du Comité des Directeurs est d'assurer une meilleure gestion de l'activité opérationnelle de la Banque axée sur la performance et sur les mécanismes de direction et de leadership.

VIII.4 Comité Stratégique

La mission du comité stratégique est d'assurer le pilotage du plan de transformation stratégique, il est chargé notamment de :

- Assurer le suivi des projets stratégiques.
- Prendre les décisions nécessaires au regard des risques identifiés et remontés.
- Arbitrer les points de conflits identifiés.
- Statuer sur les mises à jour du plan de transformation.
- Assurer le suivi de la mise en place des décisions prises par le Conseil d'Administration au regard des projets stratégiques.

VIII.5 Comité Coordination du Contrôle Interne

La mission du Comité Coordination du Contrôle Interne réside dans la supervision du contrôle permanent à l'échelle de toute la banque et fixation des mécanismes de coordination et de reporting entre les différents intervenants du contrôle permanent, la coordination entre les différentes entités et l'examen des travaux du contrôle interne et des rapports sur le contrôle interne.

VIII.6 Comité de Gestion des Risques

La mission du Comité de Gestion des Risques est d'assurer le relais entre le Comité des Risques émanant du Conseil d'Administration et le Management en :

- Veillant au respect de la réglementation et des politiques arrêtées par le Conseil d'Administration en matière de gestion des risques et d'adéquation des fonds propres.
- Assistant le Management dans la gestion et la surveillance des risques (financement, marchés et opérationnels) ; les risques de liquidité et global de taux étant couverts par le Comité ALM.

VIII.7 Comité Compliance :

La mission du comité de compliance réside dans :

- La coordination, le pilotage et la supervision du système de contrôle de la conformité de la Banque dans son ensemble et veille à sa bonne organisation et son efficacité.
- L'assistance au Management pour s'acquitter des responsabilités en matière de conformité de la Banque aux exigences prévues par la loi ou la réglementation, des politiques internes arrêtées par le Conseil, normes de conduite et d'éthique professionnelle, des règles de bonne gouvernance ainsi que la veille réglementaire.

VIII.8 Comité de Recouvrement

La mission du comité de recouvrement s'articule autour du suivi du recouvrement des impayés de financement, des comptes débiteurs et travaux de classifications et provisions.

IX.COMMISSAIRES AUX COMPTES

Financial Auditing& Consulting
représentée par **M. Neji HERGLI**

Mohamed BEN AMOR

X. CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

X.1 Dispositif de Contrôle Interne

X.1.1 Conformité Réglementaire :

La Direction de la Conformité réglementaire couvre principalement les domaines suivants :

- La veille réglementaire notamment à travers le pilotage des risques de non-conformité réglementaire ;
- La déontologie et l'éthique professionnelle ;

- La lutte contre la criminalité financière et en particulier la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement de terrorisme ;
- La Gouvernance ;
- Les sujets se rapportant à la conformité réglementaire sont suivis par le Comité Compliance qui est présidé par le Directeur Général selon les règles de fonctionnement formalisées au niveau de sa charte ;
- Les travaux de la Direction de la Conformité Réglementaire font l'objet d'un suivi et examen approfondis et réguliers par le Comité d'Audit et le Comité des Risques qui émanent du Conseil d'Administration.

Le dispositif de Banque Zitouna en matière de Conformité est basé sur une organisation adaptée, des politiques et des procédures détaillées, une suite informatique, des normes de contrôle selon une approche basée sur les risques ainsi qu'un système de reporting et de déclaration.

En plus, la Direction de la Conformité Réglementaire assure l'accompagnement de tous les collaborateurs sur ses différents domaines et elle leur fournit le conseil, l'assistance et la formation.

Dans un souci d'amélioration continue et de perfectionnement de son dispositif de conformité, Banque Zitouna a procédé en 2021 à la mise en place de plusieurs actions dont notamment :

- Participation à l'élaboration et la mise à jour d'un ensemble de livrables : politiques, procédures, notes circulaires... Ainsi, ces livrables ont été transmis au Comité d'Audit pour examen et validation ensuite au Conseil d'Administration pour approbation.
- Vérification de la bonne application des contrôles et vigilances prévus. A cet effet, un contrôle journalier sur le volet Entrée En Relation (K.Y.C) a été assuré, suivant une approche par les risques.
- Introduction et affinage de nouveaux Scénarios au niveau de la solution de monitoring afin d'assurer un contrôle continu des opérations et leur adéquation avec le profil de la relation.
- Enrichissement des listes internes embarquées au niveau des solutions informatiques
- Déclaration à travers la plateforme IDES du stock des clients déclarables FATCA

X.1.2 Autres domaines de contrôle :

- Avancement notable dans le projet stratégique relatif à l'implémentation des normes IFRS. Après avoir clôturé les phases Diagnostic des divergences, Diagnostic SI, Formation, plan d'actions et étude d'impacts, la banque a entamé la dernière phase d'implémentation.
- Dans le cadre du Projet Fiche de compte qui s'inscrit dans le cadre de renforcement du dispositif du contrôle comptable dans l'objectif de garantir la fiabilité de l'information financière et la maîtrise des risques comptables, les fiches de comptes des domaines d'activités Back-office et FrontOffice ont été élaborées en 2021 et sont en phase de mise en place.

- Conduite de plusieurs missions d'audit de la sécurité des systèmes d'information dans le but de déceler les vulnérabilités et y remédier. Ces missions ont été également accompagnées par l'élaboration des politiques / procédures de sécurité des systèmes d'information et par la définition du plan stratégique de la sécurité de l'information
- Renforcement du contrôle de 2ème niveau au sein des structures centrales de la banque, et ce à travers la réalisation de différentes missions de contrôle permanent.

X.2 Gestion et Suivi des Risques

Le pilotage des risques au sein de Banque Zitouna est assuré dans le cadre d'un dispositif de gouvernance des risques en respect des exigences réglementaires, en ligne avec la stratégie de la banque et sous la surveillance du Conseil d'Administration assisté par le Comité des Risques.

Les principes et les normes de gestion des risques sont définies dans le cadre des politiques et des procédures en déclinaison de la stratégie de la banque et en respect de son appétence au risque tout en tenant compte de sa spécificité en tant qu'acteur de référence dans le domaine de la finance islamique.

La Direction Pilotage des Risques relevant du Pôle Risques est la structure en charge de la gestion et de la surveillance des risques dans la banque.

Le dispositif de gouvernance des risques au sein de la banque repose sur les structures suivantes :

- **Le Comité des Risques** : Il a pour mission d'assister le Conseil d'Administration afin de s'acquitter de ses responsabilités relatives à la surveillance du dispositif de gestion des risques de l'établissement. Il œuvre en respect des exigences de la circulaire BCT 2021-05 portant sur le cadre de gouvernance des banques et établissements financiers.
- **La Direction Générale** : Elle est chargée de la gestion courante des activités de l'établissement et assure le pilotage effectif de la mise en œuvre de la stratégie de développement et de la politique d'appétence pour le risque approuvée par le Conseil d'Administration. Elle veille au bon fonctionnement et au respect du dispositif de gouvernance des risques.
- **Les comités internes** : le Comité de Gestion des Risques, le Comité ALM, le Comité Supérieur de Financement, le Comité de Recouvrement, le Comité de Tarification, le Comité de Coordination du Contrôle Interne et le Comité Compliance assurent la mise en œuvre de la stratégie des risques dans le respect de l'appétence aux risques de la banque et de sa stratégie chacun dans le cadre de ses attributions avec reporting aux structures de gouvernance et notamment le Comité des Risques.

A travers son dispositif de gouvernance des risques, Banque Zitouna gère différents types de risques, dont notamment les plus importants :

- 1- Le risque de solvabilité.
- 2- Le risque financement.
- 3- Les risques de transformation (liquidité et global de taux).
- 4- Les risques de marchés.
- 5- Les risques opérationnels dont les risques de conformité charaique.
- 6- Les risques de non-conformité dont les risque de BA-FT.

Suivis par le Comité de Gestion des Risques en interne et supervisés par le Comité des Risques, les travaux de la gestion des risques pour de l'année 2021 ont porté sur le pilotage des différentes expositions de la banque aux risques, l'amélioration des règles de gestion, le suivi du respect des normes prudentielles et ainsi que les projets structurants du domaine Risques.

X.2.1 Adéquation des Fonds Propres

Dans le cadre de la conformité du Ratio de Solvabilité, la banque a tout mis en œuvre pour le respect des dispositions de la circulaire BCT 2018-06 entrée en vigueur le 30/06/2018.

En 2021, les Fonds Propres Nets de la banque qui servent de base pour le calcul des ratios de division et de couverture des risques sont passés de 514 MD au 31/12/2020 à près de 589.3MD au 31/12/2021.

Les risques encourus sont passés de 3 825 MD au 31/12/2020 à 4 764 MD environ au 31/12/2021 dont 90% au titre du risque de financement ; 9,3% au titre du risque opérationnel et seulement 0,7% au titre du risque de change.

L'année 2021 a été clôturée avec un Ratio de Solvabilité de 12,37% et un Tier 1 de 9,83% en respect des normes règlementaires respectivement de 10% et 7%.

Aussi, la banque a respecté les ratios de division et de couverture des risques sur toute l'année 2021 conformément aux dispositions des circulaires BCT 91-24 et 2018-06.

La situation de ces ratios à la fin de l'exercice 2021 se présente comme suit (en MD) :

Ratio	Limite	Situation à fin 2021	
		Montant	%
Σ Risques Encourus > 5% FPN (Avec 5% des FPN= 29,1 MD)	Max 3 * FPN	659,9 MD	1,13*FPN
Σ Risques Encourus > 15% FPN (Avec 15% des FPN= 87,4 MD)	Max 1,5 * FPN	128 MD	0,22*FPN
Risques Encourus > 25% FPN (Avec 25% des FPN = 145,6 MD)	Max 0,25 * FPN	0	0
Σ Risques Encourus des parties liées	Max 0,25*FPN	103,7 MD	0,18*FPN

De même, l'année 2021 a été marquée par le maintien du stock de la réserve sur risque d'investissement IRR (retenue sur la part du profit des titulaires de comptes d'investissement) de 100mD (cf. circulaire BCT 2018-06).

X.2.2 Le Risque de Financement

En 2021, l'activité de la banque s'est déroulée dans le respect de la politique de financement validée suite à la mise à jour de la stratégie de la banque en 2019. L'année 2021 a vu un refresh des limites décisionnelles notamment sur le segment des Particuliers, la revue de la tarification des financements et de certaines limites sectorielles. Il est à rappeler que la revue régulière de certains axes de la politique de financement a pour objectif de mieux répondre au contexte de la banque, tout en veillant à la maîtrise des risques et à la bonne qualité du portefeuille.

Durant l'année 2021, la pandémie du COVID-19 a encore pesé lourd sur l'économie mondiale et nationale. A ce titre et dans le cadre du soutien des secteurs impactés par la crise sanitaire,

la BCT a reconduit certaines mesures que la banque a œuvré à mettre en place dans le respect de sa spécificité.

Les reports d'échéances sont parmi les mesures les plus impactantes. Contrairement aux banques conventionnelles qui ont pu facturer des intérêts de reports ainsi que les intérêts intercalaires aux clients bénéficiaires de ces mesures, Banque Zitouna s'est limitée à l'instauration d'une commission flat sur le report des échéances aux Entreprises validée par le Comité Charaïque en compensation partielle de l'impossibilité de facturer des intérêts de reports. En conformité aux exigences charaïques, ces commissions reflètent les dépenses effectives subies par la banque dans le cadre du processus de report. Sur le segment des Particuliers, en revanche, aucune commission de report n'a été facturée.

En plus des mécanismes de soutien mis en place par le Gouvernement et la BCT (Reports d'échéances, mécanisme SOTUGAR, Crédits à MT exceptionnels), Banque Zitouna a continué sur 2021 à faire bénéficier sa clientèle Entreprises de l'**initiative « SANAD »** afin de les aider à surmonter les difficultés de la crise et faire face aux besoins de relance de leur activité. Cette initiative consiste à doter les entreprises bénéficiant de financements d'exploitation d'une rallonge de leur ligne de financement de l'exploitation avec une souplesse au niveau des conditions d'octroi.

Dans un contexte de crise économique aggravé par la crise sanitaire COVID, le dispositif de gestion du risque financement mis en place et le pilotage du portefeuille avec les structures concernées de la banque (Pilotage des Risques, Recouvrement Commercial & Contentieux) a permis la maîtrise du risque sur les engagements de la banque au terme de l'année 2021 avec un **taux de créances accrochées limité à 5,33%** (contre 4,01% en 2020) comparé à un niveau sectoriel dépassant 14% et un taux de **couverture par les provisions à 34%** :

- En respect des dispositions de la circulaire BCT 91-24 instaurant les règles de provisionnement, **les provisions individuelles** constatées par la banque au 31/12/2021 en couverture des risques sur les engagements ont ramené le stock à un niveau de 50,4MD.
- **Les provisions additionnelles** constituées par la banque au 31/12/2021 en application de circulaire BCT 2013-21 ont ramené le stock à un niveau de 17,9MD.
- **Les provisions collectives** en couverture des risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classes 0 et 1) et au vu de la nouvelle méthodologie telle qu'édictée par la circulaire BCT n° 2022-02 s'est établie à fin 2021 autour de 48,1MD correspondant à un taux de provisionnement de 1,11% contre 32,9 MD au 31/12/2020 correspondant à un taux de provisionnement de 0,86 %.

En matière **de notation interne**, et dans le cadre de l'exigence de la Banque Centrale de Tunisie pour la mise en place d'un système de notation interne des contreparties dans sa circulaire n°2016-06, Banque Zitouna a opté pour la démarche suivante :

- La conception de modèles de notation internes par segment de marché.
- L'acquisition d'une solution de rating permettant à la fois d'héberger les modèles de notation interne de la banque et l'automatisation du processus d'octroi des financements.

Banque Zitouna a clôturé la première partie relative à la modélisation depuis fin 2017 et dispose actuellement d'un système de notation intégrant des modèles par sous-segment de marché.

En ce qui concerne l'automatisation du processus décisionnel et de mise en place, il s'agit d'un projet d'entreprise avec d'importants impacts IT et une importante conduite du changement à assurer au niveau de la banque. En 2021, la banque a réussi la conduite de plusieurs sessions de formation aux différents utilisateurs et la généralisation progressive du scoring des Particuliers sur tout le réseau commercial. L'année 2021 a été également couronnée par la mise en production sur site pilote du lot Corporate pour les produits Mourabaha et Ijara dont la généralisation est en cours de finalisation.

X.2.3 Les Risques ALM (Liquidité et Global de Taux)

De par de son activité de transformation, Banque Zitouna est exposée aux risques de transformation suivants : **Le risque de liquidité et le risque global de taux induisant le risque commercial translaté.**

Le suivi de ces risques est assuré par le Comité ALM à travers une batterie d'indicateurs formalisés au niveau de la charte ALM intégrant les normes prudentielles ainsi que des règles de gestion internes des risques de liquidité et global de taux.

Sur l'année 2021, le Comité des Risques immanent du Conseil d'Administration a suivi de près les actions entreprises par la Direction Générale pour prémunir le bilan de la banque.

Risque de liquidité : Sur 2021, la situation de liquidité a été pilotée de manière rapprochée au niveau du Comité de Trésorerie. Au terme de l'année, le Liquidity Coverage Ratio « LCR » de la banque s'est établi à 114,649% au-dessus du niveau minimum requis de 100% de la norme réglementaire malgré le contexte économique difficile et le ratio de transformation des dépôts en crédits « LTD » à 100,5% en respect des exigences règlementaires.

Sur 2021, la banque n'a pas recouru au nouveau mécanisme de refinancement exceptionnel mis en place par la BCT dans le cadre de sa politique monétaire en soutien au secteur dans ce contexte de crise

La structure diluée des ressources offre à la banque une stabilité certaine à travers la composante épargne captant 53% du total ressources. Cette structure reste quasiment inchangée sur 2021. Aussi, le profil des gaps de liquidité s'est amélioré notamment sur le moyen et long terme suite à la consolidation des fonds propres et la collecte de l'épargne à un rythme soutenu sur 2021 malgré le contexte de crise.

Risque global de taux : La structure bilancielle est quasiment inchangée en 2021 maintenant le même miss-matching entre taux fixes et taux variables & révisables. Il importe de rappeler l'impact de la prorogation des mesures de report d'échéances par la BCT ayant privé la banque sur une certaine période d'une part des profits à percevoir de sorte à exposer davantage la banque au risque global de taux.

Malgré ce contexte difficile, la marge de transformation de la banque s'est établie à 4,57% contre 4,95% à fin Décembre 2020. Cette marge toujours confortable est le fruit d'une

démarche proactive pour la gestion du risque global de taux à travers plusieurs mesures en lien avec la structure des financements et leur la tarification et la révision périodique des clés de répartition sur comptes participatifs notamment Tawfir afin de maîtriser l'impact du risque global de taux sur le résultat de la banque.

X.2.4 Les Risques de marché

Vu la spécificité de la Finance Islamique prohibant l'usage des produits dérivés et des produits de taux (non adossés à des bien tangibles), l'exposition de la banque aux risques des marchés est maîtrisée et ne constitue pas un domaine de préoccupation majeure. L'exposition de la banque est réduite au seul marché spot.

La couverture sur ce marché est essentiellement assurée par :

- L'encadrement par les limites internes sur les contreparties bancaires et non bancaires ;
- Les limites internes de positions ;
- Les procédures de traitement internes afin de verrouiller l'exposition au risque de règlement.

L'année 2021 a été marquée par un effort de maîtrise des positions de change malgré une volatilité continue des cours des principales devises.

En 2021, malgré le contexte difficile notamment en relation avec les transactions de commerce extérieur, la banque a réalisé un volume total de transactions de change de 3.061 MD (contre 2.631 MD en 2020) toutes devises confondues et une évolution du résultat de change de 35% par rapport à l'année 2020 soit 15,5MD sur l'année 2021 contre 11,5MD en 2020.

X.2.5 Les Risques Opérationnels

Sur 2021, la Banque a entamé la mise en œuvre de son Plan de Continuité d'Activité dont notamment la généralisation de l'implémentation de la stratégie de secours « FULL PERIMETER » pour tout le système d'information critique.

L'année 2021 a été marquée, aussi, par la finalisation du deuxième exercice d'auto-évaluation de l'exposition de la banque aux risques opérationnels ayant concerné toutes les structures opérationnelles et de support de la banque et ce, en parallèle à l'avancement dans la mise en place des actions issues de l'ancien exercice RCSA. En effet, le taux d'avancement global s'élève à 71%.

Ce deuxième exercice RCSA, rappelons-le, repose sur une nouvelle approche validée par les organes de gouvernance de la banque et qui tient compte à la fois de la nouvelle stratégie de la banque et des standards internationaux en la matière.

Grands piliers de la culture de risque opérationnel, la formation et la sensibilisation des métiers ont été au cœur des préoccupations de la banque. A cet effet, plusieurs actions de formations portant sur la nouvelle procédure de déclaration des incidents de risques opérationnels ayant concerné différentes structures ont été déroulées.

X.2.6 Stress Testing :

L'année 2021 a connu la conduite du 2^{ème} exercice de stress-testing important touchant tout le secteur bancaire et conduit par la BCT en Novembre 2021, exigeant le déroulement d'un

exercice de stress-testing pour l'évaluation de la résilience du secteur bancaire en lien avec la pandémie du COVID-19 et surtout le retour à l'exercice de classification normale par les banques.

Les résultats des stress-tests tenant compte de certains éléments spécifiques à la banque et validés par la BCT ont prouvé la résilience de Banque Zitouna face à des chocs extrêmes touchant le risque de crédit se traduisant par un Ratio de Solvabilité largement supérieur aux normes réglementaires.

Cette résilience prouvée est le résultat d'une politique de gestion du risque financement avisée et ciblée veillant à l'optimisation du couple Risque/Rentabilité d'un côté et d'une consolidation des fonds propres de la banque à deux reprises en 2019 et 2020 depuis l'acquisition de la banque par Groupe Majda fin 2018.

XI. CONFORMITE CHARAIQUE

Le système de conformité charaïque de Banque Zitouna est composé d'un Comité Charaïque (Comité de Contrôle de Conformité des Normes Bancaires Islamiques) désigné par l'Assemblée Générale selon l'article 54 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. L'un des piliers de ce système est aussi la « Direction de la Conformité Charaïque » rattachée au « Pôle de Contrôle Général ».

Le Comité Charia se compose de trois membres:

Nom et prénom	Qualité
Dr. Borhen NAFFETI	Président
Dr Abdessattar KHOULDI	Membre
Mr. Hichem RABBOUDI	Membre

Le Comité Charia a pour mission:

- Emettre un avis sur la conformité aux normes bancaires islamiques des politiques, produits, modèles de contrats et procédures opérationnelles relatifs à l'activité de la Banque,
- S'assurer de la conformité des opérations bancaires islamiques aux normes définies dans ce domaine,
- Examiner toute question soulevée par la banque se rapportant aux opérations bancaires islamiques

La « Direction de Conformité Charaïque » a organisé durant l'année 2021 quatre réunions du Comité Charia consacrées aux thèmes suivants :

Réunions Comité Charia 2021

N° de la réunion	Date de la réunion	Ordre du jour
47^{ème} réunion	04 Mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du rapport d'Audit charaïque externe de l'année 2020. ▪ Validation des Etats Financiers de la banque de l'année 2020. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Validation du rapport annuel du Comité Charïa pour l'année 2020. ▪ Validation du rapport annuel de gestion de compte « Nafaa El Am » de l'année 2020. ▪ Validation du plan annuel d'Audit Charaïque interne de l'année 2021. ▪ Validation charaïque des produits « Plans Epargne: Menzel, Sayara et Hajj ». ▪ Validation des aspects charaïques relatifs au projet « Mise en place des normes IFRS »; ▪ Validation de « la politique de gestion de compte « Nafaa Am » ▪ Emission d'avis concernant diverses consultations charaïques.
48^{ème} réunion	16 Juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation d'une note de suivi des recommandations d'Audit charaïque externe de l'année 2020; ▪ Validation charaïques de diverses commissions du commerce extérieur ; ▪ Présentation de l'acte « cession de droits au profit de la banque Zitouna » ▪ Consultation relative aux frais pouvant être inclus dans le cadre du financement Ijara; ▪ Consultation relative aux comptes d'investissement via « Wakala Bil Istithmar », ▪ Emission d'avis concernant diverses consultations charaïques.
49^{ème} réunion	25 Août 2021	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation des rapports d'Audit Charaïque Interne ; ▪ Présentation d'une note de suivi des recommandations d'Audit charaïque externe de l'année 2020 ; ▪ Validation d'acte de « cession de droits en faveur de la banque Zitouna » ▪ Présentation d'une note relative aux opérations de liquidité ; ▪ Validation des conditions relatives au Prix « Recherche et Développement de la Gestion de liquidité », ▪ Présentation d'une note concernant le projet « Base de Données de la Finance Islamique »; ▪ Présentation d'une note concernant la participation de la banque Zitouna (Dépositeur) aux nouveaux fonds d'investissement islamiques (FCPR Mourafik / FCPR ZM II) ; ▪ Emission d'avis charaïque concernant diverses consultations charaïques
50^{ème} réunion	09Déc 2021	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Validation de « la politique de gestion des dépôts d'investissement » ▪ Validation du produit « Compte de Cantonnement » ; ▪ Présentation d'une note concernant des nouvelles commissions ;

- | | | |
|--|--|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du projet d'une convention d'entrée dans la "salle de change" de la banque Zitouna ; ▪ Présentation d'une note relative aux opérations de commerce extérieur ; ▪ Emission d'avis concernant diverses consultations charaïques. |
|--|--|---|

Dans l'objectif de conforter le caractère charaïque des produits et services commercialisés, les travaux de la Conformité Charaïque visent à la mise en place d'un système de contrôle charaïque intégral qui réduit au minimum les risques de non-conformité charaïque et de réputation auxquels la banque est exposée.

L'intervention de la Direction en amont consiste à assurer un rôle de relais entre les entités de la Banque et le Comité Chariaa à travers la centralisation des différentes demandes d'éclaircissement ou d'approbation de nouveaux produits et services ; En aval, la Direction procède à la mise en application des décisions charaïque du Comité Charia et à l'évaluation du degré d'application de ces diligences.

Dans le cadre du projet de l'implémentation des normes IRFS, Banque Zitouna a fait face à plusieurs enjeux comptables notamment l'adéquation des nouvelles procédures et livrables à la spécificité de la banque tant que Banque islamique. La « Direction de Conformité Charaïque », en collaboration avec le Pôle des finances et le Comité Chariaa, a validé la conformité charaïque des nouvelles méthodes comptables ainsi que l'harmonisation entre les exigences des normes IRFS et le cadre de l'AAOIFI.

L'année 2021 a été marquée par la continuation du projet « RIYEDA » dont le but est la mise en place des recommandations et des restructurations charaïques dans un objectif d'efficacité opérationnelle et de conformité charaïque. Dans ce cadre, plusieurs projets d'amélioration des aspects charaïques ont été lancés à savoir « Riyeda Mochtarayet » pour le financement des biens de consommation, et « Riyeda Menzel » destiné à l'acquisition des biens immobiliers.

A noter qu'en 2021, la Banque Centrale a émis la circulaire BCT 2021/05 relative au cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, en consacrant des dispositions de gouvernance spécifiques aux établissements exerçant des opérations bancaires islamiques. La « Direction de Conformité Charaïque » s'est chargée de l'établissement d'un plan d'actions pour la mise en place des prérequis exigés par ladite circulaire ainsi que l'élaboration des politiques charaïques et chartes y afférentes.

Le Département d'Audit Charaïque a effectué plusieurs missions d'Audit Charaïque durant 2021. Le but est de vérifier et de s'assurer du respect des dispositions charaïques des différentes opérations réalisées par la banque. Ces missions ont été exécutées dans le respect des pratiques d'Audit par Banque Zitouna : les étapes de préparation des missions, l'échantillonnage, le diagnostic des dossiers, la rédaction des rapports comportant des recommandations, etc.

Les missions d'audit charaïque comportent des missions de type « produits » dont l'objectif est l'évaluation de la conformité charaïque des produits et services de la banque, et des missions sur terrain touchant le réseau de la banque:

Les missions d'audit charaïque de type « produits » ont couvert les financements « Tamouil Chiraet », « Tamouil Misra », « Tamouil Macharii », le financements des services tels que les financements « Tamouil Dirasset », ainsi que les financements « Wakala Bil Istithmar ».

Les missions d'audit charaïque sur terrain ont couvert les Directions Régionales de Monastir, Sfax, Tunis Centre, Tunis Sud, Tunis Nord, et Sud Est.

Les travaux d'audit charaïque menés par le département sont ainsi consignés dans des rapports spécifiques à chaque mission puis consolidés puis présentés au Comité Charïa.

Les diverses recommandations qui émanent des missions d'audit effectuées ont été discutées avec les directions concernées et présentées à la Direction Générale et au Comité Charïa pour prendre les dispositions nécessaires.

XII. RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE BANQUE ZITOUNA

ANNEXE 1 : RAPPORT COMITÉ CHARIA

مصرف الزيتونة
BANQUE ZITOUNA



تونس في 2022/03/10

تقرير الهيئة الشرعية لمصرف الزيتونة للسنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2021

بسم الله الرحمن الرحيم

والصلاة والسلام على رسول الله سيدنا محمد وعلى آله وصحبه أجمعين،

إلى السادة رئيس وأعضاء مجلس إدارة مصرف الزيتونة،

إلى السادة المساهمين،

عملاً بأحكام الفصل 54 من القانون عدد 48 لسنة 2016 المتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية، الذي ينص على إنشاء "هيئة مراقبة مطابقة معايير الصيرفة الإسلامية"، يتم تعيينها من الجلسة العامة ومرتبطة هيكلية بمجلس الإدارة، تقوم بإعداد تقرير سنوي حول نتائج أعمالها يوجه إلى مجلس الإدارة، وتُحال نسخة منه إلى البنك المركزي التونسي، وإلى الجلسة العامة شهراً على الأقل قبل انعقادها،

وحيث تقع مسؤولية التأكد من أن البنك يعمل وفقاً لأحكام الشريعة الإسلامية ومبادئها على إدارة المصرف، أما مسؤوليتنا فتنحصر في إبداء رأي مستقل بناء على مراقبتنا لعينة من عمليات المصرف، وفي إعداد تقرير لكم.

بناء على ذلك قمنا بالمراقبة الواجبة، على أساس اختبار عينة عشوائية، للمبادئ المعتمدة والإجراءات المتبعة والعقود المتعلقة بالمعاملات وفحص التوثيق والتطبيقات التي قام بها المصرف خلال السنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2021، لإبداء الرأي بشأن التزام المصرف بأحكام الشريعة الإسلامية ومبادئها المنصوص عليها في المعايير الشرعية والقرارات والفتاوى التي تم إصدارها من قبلنا.

كما قمنا بالإجراءات اللازمة من أجل الحصول على جميع المعلومات والتفسيرات التي اعتبرناها ضرورية لتزويدنا بأدلة تكفي لإعطاء تأكيد معقول بأن المصرف لم يخالف أحكام الشريعة الإسلامية ومبادئها.





وفي رأينا:

01. إنَّ العقود والعمليات والمعاملات التي أبرمها مصرف الزيتونة خلال السنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2021، واطلعنا عليها، تمّت وفقاً لأحكام الشريعة الإسلامية ومبادئها.

02. إنَّ توزيع الأرباح وتحميل الخسائر على حسابات الاستثمار، قد تمّ وفقاً لـ "سياسة التصرف في الودائع الاستثمارية" المعتمدة من قبلنا.

03. إنَّ جميع الإيرادات غير المشروعة جُنبت لصرفها في وجوه البرّ تحت إشراف الهيئة الشرعية، حسب "سياسة التصرف في حساب النفع العام" المعتمدة من قبلنا.

04. إنَّ الإدارة ليست مُخوّلة بإخراج الزكاة عن المساهمين وتقع مسؤولية إخراجها عليهم، مع إعلامهم بمقدار الزكاة الواجبة على كل مساهم منهم.

نسأل الله العليّ القدير أن يحقّق لنا الرّشاد والسّداد،

والسّلام عليكم ورحمة الله وبركاته.

رئيس الهيئة الشرعية

فضيلة الدكتور برهان النّفاتي

عضو الهيئة الشرعية

فضيلة الأستاذ هشام الزبودي

عضو الهيئة الشرعية

فضيلة الدكتور عبد الستار الخويلدي



ANNEXE 2 : RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS AU 31/12/2021



Société d'expertise comptable

Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2091 Ariana



Mohamed Ben Amor

Membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie

Complexe le Palace BNA, 63 Av. Hédi NOUIRA - 2037

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES

DE LA BANQUE ZITOUNA

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2019, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 sur :

- L'audit des états financiers de la Banque ZITOUNA (la Banque) tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître un total Bilan de **5.377.371 mDT** et un résultat net bénéficiaire de **60.117 mDT** ;
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Les états financiers ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

I- Rapport sur l'audit des états financiers :

Opinion :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat, hormis la Zakat par action, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers de la Banque, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation :

3- Nous attirons l'attention sur les **notes 2-3 et 5-1-3 (x)** des états financiers dont le contenu indique qu'en réponse aux incertitudes liées à la poursuite de la crise sanitaire et économique, et par circulaire n° 2022-02 du 4 mars 2022, la BCT est intervenue pour réviser les paramètres de calcul des dépréciations à base collective des engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier. L'incidence de cette révision résulte d'un changement de données d'entrée et a été traitée, en conséquence, comme étant un changement d'estimations comptables conformément à la norme NCT 11 relative aux modifications comptables. Les provisions collectives ont été, ainsi, portées à 48.190 mDT au 31 décembre 2021 contre 32.906 mDT au 31 décembre 2020, soit un accroissement de 15.284 mDT (dont 10.156 mDT imputables à cette révision de paramètres de calcul).

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice :

4- La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2021 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales**, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion

et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers :

5- Le Conseil d'Administration de la Banque est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers :

6- Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des commissaires aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments

probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

1- En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi

que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque (actions et titres participatifs) avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes en valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

Financial Auditing & Consulting

Mohamed Neji HERGLI



Cabinet M.B.A

Mohamed BEN AMOR



**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2021**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES

DE LA BANQUE ZITOUNA

I. En application des dispositions de l'article **62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016** relative aux banques et aux établissements financiers (loi bancaire) et des articles **200 (nouveau) et suivants** et l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (*autres que les rémunérations des dirigeants*)

Votre Conseil d'Administration ne nous a tenus informés d'aucune convention autorisée conformément aux dispositions de l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales et conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des conventions nouvelles autorisées par le Conseil d'Administration de la Banque conformément à la réglementation en vigueur rentrant dans le champ d'application des articles susvisés.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (*autres que les rémunérations des dirigeants*)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs avec des parties liées à la date de clôture de l'exercice 2021, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

B-1. Opérations avec la société Zitouna Takaful :

- En application de conventions conclues, antérieurement à l'exercice 2021, avec la société Zitouna Takaful, la Banque Zitouna a constaté en 2021, parmi ses produits, des commissions au titre des contrats Ijara pour la somme de 2.151.001 DT, au titre des contrats collectifs "*Takaful financement*" pour la somme de 614.799 DT, au titre des contrats "*Takaful incendie*" pour la somme de 15.561 DT et au titre de l'assurance sur

cartes pour la somme de 207.131 DT. La créance de la Banque envers Zitouna Takaful s'élève, au 31 décembre 2021, au titre des commissions à recevoir, à 1.147.743 DT.

- En application de contrats d'assurance conclus, antérieurement à l'exercice 2021, avec la société Zitouna Takaful, la Banque Zitouna a supporté en 2021 des primes d'assurance Takaful au titre de l'assurance d'indemnité de départ à la retraite pour 517.682 DT (compte non tenu des contributions complémentaires fixées par l'avenant visé au II du présent rapport), de l'assurance groupe pour 3.422.716 DT, de l'assurance vie Mourafek pour 1.210.588 DT et de diverses autres assurances (globale de Banque, multirisques professionnels, autos, etc.) pour 535.105 DT. La dette de la Banque envers Zitouna Takaful s'élève, au 31 décembre 2021, à ce titre, à 2.332.905 DT. La Banque a, par ailleurs, bénéficié en 2021 d'indemnités auprès de la même société suite à la survenance de sinistres pour la somme de 99.259 DT.
- La Banque Zitouna a supporté, en 2021, une charge de 640.000 DT au titre de la rémunération des titres participatifs émis par la Banque et souscrits par la société Zitouna Takaful, en 2015 et 2017, pour la somme totale de 8.000.000 DT.
- La Banque Zitouna a continué, en 2021, à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par la société Zitouna Takaful antérieurement à l'exercice. Les charges encourues en 2021, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 92.714 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2021, à 4.682.086 DT.
- La société Zitouna Takaful a continué, en 2021, à placer ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2021, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats, totalisent 7.639.379 DT et le solde de ces placements s'élève, au 31 décembre 2021, à 121.407.800 DT.
- La Banque Zitouna a continué, en 2021, à mettre à la disposition de la société Zitouna Takaful, le local de l'agence Lac I et a facturé, à ce titre, en 2021, un loyer de 9.649 DT HT, soit la somme de 11.483 DT TTC encaissée en 2021.

B-2. Opérations avec la société Zitouna Capital et les FCPR qu'elle gère :

- La Banque Zitouna a continué, en 2021, à mettre à la disposition de la société Zitouna Capital, en vertu des deux conventions conclues le 15 mars 2019, d'un 1^{er} collaborateur chargé, à temps partiel, d'assurer les fonctions de "*Responsable de l'Unité d'Audit Charaique*" moyennant une rémunération annuelle forfaitaire de 5.000 DT HT, et d'un 2^{ème} collaborateur chargé, à temps partiel, d'assurer les fonctions de "*Responsable Conformité et Contrôle Interne*" moyennant une même rémunération annuelle forfaitaire de 5.000 DT HT. En contrepartie de ses prestations au titre desdites conventions, la Banque Zitouna a facturé, en 2021, à la société Zitouna Capital la somme de 10.000 DT HT (soit la somme de 11.901 DT TTC non encore encaissée au 31 décembre 2021) et a constaté un produit d'égal montant (compensé par une charge à raison de 90% en rémunération des services rendus par les collaborateurs concernés en application de la décision du CNR du 30 juillet 2021).

- La Banque Zitouna a continué, en 2021, à facturer à la société Zitouna Capital les frais de télécommunications relatifs à certains téléphones mobiles au titre de l'année 2021 pour la somme de 2.757 DT HTVA, soit la somme de 3.281 DT TTC non encore encaissée au 31 décembre 2021, et ce, outre un produit à recevoir à ce titre (non encore facturé en 2021) pour la somme de 2.757 DT.
- La Banque Zitouna a continué en 2021 à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par la société Zitouna Capital antérieurement à l'exercice. Les charges encourues, en 2021, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 78.034 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2021, à 2.040.642 DT.
- La Banque Zitouna a continué, en 2021, à facturer à la société Zitouna Capital la commission de dépositaire lui revenant au titre de la mission, qui lui a été confiée en vertu de la convention conclue le 15 mars 2019, de dépositaire exclusif du portefeuille titres et des fonds détenus par le FCPR Zitouna Moucharaka I en contrepartie de la perception d'une commission annuelle HT égale à 0,1% de l'actif net du fonds avec un minimum de 10.000 DT et un maximum de 20.000 DT. La commission de dépositaire facturée et constatée par la Banque Zitouna au titre de l'exercice 2021 s'élève à 20.000 DT HTVA, soit la somme de 23.801 DT TTC non encore encaissée à la date du 31 décembre 2021.
- La Banque Zitouna a encaissé, en 2021, pour la somme de 953.453 DT, les revenus du FCPR Zitouna Moucharaka I auquel elle a souscrit en 2019.
- La Banque Zitouna a continué en 2021 à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par le FCPR Zitouna Moucharaka I antérieurement à l'exercice. Les charges encourues, en 2021, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 859.991 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2021, à 2.661.639 DT.
- Le FCPR Zitouna Moucharaka I a continué en 2021 à placer ses excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2021, par la Banque Zitouna, au titre desdits contrats (échus au 31 décembre 2021) totalisent 303.238 DT.
- La Banque Zitouna a facturé, en 2021, à la société Zitouna Capital la commission de dépositaire lui revenant au titre de la mission, qui lui a été confiée en vertu de la convention conclue le 11 décembre 2020, de dépositaire exclusif du portefeuille titres et des fonds détenus par le FCPR Zitouna Mourafik en contrepartie de la perception d'une commission annuelle HT égale à 0,1% de l'actif net du fonds avec un minimum de 10.000 DT HTVA et un maximum de 20.000 DT HTVA. La commission de dépositaire facturée et constatée par la Banque Zitouna au titre de l'exercice 2021 s'élève à 20.000 DT HTVA, soit la somme de 23.801 DT TTC non encore encaissée à la date du 31 décembre 2021.

B-3. Opérations avec la société Zitouna Tamkeen :

- La Banque Zitouna a réalisé, en 2021, des profits au titre des financements accordés en 2016, 2017, 2018 et 2019 à la société Zitouna Tamkeen qui se présentent comme suit :

Nature du financement	Période	Montant du financement	Encours au 31/12/2021	Créances rattachées	Taux	Profits 2021
Ijara Mouaddet Ennakl	du 12/05/2016 au 12/05/2021	39.817 DT	-	-	7,75%	37 DT
Ijara Mouaddet Ennakl	du 12/05/2016 au 12/05/2021	94.538 DT	-	-	7,75%	89 DT
Ijara Mouaddet Ennakl	du 07/04/2017 au 07/04/2022	48.601 DT	2.902 DT	16 DT	8,04%	658 DT
Ijara Mouaddet Ennakl	du 22/06/2017 au 22/06/2022	46.641 DT	4.610 DT	10 DT	8,04%	760 DT
Ijara Mouaddet Ennakl	du 27/10/2017 au 27/10/2022	116.007 DT	20.354 DT	23 DT	8,02%	2.717 DT
Ijara Mouaddet Ennakl	du 19/04/2018 au 19/04/2023	50.497 DT	14.476 DT	42 DT	8,01%	1.594 DT
Ijara Mouaddet Ennakl	du 18/09/2018 au 18/09/2023	64.018 DT	24.413 DT	85 DT	9,00%	2.794 DT
Ijara Mouaddet Ennakl	du 13/05/2019 au 13/05/2024	74.035 DT	39.234 DT	228 DT	11,00 %	5.081 DT
<i>Sous total (1)</i>			<i>105.990 DT</i>	<i>405 DT</i>		<i>13.730 DT</i>

Wakala Bel Istithmar	du 12/02/2018 au 31/01/2021	400.000 DT	-	-	7,53%	2.510 DT
Wakala Bel Istithmar	du 12/03/2018 au 28/02/2021	400.000 DT	-	-	7,61%	4.904 DT
Wakala Bel Istithmar	du 23/04/2018 au 31/03/2021	600.000 DT	-	-	8,54%	12.668 DT
Wakala Bel Istithmar	du 28/03/2019 au 30/04/2021	400.000 DT	-	-	9,78%	12.931 DT
Wakala Bel Istithmar	du 28/03/2019 au 31/10/2021	400.000 DT	-	-	9,78%	32.926 DT
Wakala Bel Istithmar	du 28/03/2019 au 15/03/2022	400.000 DT	400.000 DT	109.753 DT	9,78%	39.663 DT
Sous total (2)		400.000 DT	109.753 DT			105.602 DT
Total (1) + (2)		505.990 DT	110.158 DT			119.332 DT

- La Banque Zitouna a continué, en 2021, à mettre à la disposition de la société Zitouna Tamkeen de deux locaux sis à Sfax et à Sousse et a facturé, à ce titre, en 2021, un loyer de 36.116 DT HT, soit la somme de 42.978 DT TTC non encore encaissée à la date du 31 décembre 2021.
- La Banque Zitouna a continué en 2021 à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par la société Zitouna Tamkeen antérieurement à l'exercice. Les charges encourues, en 2021, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 75.796 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2021, à 3.637.676 DT.

B-4. Opérations avec la société Zitouna Finance :

- La Banque Zitouna a continué en 2021 à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par la société Zitouna Finance antérieurement à l'exercice. Les charges encourues, en 2021, par la Banque Zitouna, à ce titre, totalisent 201.494 DT et le solde de ces comptes s'élève, au 31 décembre 2021, à 1.988.643 DT.

B-5. Opérations avec d'autres parties liées :

- Le financement accordé en 2020, à M. Adel ALAYA, administrateur, a continué en 2021 à produire ses effets selon les conditions suivantes :

Nature du financement	Période	Montant du financement	Encours au 31/12/2021	Créances rattachées	Taux	Profits 2021
Tamouil Menzel	du 03/02/2020 au 03/01/2027	400.000 DT	311.435 DT	1.952 DT	8,06%	26.909 DT

- La Banque Zitouna a continué, en 2021, à rémunérer les comptes de dépôts participatifs ouverts par diverses parties liées antérieurement à l'exercice. Les charges encourues en 2021, par la Banque Zitouna, à ce titre, ainsi que les soldes de ces comptes au 31 décembre 2021 se présentent comme suit :

Comptes de dépôts participatifs	Société Majda Tunisie	Hôtel la Cigale Tabarka	Société Golf de Tabarka	Hôtel la Cigale Gammarth	Victor Nazeem Ridha Agha	Samira Ghribi	Nabila Ben Yedder
Rémunération des comptes (Exercice 2021)	(1 610 992)	(78 484)	(1 777)	(6 296)	(18 890)	(548)	(3 945)
Soldes des comptes au 31/12/2021	(3 850 833)	(1 039 025)	(34 858)	(2 280)	(279 303)	(11 221)	(30 957)

Par ailleurs, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre opération réalisée, en 2021, relative à des conventions antérieures.

C- Obligations et engagements de la Banque envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales portent sur :

1- La rémunération du Directeur Général, M. Nabil EL MADANI, fixée notamment par décision du Conseil d'Administration du 7 février 2020. Cette rémunération est composée des émoluments et avantages suivants :

- (a) Des avantages à court terme composés de salaires mensuels, d'un 13^{ème} mois, d'une prime d'intéressement fixée, chaque année, par le Conseil d'Administration en fonction des performances de la Banque, d'avantages en nature sous forme de la mise à disposition d'une voiture de fonction, d'une prise en charge des prestations téléphoniques et des tickets restaurants, ainsi que des cotisations sociales patronales au titre du régime normal et du régime complémentaire et des cotisations patronales au titre d'une assurance groupe.

(b) Des avantages à court terme, fixés par décision du Conseil d'Administration du 25 mars 2020, correspondant à la rétrocession des jetons de présence revenant à la Banque Zitouna, en sa qualité de membre de conseil d'administration de certaines sociétés apparentées, au représentant légal de la Banque.

(c) Des avantages postérieurs à l'emploi correspondant aux primes d'assurance de l'indemnité de départ à la retraite et aux contributions patronales au titre du régime Mourafek.

2- Les jetons de présence servis aux membres du conseil d'administration et aux membres des comités émanant du conseil d'administration.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	Directeur Général ^{(1) (2)}		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	1 543 169	895 197	1 210 000	875 000
Avantages postérieurs à l'emploi	575 577	-	-	-
Total 2021	2 118 746	895 197	1 210 000	875 000

⁽¹⁾ Des financements ont été accordés à l'actuel Directeur Général, et ce, préalablement à sa désignation es-qualité par le Conseil d'Administration réuni le 27 septembre 2019, à savoir :

- Tamouil Akkaret El Afred dont l'encours majoré des créances rattachées s'élève, au 31 décembre 2021, à 16.665 DT. Les profits constatés parmi les produits de la Banque, en 2021, s'élèvent à 765 DT.
- Avance au personnel qui a été intégralement payée en 2021.

⁽²⁾ Compte non tenu du montant des jetons de présence rétrocédés et perçus directement par le Directeur Général en sa qualité de représentant permanent de la Banque dans les conseils d'administration au sein desquels cette dernière est désignée en qualité d'administrateur, et ce, en application de la décision du Conseil d'Administration de la Banque du 25 mars 2020.

II. Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article **202** du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que certaines conventions conclues en 2021, autres que les rémunérations des dirigeants, n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 200 (nouveau) du même code.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

La nature, les modalités et l'incidence desdites conventions sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 peuvent être récapitulées comme suit :

- La souscription, en 2021, au capital de la société Zitouna Paiement, à raison de 51%, pour la somme de 12.240.000 DT libérée de moitié pour la somme de 6.120.000 DT,
- La renonciation de la Banque à son droit préférentiel de souscription à une augmentation du capital de la société Zitouna Capital pour 490.000 DT ramenant, ainsi, le taux de sa participation de 99,88% à 50,44%,
- La souscription, en 2021, au FCPR Zitouna Moucharaka II, à raison de 45,55%, pour la somme de 27.330.000 DT intégralement libérée,
- L'augmentation, en 2021, de la souscription au FCPR Zitouna Mourafik, de 15.000.000 DT à 22.500.000 DT (non libérée en 2021),
- L'autorisation de la cession de la totalité des actions détenues par la Banque au capital de la société Zitouna Tamkeen au profit de la société Majda Tunisie (non réalisée en 2021),
- La souscription, en 2021, à l'augmentation du capital de la société Majda Smart Solutions, pour la somme de 2.000.000 DT intégralement libérée pour détenir, ainsi, directement 40% du capital social,
- Le détachement, à compter du 2 août 2021, pour une durée de 3 années renouvelable, d'un directeur de la Banque auprès de la société Zitouna Paiement pour occuper le poste de Directeur Général de ladite filiale,
- La souscription, en 2021, à titre irréductible et réductible, à la totalité de l'augmentation du capital de la société Zitouna Tamkeen, décidée dans le cadre d'une opération « coup d'accordéon », pour la somme de 3.750.315 DT (qui serait ramenée à 3.375.282 DT suite à l'attribution définitive des actions non souscrites par certains actionnaires),
- L'autorisation de la participation de la Banque dans le capital de la filiale Fintech qui sera créée par le groupe Majda Tunisia en France dans la limite de la contrevaletur en euros de 400 000 DT (non réalisée en 2021),
- La conclusion, en 2021, d'une convention de mise à disposition d'un espace de travail pour la société Zitouna Paiement en vertu de laquelle Banque Zitouna met à la disposition de Zitouna Paiement, temporairement, pour une durée de 3 années renouvelable, 9 espaces de travail à aménager dans une partie des locaux abritant les directions régionales de la Banque moyennant une redevance annuelle dont le montant sera fixé ultérieurement dans un avenant avec une majoration annuelle de 5%. En 2021, la Banque Zitouna a constaté un produit de loyer à recevoir, au titre de 3 locaux, pour la somme totale de 1.600 DT.
- La conclusion, en 2021, d'une convention de compte global (compte cantonnement) avec la société Zitouna Paiement ayant pour objet de fixer les conditions régissant le fonctionnement et les conditions du compte global de Zitouna Paiement auprès de la

Banque Zitouna dans le cadre de l'exercice de son activité. Ce compte global est rémunéré selon les conditions et tarifs de la Banque en vigueur. En 2021, la Banque Zitouna n'a supporté aucune charge au titre de ladite rémunération.

- La conclusion, en 2021, d'une convention de carte co-brandée avec la société Zitouna Paiement ayant pour objet de définir les droits et obligations respectives de Banque Zitouna et de Zitouna Paiement au lancement d'une carte prépayée co-brandée commercialisée dans le réseau de Zitouna Paiement. Les conditions financières ainsi que les modalités de paiement seront fixées par un avenant. Cette convention n'a pas impacté les comptes de la Banque Zitouna en 2021.
- La notification, en 2021, par la Banque Zitouna de ses conditions préférentielles "Kit marchand" à la société Zitouna Paiement consistant en des tarifs préférentiels au titre des commissions de transaction par carte nationale et par carte internationale. Ceci n'a pas affecté les comptes de l'exercice 2021.
- Le commencement, en décembre 2021, d'un programme de formation, se déclinant en 8 thématiques et comprenant 70 heures de cours assurés sur une période de 12 mois, proposé par l'institut Tunis Dauphine aux administrateurs de la Banque afin de les accompagner dans l'exercice de leurs mandats conformément à la réglementation et aux bonnes pratiques de gouvernance. Les honoraires de cette formation sont fixés à la somme globale de 95.000 DT HTVA.
- Les financements accordés, en 2021, à la société Majda Tunisie selon les conditions suivantes :

Nature du financement	Période	Montant du financement	Encours au 31/12/2021	Créances rattachées	Taux	Profits 2021	Frais d'études
Tamouil Moueddet Ennakl	du 18/05/2021 au 17/05/2026	287.657 DT	259.965 DT	859 DT	8,50%	14.470 DT	2.157 DT
Wakala Bel Istithmar	du 27/10/2021 au 26/10/2024	7.726.000 DT	7.344.608 DT	8.671 DT	8,50%	114.946 DT	-

- Les cautions de bonne exécution et de soumission, dans le cadre de marchés publics, données, en 2021, avec blocage de fonds, à la société Zitouna Takaful pour la somme totale de 574.560 DT. Aucune commission sur cautions n'a été perçue par la Banque à ce titre. Ces cautions sont échues à la date de clôture de l'exercice 2021.
- L'attribution par la société Zitouna Capital, en sa qualité de gestionnaire, à la Banque Zitouna, en vertu d'une convention conclue le 28 janvier 2021, de la mission de dépositaire exclusif du portefeuille titres et des fonds détenus par le FCPR Moucharaka II. En contrepartie de ses prestations au titre de ladite convention, la Banque Zitouna perçoit une commission annuelle égale à 0,1% HT des actifs nets avec un minimum de 10.000 DTHTVA et un maximum de 30.000 DTHTVA. La commission de dépositaire facturée et constatée par la Banque Zitouna au titre de l'exercice 2021 s'élève à 30.000 DT HTVA, soit la somme de 35.701 DT TTC non encore encaissée en 2021.
- La rémunération, en 2021, des nouveaux comptes de dépôts participatifs ouverts par diverses parties liées. Les charges encourues en 2021, par la Banque Zitouna, à ce titre, ainsi que les soldes de ces comptes au 31 décembre 2021 se présentent comme suit :

Comptes de dépôts participatifs	Société Zitouna Paiement	FCPR Zitouna Mourafik	FCPR Zitouna Moucharaka II	Société Majda Smart Solutions
Rémunération des comptes (Exercice 2021)	-	(959 293)	(423 682)	-
Soldes des comptes au 31/12/2021	(3 066 354)	(10 111 722)	(18 389 375)	(4 365 112)

- Le placement, en 2021, par diverses parties liées de leurs excédents de liquidité auprès de la Banque Zitouna sous forme de contrats Istithmar. Les charges encourues en 2021, par la Banque Zitouna, à ce titre, ainsi que les soldes desdits contrats au 31 décembre 2021 se présentent comme suit :

Contrats Istithmar	Société Zitouna Paiement	FCPR Zitouna Moucharaka II	Société Majda Tunisie	Samira Ghribi	Nabila Ben Yedder
Rémunération des contrats (Exercice 2021)	(330 948)	(1 003 247)	(188 475)	(12 277)	(6 938)
Soldes des contrats Istithmar au 31/12/2021	(7 000 000)	-	(11 000 000)	(200 000)	(150 000)

- La vente, en 2021, d'un véhicule utilitaire récupéré auprès d'un client IJARA décédé à la société Majda Tunisie pour le prix de 42.471 DT intégralement encaissé.
- L'encaissement, en 2021, auprès de la société Zitouna Paiement des dépenses engagées par la Banque en 2020 et 2021 pour la création de cet établissement de paiement pour la somme totale de 577.174 DT.
- La facturation, en 2021, à la société Zitouna Finance, moyennant une marge de 15%, des primes d'assurance Takaful Mourafik supportées par la Banque au titre d'un cadre détaché auprès de ladite société pour occuper le poste de DG, et ce, pour le montant total HT de 46.343 DT, soit un montant TTC de 55.148 DT encaissé en 2021.
- La facturation, en 2021, à la société Zitouna Capital, moyennant une marge de 15%, des primes d'assurance Takaful Mourafik supportées par la Banque au titre du même cadre sus visé détaché auprès de ladite société pour occuper le poste de DG, et ce, pour le montant total HT de 24.954 DT, soit un montant TTC de 29.696 DT encaissé en 2021.
- La facturation, en 2021, à la société Majda Smart Solutions, moyennant une marge de 15%, des primes d'assurance Takaful Mourafik supportées par la Banque au titre de l'un de ses cadres, et ce, pour le montant total HT de 1.779 DT, soit un montant TTC de 2.118 DT non encore encaissé au 31 décembre 2021.
- La facturation, en 2021, à la société Majda Smart Solutions de frais de télécommunications relatifs à un téléphone mobile au titre de 2021 pour la somme HT de 820 DT HTVA, soit la somme de 976 DT TTC encaissée en 2021.
- La conclusion, en 2021, d'un avenant au contrat Takaful IDR avec la société Zitouna Takaful, compte tenu de la modification de la prestation IDR à 12 mois de salaires, ayant donné lieu au paiement par la Banque de contributions complémentaires Takaful au titre de l'année 2021 pour la somme de 776.220 DT.

- La conclusion, en décembre 2021, d'un contrat Takaful (bris de machines) avec la société Zitouna Takaful. Ce contrat prend effet au 1^{er} janvier 2022 et n'a pas, par conséquent, impacté les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.
- La conclusion, en décembre 2021, de 7 avenants aux contrats Takaful avec la société Zitouna Takaful au titre de diverses assurances (multi garanties, globale de banque, équipements, matériels et installations électroniques) portant modification des capitaux assurés et des garanties. Ces avenants prennent tous effet au 1^{er} janvier 2022 et n'ont pas, par conséquent, impacté les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.
- La souscription, en 2021, au FCPR Moucharaka II pour 20 000 000 DT non libérée.

Les 14 premières opérations et conventions ont été autorisées par les Conseils d'Administration de la Banque du 28 avril 2020 (pour la 1^{ère} opération), du 13 mars 2021 (pour la 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} opération), du 29 avril 2021 (pour la 5^{ème} opération), du 3 août 2021 (pour la 6^{ème} et 7^{ème} opération) et du 2 novembre 2021 (pour la 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} opération) en l'absence du nouveau rapport des commissaires aux comptes prévu par les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement. Les autres opérations et conventions n'ont pas été soumises, par omission, à la procédure d'autorisation préalable prévue par l'article 62 de la loi bancaire ainsi que par l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 Mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

Financial Auditing & Consulting

Mohamed Neji HERGLI



Cabinet M.B.A

Mohamed BEN AMOR



**RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS**

LE 31 DECEMBRE 2021

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES

DE LA BANQUE ZITOUNA

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2019, nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers consolidés du Groupe "Banque ZITOUNA" (le Groupe) pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et faisant apparaître un total du Bilan consolidé de **5.365.291 mDT** et un Résultat net, part du groupe bénéficiaire de **60.903 mDT** ;

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Banque mère. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

III-Rapport sur l'audit des états financiers consolidés :

Opinion :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé au 31 décembre 2021, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés du Groupe, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société mère conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation :

3- Nous attirons l'attention sur les **notes 2-3 et 6-1-3 (x)** des états financiers consolidés dont le contenu indique qu'en réponse aux incertitudes liées à la poursuite de la crise sanitaire et économique, et par circulaire n° 2022-02 du 4 mars 2022, la BCT est intervenue pour réviser les paramètres de calcul des dépréciations à base collective des engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier. L'incidence de cette révision résulte d'un changement de données d'entrée et a été traitée, en conséquence, comme étant un changement d'estimations comptables conformément à la norme NCT 11 relative aux modifications comptables. Les provisions collectives ont été, ainsi, portées à 48.190 mDT au 31 décembre 2021 contre 32.906 mDT au 31 décembre 2020, soit un accroissement de 15.284 mDT (dont 10.156 mDT imputables à cette révision de paramètres de calcul).

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers consolidés :

4- Le Conseil d'Administration de la Banque mère est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque mère ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés :

5- Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des commissaires aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons

et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

IV-Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires :

1- Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé, en application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, à une évaluation générale du contrôle interne du Groupe. Ce contrôle interne englobe, entre autres, des procédures de traitement de l'information comptable et d'élaboration des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne du Groupe ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au Conseil d'Administration de la Banque mère.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne du Groupe. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au sein de la Banque mère a été remis à la Direction Générale de cette dernière.

2- Contrairement aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous n'avons pas pu consulter le rapport du commissaire aux comptes de la filiale "Zitouna Paiement" au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021. En effet, et à la date du présent rapport, les états financiers de ladite filiale n'ont pas encore été arrêtés par son Conseil d'Administration.

Tunis, le 28 Mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

Financial Auditing & Consulting

Mohamed Neji HERGLI



"FAC"
FINANCIAL AUDITING AND CONSULTING
Société d'Experts Comptables
22, bis Avenue Mongi Slim - El Manzah V
1004 Tunis
Tél : 71.230.666 - Fax : 71.234.215

Cabinet M.B.A

Mohamed BEN AMOR



Mohamed Ben Amor
Expert comptable
Commissaire aux comptes
Membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie

ANNEXE 3 : ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 021	2 020
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	5-1-1	218 342	290 719
Créances sur les établissements bancaires et financiers	5-1-2	285 602	295 452
Créances sur la clientèle	5-1-3	4 382 996	3 763 999
Portefeuille-titre commercial		-	-
Portefeuille d'investissement	5-1-4	116 013	83 130
Valeurs immobilisées	5-1-5	103 163	95 188
Autres actifs	5-1-6	271 255	181 574
<i>Total de l'actif</i>		5 377 371	4 710 062
PASSIF			
Banque Centrale et CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5-2-1	133 997	59 157
Dépôts et avoirs de la clientèle	5-2-2	4 499 204	3 976 065
Dettes de financements et Ressources spéciales	5-2-3	160	1 088
Autres passifs	5-2-4	197 305	187 164
<i>Total du passif</i>		4 830 666	4 223 474
CAPITAUX PROPRES			
Capital		265 000	265 000
Réserves		135 553	90 415
Actions propres		-	-
Autres capitaux propres		75 000	75 000
Résultats reportés		11 035	4 762
Résultat de l'exercice		60 117	51 411
<i>Total des capitaux propres</i>	5-3	546 705	486 588
<i>Total passif et capitaux propres</i>		5 377 371	4 710 062

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 DECEMBRE 2021**

(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2021	2020
1. PASSIFS EVENTUELS			
- Cautions, avals et autres garanties données	6-1	99 918	81 161
- Crédits documentaires	6-2	111 972	112 129
Total des Passifs éventuels		211 890	193 290
2. ENGAGEMENTS DONNES			
- Engagements de financement en faveur de la clientèle	6-3	934 499	720 374
- Engagements sur titres	6-4	37 370	-
Total des Engagements donnés		971 869	720 374
3. ENGAGEMENTS RECUS			
- Garanties reçues	6-5	1 936 719	1 001 541

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	2 021	2 020
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Profits et revenus assimilés	7-1	371 498	321 966
Commissions (en produits)	7-2	59 365	51 313
Gains sur portefeuille commercial et opér. financières	7-3	22 333	16 076
Revenus du portefeuille d'investissement	7-4	1 126	607
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		454 322	389 962
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Charges encourues et assimilées	7-5	(159 268)	(134 131)
Commissions encourues		(4 292)	(3 416)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(163 560)	(137 547)
PRODUIT NET BANCAIRE		290 762	252 415
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7-6	(31 040)	(38 844)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7-7	1	(4 001)
Autres produits d'exploitation		560	811
Frais de personnel	7-8	(103 662)	(89 083)
Charges générales d'exploitation	7-9	(59 195)	(43 140)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	7-10	(12 654)	(12 030)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		84 772	66 129
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	7-11	(2 634)	(727)
Impôt sur les bénéfices	7-12	(22 021)	(13 990)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		60 117	51 411
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
RÉSULTAT NET DEL'EXERCICE		60 117	51 411
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (DT)	7-13	0,227	0,194
ZAKAT PAR ACTION (DT)	8	0,041	0,035

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	2 021	2 020
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		433 523	369 719
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(167 361)	(143 567)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		6 624	(43 030)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		74 866	(250)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(639 243)	(635 316)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		526 448	613 343
Titres de placement / Titres de transaction		-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(163 514)	(133 428)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(78 728)	(28 416)
Impôts sur les sociétés		(18 406)	(1 818)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		(25 791)	(2 763)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 126	606
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(32 882)	(37 933)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(17 382)	(20 498)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(49 138)	(57 825)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		(922)	(860)
Augmentation / diminution ressources spéciales		-	-
Dividendes versés		-	-
Encaissement suite à l'émission d'actions		-	89 633
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(922)	88 773
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(75 851)	28 185
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		317 057	288 872
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN D'EXERCICE	9-1	241 206	317 057

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la Banque

Banque Zitouna est une Société Anonyme au capital de 265.000.000 DT, créée en 2009, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Banque Zitouna est une Banque commerciale universelle. Son capital social est divisé en 265.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2021, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
MAJDA TUNISIA S.A	264 999 993	264 999 993	100%
AUTRES ACTIONNAIRES	7	7	-
Total Général	265 000 000	265 000 000	100%

Note 2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

2-1. Introduction

<i>Eléments constitutifs du référentiel applicable</i>	<p>Les états financiers de la Banque Zitouna sont préparés et présentés en respectant :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les principes comptables généralement admis prévus par le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie ;• Les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie ; et• Les principes comptables applicables aux institutions financières islamiques, telles que publiées par l'Organisation de Comptabilité et d'Audit des Institutions Financières Islamiques (AAOIFI).
---	--

<i>Hierarchie des sources réglementaires</i>	<p>Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">• Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;• Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;• Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21 à NCT 25) ;• La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41) ;• L'avis du comité auxiliaire émanant du CNC n° 2020-A du 30 décembre 2020 relatif au traitement comptable, par les institutions financières, des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie du COVID 19 ;
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes ainsi que la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018 et la circulaire BCT n° 2019-08 du 14 octobre 2019 ; • Les normes de comptabilité financière applicables aux institutions financières islamiques telles que publiées par l'AAOIFI.
<p>En cas de divergence entre les différentes sources, l'établissement des états financiers respecte dans tous les cas les concepts et les principes prévus par le cadre conceptuel ainsi que la hiérarchie susvisée.</p>	

<p>Monnaie de présentation</p>	<p>La monnaie de présentation des états financiers est le dinar tunisien (DT).</p> <p>Les montants présentés dans les états financiers de synthèse et dans les notes annexes sont exprimés en milliers de dinars (KDT), sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers de synthèse et ceux présentés dans les notes annexes.</p>
---------------------------------------	--

2-2. Recours à des estimations et au jugement

Pour la préparation des états financiers de la Banque, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés en résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des états financiers et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Les hypothèses formulées et les estimations réalisées pour la préparation de ces états financiers ont évolué comparativement à celles retenues lors de la précédente clôture annuelle pour tenir compte des incertitudes actuelles sur les conséquences, la durée et l'intensité de la crise économique générée, notamment, par la pandémie "Covid-19" ainsi que par l'aggravation du déficit budgétaire et la dégradation du risque souverain et des difficultés des entreprises publiques. Les effets de la poursuite de cette crise sur les hypothèses et estimations retenues sont précisés dans le paragraphe 2-3 de la présente note.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. Les effets sur une estimation comptable d'un changement d'une donnée d'entrée ou d'un changement de technique d'évaluation sont des changements d'estimations comptables à moins qu'ils ne résultent de la correction d'erreurs d'une période antérieure. L'impact des changements

d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Le recours à ces estimations et au jugement concerne notamment les éléments suivants :

- Dépréciation des créances sur la clientèle : La Direction procède à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle et à base collective, des créances issues des opérations de financement conformément à la démarche décrite au niveau du paragraphe 4-6 de la note 4.
- Dépréciation des titres de participation : Les provisions pour dépréciation des titres de participation figurant parmi les composantes du portefeuille d'investissement sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté annuel.

2-3. Réponse aux incertitudes :

En réponse aux incertitudes liées à la poursuite de la crise sanitaire et économique, et par circulaire n° 2022-02 du 4 mars 2022, la BCT est intervenue pour modifier l'article 10 bis de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, et ce, en vue de réviser les paramètres suivants :

- Le facteur d'aggravation des taux de migration historiques de chaque groupe de contrepartie, désigné " Δ_{gi} " ;
- Les taux de provisionnement à appliquer par groupes de contreparties " TP_{gi} ".

L'incidence de la révision des paramètres de calcul des dépréciations à base collective des engagements non douteux résulte d'un changement de données d'entrée et a été traitée, en conséquence, comme étant un changement d'estimations comptables conformément à la norme NCT 11 relative aux modifications comptables.

Note 3. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les états financiers de la Banque Zitouna sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4-1. Règles de prise en compte des produits

Les revenus sont les produits provenant de l'exploitation de la Banque. Un revenu ne peut être comptabilisé qu'au moment de sa réalisation. La prise en compte du revenu n'est effectuée que dans l'un des cas suivants :

- Une réalisation du revenu au moment de la transaction ;
- Une réalisation du revenu lors de l'exécution du contrat ;
- Une réalisation du revenu lors du recouvrement des prestations de services

Dans ce cadre :

- Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financements, sont prises en compte dans le résultat de la Banque au moment de leur perception.
- Les commissions relatives aux engagements par signature (lettres de crédits, lettres de garantie, etc.) sont prises en compte dans le résultat à mesure qu'elles sont courues ;
- Les profits, relatifs à des créances courantes, sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus ;
- Les profits échus et non encore encaissés, relatifs à des créances douteuses (incertaines, préoccupantes ou compromises), sont constatés en profits réservés et présentés en déduction des "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte dans le résultat de la Banque à mesure de leur encaissement. Ainsi, les profits pris en compte antérieurement en résultat au cours d'exercices antérieurs ne sont pas extournés mais doivent être provisionnés.
- Les produits prohibés par les normes islamiques ne sont pas comptabilisés au résultat de l'exercice et sont portés dans des comptes d'attente du passif courant (Nafaa Elaam), en attendant leur liquidation par le Conseil d'administration ou l'assemblée générale de la Banque, sous la supervision du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques.

4-2. Rémunération des comptes

A la date de chaque arrêté, les profits encaissés relatifs à des opérations de financement et d'investissement dont l'origine des fonds au départ était des comptes Tawfir, des comptes participatifs, des comptes à vue, des contrats Istithmar et/ou du capital libre de la Banque, sont répartis entre la Banque et les détenteurs des comptes d'investissements en fonction de la contribution de chaque intervenant dans ces financements et de la clé de répartition contractuelle.

Par ailleurs, les exigences de l'article 47 de la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018 ainsi que les principes islamiques de solidarité des exercices et de sauvegarde des intérêts des déposants, tels que prévus par la norme FAS 35 de l'AAIOFI, mettent à la charge de la Banque l'obligation de constituer deux types de réserves spécifiques : une réserve d'équilibre des profits (PER) et une réserve pour risque d'investissement (IRR).

- Réserve d'équilibre des profits (PER) : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à servir aux déposants, avant prélèvement de la quote-part de la Banque en tant que "*Moudhareb*". Les montants logés sous cette rubrique, sont répartis proportionnellement entre la Banque et les déposants. La quote-part des déposants est rattachée aux dépôts et avoirs de la clientèle.

- Réserve pour risque d'investissement (IRR) : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à distribuer aux déposants, après prélèvement de la quote-part de la Banque en tant que "*Moudhareb*". Les montants, logés sous cette rubrique, sont du droit des déposants et doivent, par conséquent, être rattachés aux dépôts et avoirs de la clientèle.

4-3. Titres participatifs émis

Les titres participatifs sont des titres subordonnés conformément aux dispositions de l'article 370 du Code des Sociétés Commerciales. Ils sont assimilés à des fonds propres.

Les titres participatifs sont émis sous forme d'un contrat "*Moudharaba*". Les titulaires des titres participatifs ont droit à une rémunération annuelle comportant une avance et un complément variable.

La partie variable est calculée conformément au système de partage des profits et suivant une clé de répartition fixée annuellement.

La Banque est autorisée à utiliser les techniques de lissage de profit à travers le compte de Réserve d'Equilibre des Profits (PER).

4-4. Zakat

La Banque ne procède pas à la liquidation de la Zakat puisqu'elle n'a pas été expressément mandatée à liquider la Zakat ni par une loi, ni par ses statuts, ni par l'assemblée générale des actionnaires, ni par les clients.

Toutefois, la Banque procède au calcul du montant de la Zakat due par les actionnaires et par les titulaires des comptes d'investissement Mutlak (titulaires des comptes participatifs, comptes Tawfir et contrats Istithmar) et les titulaires des titres participatifs et ce conformément à la norme Charaïque 35 "*La Zakat : l'Aumône légale*" et en concertation avec le comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques.

4-5. Règles de prise en compte des charges

Toutes les charges ayant concouru à la réalisation des revenus relatifs à l'exercice comptable, doivent être déterminées et rattachées à ce même exercice.

Le rattachement des charges aux produits s'effectue, entre autres, par le biais des comptes de régularisation qui sont utilisés pour répartir les charges et les produits dans le temps de manière à rattacher à chaque exercice seulement les charges et les produits qui le concernent.

4-6. Règles d'évaluation des créances

4-6-1. Provision à base individuelle

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque est effectuée sur la base de la situation, à la date d'arrêté, et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation est accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations conduisent la Banque à déterminer un montant de provisions requis, un montant de la dotation aux provisions et un montant de produits réservés.

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties :

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

(ii) Taux de provision :

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe 2- Actifs incertains	20%
Classe 3- Actifs préoccupants	50%
Classe 4- Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

4-6-2. Provision à base collective

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par les circulaires n° 2021-01 du 11 janvier 2021 et n° 2022-02 du 4 mars 2022, la Banque doit constituer une provision à caractère général dite "*provision collective*" par prélèvement sur les résultats pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1). (Cf. paragraphe 2-3 de la note 2 ci-dessus)

La provision collective est calculée par groupes homogènes de contreparties "**gi**" réparties par secteur d'activité économique selon les formules suivantes :

- Provision collective du groupe i : $PC_{gi} = [\text{Engagements 0 et 1}]_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$
- Provision collective globale : $\sum_{i=1}^n PC_{gi}$

Avec :

- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i observé au cours des cinq années précédant l'année de référence
- TPR_{gi} : Taux de provision standards exigés par la BCT
- Δ_{gi} : taux d'aggravation des taux de migration historique.

4-6-3. Provisions additionnelles

Selon l'article 10 quater de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents, les banques et les établissements financiers doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe 4 ;
- **N** : Année d'arrêté des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe 4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- Des produits réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des banques et des établissements financiers ;

- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- Des provisions constituées conformément au paragraphe 4-6-1 supra.

4-6-4. Valeur des biens IJARA

La valeur des biens octroyés à la clientèle via la "*technique Ijara*" est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions à caractère individuel et des provisions additionnelles et ce compte tenu d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition. Cette décote diffère selon la nature du bien financé et se détaille comme suit :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 30% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 10% par an d'âge

Par ailleurs, la valeur du bien est considérée nulle en cas d'épave ou de vol.

4-7. Modifications des flux contractuels des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie du COVID 19

En réponse à la crise sanitaire "COVID 19", de nombreux moratoires ont été accordés aux clients par les banques et les établissements financiers, et ce, en application :

- De la circulaire de la BCT n°2020-06 du 19 mars 2020, relative aux mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises et aux professionnels, telle que modifiée et complétée par la circulaire de la BCT n°2020-07 du 25 mars 2020 ;
- De la circulaire de la BCT n° 2020-07 du 25 mars 2020, relative aux mesures de soutien aux particuliers telle que modifiée et complétée par la circulaire n° 2020-08 du 1^{er} avril 2020.
- De la circulaire de la BCT n° 2020-19 du 5 octobre 2020 relative aux mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises et aux professionnels opérant dans les secteurs du tourisme et de l'artisanat ;
- De la circulaire de la BCT n°2020-21 du 30 décembre 2020, relative à la prorogation des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises et aux professionnels ;

Ces moratoires généralisés ou appliqués sur demande ont consisté le plus souvent en des reports d'échéances de quelques mois, avec ou sans facturation d'une quelconque compensation financière liée à ces décalages d'échéancier.

A cet effet, l'avis n° 2020-A du 30 décembre 2020 du comité auxiliaire ad-hoc créé d'urgence par le Président du Conseil National de la Comptabilité (CNC) a préconisé le traitement comptable des modifications des flux contractuels occasionnés par lesdits moratoires.

Ainsi, selon cet avis, la modification des flux contractuels est considérée comme étant non substantielle et ne résulte pas d'une restructuration de créances en souffrance. Le moratoire est, en effet, dans ce cas considéré comme ne répondant pas à une difficulté financière de l'emprunteur, mais à une crise de liquidité passagère et le risque de crédit n'est pas considéré par défaut comme ayant augmenté significativement.

La Banque Zitouna a appliqué cet avis à deux niveaux :

1- Au niveau du portefeuille Mourabaha (entreprises, professionnels et particuliers) :

Conformément aux exigences des paragraphes 36 et 38 de l'avis précité, la Banque a appliqué la méthode de référence, selon laquelle la décote occasionnée par l'effet conjugué de la non révision des taux de profits et des moratoires de paiements consentis, est venue ajuster le taux de rendement effectif (TRE) du financement à la date de renégociation des flux contractuels. Le TRE révisé a été utilisé de manière prospective sur la durée résiduelle de chaque financement sous-jacent.

2- Au niveau du portefeuille Ijara (entreprises et professionnels) :

Les facilités accordées aux preneurs, au sens du paragraphe 12 (e) de l'avis susvisé, ne donnent pas lieu à un contrat de location distinct. Elles sont comptabilisées de manière prospective et ne modifient pas l'encours de l'investissement net au moment de la modification. La Banque, en sa qualité de bailleur, comptabilise les produits financiers sur une base systématique et rationnelle sur la durée résiduelle du bail en utilisant un taux d'intérêt implicite révisé pour le contrat de location. Le taux d'intérêt implicite révisé correspond au taux d'intérêt qui rend la valeur actualisée des paiements minimaux révisés égale à l'encours d'investissement net au moment de la modification.

4-8. Règles d'évaluation des titres

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, l'évaluation des titres détenus par la Banque est effectuée comme suit :

- Les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.
- Les titres de placement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
- La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des

plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

4-9. Portefeuille encaissement et comptes exigibles après encaissement

Les éléments détenus par la Banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement figurent au niveau des états financiers. La Banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont compensés pour le besoin de la présentation des états financiers.

4-10. Opérations de Mourabaha, d'Ijara et de ventes Khadamet

Les opérations effectuées par la Banque sont comptabilisées conformément à leur nature et réalité financière sans tenir compte uniquement de leur apparence juridique. C'est le cas des opérations de Mourabaha, d'Ijara et de ventes Khadamet.

4-11. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

• Immeubles	05%
• Agencement et Aménagement	10%
• Matériel et mobilier de bureau	10%
• Matériel de transport	20%
• Matériel informatique	20%
• Droits d'usage	04%
• Logiciels informatiques	33%

4-12. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

4-13. Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la Banque sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;

- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 54 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

4-13-1. Avantages à court terme

La Banque comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

4-13-2. Avantages postérieurs à l'emploi

La Banque distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la Banque et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des contributions d'assurance Takaful appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la Banque nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la Banque est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de la Banque, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, la Banque cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, la Banque, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance Takaful, une retraite par capitalisation.

Par ailleurs la Banque a souscrit au profit de son personnel une assurance-Takaful de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite.

Fixée initialement à six mensualités, calculées sur la base du salaire du dernier mois travaillé, toute indemnité servie mensuellement comprises, l'indemnité de départ à la retraite a été portée à douze mensualités suite à un accord conclu entre l'Association Professionnelle des Banques et des Etablissements Financiers (APTBEF) et l'Union Générale Tunisienne de Travail (UGTT), objet du procès-verbal signé le 26 Juillet 2021. En conséquence, un avenant au contrat d'assurance Takaful de départ à la retraite a été conclu pour tenir compte d'une prestation assurée de 12 mensualités.

4-14. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la Banque correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs de la Banque et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

4-15. Cotisations au Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB)

Les articles 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ont institué le Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB) et ont prévu l'obligation des banques d'y adhérer.

Par ailleurs, l'article 17 du décret n° 2017-268 du 1^{er} février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, a fixé la cotisation annuelle de chaque Banque adhérente à 0,3% TTC de l'encours de ses dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

Vu la spécificité des dépôts de la Banque Zitouna et afin de se conformer aux normes bancaires islamiques et spécifiquement le principe de partage des pertes et profits, la cotisation au FGDB relative aux dépôts d'investissements est supportée par les déposants par prélèvement des profits leur revenant. Cette charge est affectée à la rubrique CH1 "Charges encourues et assimilées" de l'état du résultat.

Pour la cotisation au FGDB relative aux dépôts autres que les dépôts d'investissement, la charge est affectée à la rubrique CH7 "Charges générales d'exploitation" de l'état de résultat.

4-16. Résultat de base par action

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Banque divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions

ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

Note 5. Notes relatives au bilan :

5-1. Actif

5-1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à 218.342 KDT contre 290.719 KDT au 31/12/2020 enregistrant une baisse de 24,9% soit 72.377 KDT. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Caisse	44 222	41 332	2 890	7,0
Comptes ordinaires BCT	174 075	249 342	(75 267)	-30,2
Chèques Postaux	45	45	-	0,0
Total	218 342	290 719	(72 377)	-24,9

5-1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de la rubrique Créances sur les établissements bancaires et financiers s'élève au 31/12/2021 à 285.602 KDT contre 295.452 KDT au 31/12/2020 enregistrant une baisse de 3,3% soit 9.850 KDT. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	Variations	
		1	0	Montant	(%)
Créances sur les établissements Bancaires	(i)	260 466	242 131	18 335	7,6
Créances sur les établissements Financiers	(ii)	25 136	53 321	(28 185)	-52,9
Total		285 602	295 452	(9 850)	-3,3

(i) Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Moudharaba interbancaire	226 881	201 552	25 329	12,6
Financement Mourabaha	9 885	13 838	(3 953)	-28,6

Comptes correspondants NOSTRI	23 549	26 333	(2 784)	-10,6
Comptes correspondants LORI	-	6	(6)	-100,0
Créances rattachées sur Moudharaba interbancaire	19	217	(198)	-91,2
Créances rattachées sur financement Mourabaha	132	185	(53)	-28,6
Total	260 466	242 131	18 335	7,6

(ii) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Certificats de leasing	25 000	53 000	(28 000)	-52,8
Créances sur les autres établissements Financiers	3	1	2	200,0
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	133	320	(187)	-58,4
Total	25 136	53 321	(28 185)	-52,9

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Sans Maturité	Total
Certificat de leasing	25 000	-	-	-	-	-	25 000
Créances sur les autres établissements Financiers	-	-	-	-	-	3	3
Moudharaba interbancaire	213 857	3 256	9 768	-	-	-	226 881
Comptes correspondants NOSTRI	-	-	-	-	-	23 549	23 549
Comptes correspondants LORI	-	-	-	-	-	-	-
Financement Mourabaha	988	988	1 978	5 931	-	-	9 885
Créances rattachées	284	-	-	-	-	-	284
Total	240 129	4 244	11 746	5 931	-	23 552	285 602

5-1-3. Créances sur la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à 4.382.996 KDT contre 3.763.999 KDT au 31/12/2020 enregistrant une hausse de 16,4% soit 618.996 KDT. Il se détaille comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Portefeuille Mourabaha	(i)	3 239 559	2 831 217	408 342	14,4
Portefeuille ventes Khadamet	(ii)	852	1 471	(619)	-42,1
Financement Wakala Bel Istithmar	(iii)	235 745	82 600	153 145	185,4
Portefeuille Ijara	(iv)	571 355	592 761	(21 406)	-3,6
Comptes débiteurs de la clientèle	(v)	2 864	3 463	(599)	-17,3
Autres financements à la clientèle	(vi)	288 716	209 972	78 744	37,5
Arrangements et Rééchelonnements	(vii)	94 548	71 661	22 887	31,9
Produits constatés d'avance	(viii)	(1 295)	(2 800)	1 505	-53,8
Créances rattachées aux créances de la clientèle	(ix)	83 614	64 215	19 399	30,2
Total brut		4 515 958	3 854 559	661 398	17,2
Provisions à base individuelle	(x)	(49 241)	(31 652)	(17 589)	55,6
Provisions additionnelles	(x)	(17 865)	(15 059)	(2 806)	18,6
Provisions collectives	(x)	(48 190)	(32 906)	(15 284)	46,4
Produits réservés	(xi)	(17 666)	(10 943)	(6 723)	61,4
Total net		4 382 996	3 763 999	618 996	16,4

La ventilation des créances brutes sur la clientèle au 31 décembre 2021 selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Sans Maturité	Total
Portefeuille financement (Mourabaha, khadamet & Ijara)	761 636	557 971	543 249	1 629 429	648 479	-	4 140 764
Comptes débiteurs de la clientèle	-	-	-	-	-	2 864	2 864
Autres financements à la clientèle	172 226	9 598	18 985	45 128	12 771	30 008	288 716
Créances rattachées	29 814	15 902	19 049	18 849	-	-	83 614
Total	963 676	583 471	581 283	1 693 406	661 250	32 872	4 515 958

(i) Portefeuille Mourabaha :

Le portefeuille Mourabaha enregistre l'ensemble des opérations de financements de biens à court, long et moyen terme, octroyés à la clientèle via la "technique Mourabaha".

(ii) Ventes Khadamet :

Le portefeuille Khadamet enregistre l'ensemble des opérations de financements de services à court et moyen terme, octroyés à la clientèle via la technique "ventes Khadamet".

(iii) Financement Wakala Bel Istithmar :

Il s'agit des opérations par laquelle la Banque mandate ses clients pour investir, en son nom et pour son compte, ses fonds dans des actifs, pendant une période déterminée, et ce, avec ou sans restriction.

(iv) Portefeuille Ijara :

Le portefeuille Ijara enregistre l'ensemble des opérations par lesquelles la Banque procède à l'acquisition d'actifs et leur appropriation puis leur location au profit des professionnels en leur accordant l'option d'achat.

(v) Comptes débiteurs de la clientèle :

Il s'agit des comptes débiteurs non rémunérés des clients ordinaires (relevant des classes 0 et 1). L'octroi de cet avantage aux clients n'est pas automatique. Il est soumis à une autorisation préalable auprès de la direction générale. Aucun profit n'est constaté sur les débits en comptes.

(vi) Autres financements à la clientèle :

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31/12/2021, à 288.716 KDT et se détaille comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Encours des créances douteuses ^(*)	(a)	241 515	156 986	84 529	53,8
Valeurs impayées des créances saines		47 201	52 985	(5 785)	-10,9
Total		288 716	209 972	78 744	37,5

^(*) Hors créances rattachées.

(a) La défalcation de l'encours des créances douteuses selon la classe de risque se présente comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Créances de la classe 2	19 036	23 451	(4 414)	-18,8
Créances de la classe 3	72 366	24 435	47 931	196,2
Créances de la classe 4	150 113	109 101	41 012	37,6
Total	241 515	156 986	84 529	53,8

(vii) Arrangements et rééchelonnements :

Il s'agit de l'encours des créances restructurées dans le cadre des opérations de renégociation visées par l'article 12 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

(viii) Produits constatés d'avance :

Il s'agit des profits non acquis sur opérations Mourabaha comptabilisés suite à la révision des taux de rendement effectif des financements ayant bénéficié des moratoires généralisés ou sur demande dans le cadre des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises et aux particuliers prévues par les différentes circulaires de la BCT en réponse à la pandémie COVID-19 (Cf. paragraphe 4-7 de la note 4).

(ix) Créances rattachées aux créances de la clientèle :

Figurent sous cet intitulé les profits courus et non échus à la date de reporting sur l'ensemble des opérations de financement.

(x) La reconstitution du stock des provisions au 31/12/2021 se détaille comme suit :

	Stock au 31/12/2020	Dotations 2021	Reprises 2021	Stock au 31/12/2021
Provisions à base individuelle	31 652	21 868	(4 279)	49 241
Provisions additionnelles	15 059	5 506	(2 700)	17 865
Provisions collectives	32 906	15 284 ^(*)	-	48 190
Total	79 617	42 658	(6 979)	115 296

() Dont 10.156 KDT imputables à la révision des paramètres de calcul de la provision collective par circulaire de la BCT n° 2022-02 du 4 mars 2022.*

(xi) Produits réservés :

Figurent sous cet intitulé les profits courus (échus et non échus) dont la constatation en produits se trouve être différée jusqu'à encaissement effectif, en raison du caractère douteux pesant sur le recouvrement des créances s'y rapportant.

5-1-4. Portefeuille d'investissement

Cette rubrique est passée de 83.130 KDT au 31/12/2020 à 116.013 KDT au 31/12/2021 enregistrant ainsi une hausse de 39,6% soit 32.883 KDT. Le solde de la rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Titres de participation	(i)	119 163	86 213	32 950	38,2
Emprunt National sans intérêts		-	68	(68)	-100,0
Titres participatifs acquis	(ii)	2 000	2 000	-	0,0
Total brut		121 163	88 281	32 882	37,2
Provision pour dépréciations de titres		(5 150)	(5 151)	1	0,0
Total net		116 013	83 130	32 883	39,6

(i) Les titres de participation se détaillent comme suit :

Société	Valeur brute au 31/12/2020	Acquisition / Libération	Cession	Tranferts	Valeur brute au 31/12/2021	Part dans le capital
<i>Participations dans les entreprises liées (1)</i>	51 499	35 450	-	-	86 949	-
FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	36 000	-	-	-	36 000	82,76%
FCPR MOURAFIK	15 000	-	-	-	15 000	93,75%
ZITOUNA CAPITAL	499	-	-	-	499	50,44%
FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	-	27 330	-	-	27 330	80,91%
ZITOUNA PAIEMENT	-	6 120	-	-	6 120	51,00%
MAJDA SMART SOLUTIONS	-	2 000	-	-	2 000	40,00%
<i>Participations dans les entreprises associées (2)</i>	7 500	-	-	-	7 500	-
ZITOUNA TAKAFUL	7 500	-	-	-	7 500	30,00%
<i>Autres participations (3)</i>	27 214	-	(2 500)	-	24 714	-
ZITOUNA TAMKEEN	5 000	-	-	-	5 000	25,00%
ZITOUNA FINANCE	1 000	-	-	-	1 000	20,00%
CARTHAGO SANITAIRE	5 000	-	(1 000)	-	4 000	6,67%
CLSB	5 000	-	-	-	5 000	5,83%
GREEN LABEL OIL	2 400	-	(900)	-	1 500	2,12%
STE PROINJECT	3 000	-	-	-	3 000	4,68%
STE UNIPACK	3 000	-	-	-	3 000	3,38%
STE BRIQUETERIE BIR MCHERGA	1 600	-	(600)	-	1 000	1,48%
TDF III	1 000	-	-	-	1 000	5,00%
ZITOUNA LLD	150	-	-	-	150	30,00%
SIBTEL	53	-	-	-	53	1,06%
FCP AL KAOUTHAR	10	-	-	-	10	10,00%
APTBEF	1	-	-	-	1	0,10%
Total général (1)+(2)+(3)	86 213	35 450	(2 500)	-	119 163	

(ii) Il s'agit de titres participatifs émis par "Wifak Bank".

5-1-5. Valeurs immobilisées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à 103.163 KDT contre 95.188 KDT au 31/12/2020 enregistrant une hausse de 8,4% soit 7.975 KDT. Il se détaille comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Immobilisations incorporelles					
Logiciels		15 465	11 650	3 815	32,7
Droit d'usage		3 994	3 994	-	0,0
Fonds de commerce		679	187	492	263,1
Logiciels en cours		3 790	2 801	989	35,3
Sous-total (I)	(i)	23 928	18 632	5 296	28,4
Immobilisations corporelles					
Terrains		17 811	17 811	-	0,0
Constructions		46 716	44 461	2 255	5,1
Agencements et aménagements		53 893	48 234	5 659	11,7
Matériels de transport		2 868	2 850	18	0,6
Matériels et équipements de bureau		9 145	8 242	903	11,0
Serveurs		7 519	5 790	1 729	29,9
Matériels informatiques		25 554	21 402	4 152	19,4
Autres matériels		1 762	1 606	156	9,7
Constructions en cours		896	807	89	11,0
Agencements et aménagements en cours		108	17	91	535,3
Sous-total (II)	(ii)	166 272	151 220	15 052	10,0
Total brut (I) + (II)		190 200	169 852	20 348	12,0
Amortissements des immobilisations incorporelles	(i)	(12 036)	(10 473)	(1 563)	14,9
Amortissements des immobilisations corporelles	(ii)	(74 653)	(63 831)	(10 822)	17,0
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	(i)	-	(11)	11	-100,0
Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	(ii)	(348)	(349)	1	-0,3
Total net		103 163	95 188	7 975	8,4

(i) Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente, au 31/12/2021, comme suit :

	Logiciels	Droits d'usage	Fonds de commerce	Logiciels en cours	Total
Coût d'acquisition					
+ En début de l'exercice (a)	11 650	3 994	187	2 801	18 632
+ Acquisitions	2 579	-	492	2 225	5 296
± Transferts	1 236	-	-	(1 236)	-
- Sorties	-	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice (1)	15 465	3 994	679	3 790	23 928
Amortissement					
+ En début de l'exercice (b)	9 520	915	38	-	10 473
+ Dotation de l'exercice	1 373	160	30	-	1 563
- Régularisations sur Sorties	-	-	-	-	-
A la clôture de l'exercice (2)	10 893	1 075	68	-	12 036
Provisions pour dépréciation					
+ En début de l'exercice (c)	-	-	-	11	11
+ Dotation de l'exercice	-	-	-	-	-
- Reprises de l'exercice	-	-	-	(11)	(11)
A la clôture de l'exercice (3)	-	-	-	-	-
VNC au 31/12/2021 [(1)-(2)-(3)]	4 572	2 919	611	3 790	11 892
VNC au 31/12/2020 [(a)-(b)-(c)]	2 130	3 079	149	2 790	8 148

(ii) Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente, au 31/12/2021, comme suit :

	Terrains	Constructions	Agencements et aménagement	Matériels de transport	Matériels et équipements de bureau	Serveurs	Matériels informatiques	Autres matériels	Constructions en cours	Agencements et aménagement en cours	Total
Coût d'acquisition											
+ En début de l'exercice (a)	17 811	44 461	48 234	2 850	8 242	5 790	21 402	1 606	807	17	151 220
+ Acquisitions	-	639	5 654	235	926	1 730	4 215	156	1 705	97	15 357
± Transferts	-	1 616	6	-	-	-	-	-	(1 616)	(6)	-
± Reclassements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Sorties	-	-	(1)	(217)	(23)	(1)	(63)	-	-	-	(305)
A la clôture de l'exercice (1)	17 811	46 716	53 893	2 868	9 145	7 519	25 554	1 762	896	108	166 272
Amortissement											
+ En début de l'exercice (b)	-	16 677	21 914	2 286	4 219	4 452	13 818	465	-	-	63 831
+ Dotation de l'exercice	-	2 281	4 310	199	696	668	2 868	81	-	-	11 103
- Régularisations sur Sorties	-	-	-	(217)	(1)	-	(63)	-	-	-	(281)
A la clôture de l'exercice (2)	-	18 958	26 224	2 268	4 914	5 120	16 623	546	-	-	74 653
Provisions pour dépréciation											
+ En début de l'exercice (c)	-	-	-	-	-	-	-	-	337	12	349
+ Dotation de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
- Reprises de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
A la clôture de l'exercice (3)	-	-	-	-	-	-	-	-	336	12	348
VNC au 31/12/2021 [(1)-(2)-(3)]	17 811	27 758	27 669	600	4 231	2 399	8 931	1 216	560	96	91 271
VNC au 31/12/2020 [(a)-(b)-(c)]	17 811	27 784	26 320	564	4 023	1 338	7 584	1 141	470	5	87 040

5-1-6. Autres actifs

Le solde des autres actifs s'élève au 31/12/2021 à 271.255 KDT contre 181.574 KDT au 31/12/2020 enregistrant une hausse de 49,4% soit 89.681 KDT. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Débiteurs divers	(i)	13 792	16 879	(3 087)	-18,3
Biens acquis dans le cadre des opérations de financement	(ii)	28 940	21 896	7 044	32,2
Comptes de régularisation	(iii)	228 102	139 900	88 202	63,0
Non valeurs	(iv)	76	356	(280)	-78,7
Siège, succursale et agences		-	2 193	(2 193)	-100,0
Biens récupérés destinés à la vente	(v)	1 441	1 012	429	42,4
Total brut		272 351	182 236	90 115	49,4
Provision pour dépréciations des autres actifs		(1 096)	(662)	(434)	65,6
Total net		271 255	181 574	89 681	49,4

(i) Les débiteurs divers sont analysés comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Dépôts et cautionnements versés	71	71	-	0,0
Retenue à la source	204	224	(20)	-8,9
TVA déductible	260	3 204	(2 944)	-91,9
Avance sur impôt IS	6 193	7 595	(1 402)	-18,5
Autres débiteurs divers (*)	7 064	5 785	1 279	22,1
Total	13 792	16 879	(3 087)	-18,3

(*) Ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 590 KDT au 31/12/2021 contre 418 KDT au 31/12/2020.

(ii) Les biens acquis dans le cadre des opérations de financement se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Biens Mourabaha	13 830	19 262	(5 432)	-28,2

Biens Ijara	15 050	2 576	12 474	484,2
Biens Khadamet	60	58	2	3,4
Total	28 940	21 896	7 044	32,2

(iii) Les comptes de régularisation sont analysés comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
	1	0	Montant	(%)
Débites à régulariser et divers (*)	75 388	20 155	55 233	274,0
Fournisseurs Mourabha	142 796	107 714	35 082	32,6
Fournisseurs Ijara	4 391	7 107	(2 716)	-38,2
Charges payées ou comptabilisées d'avance	5 527	4 836	691	14,3
Compte d'ajustement devise	-	88	(88)	-100,0
Total	228 102	139 900	88 202	63,0

(*) Ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 261 KDT au 31/12/2021 contre 244 KDT au 31/12/2020.

(iv) Les non valeurs, constituées des charges à répartir et des frais d'émission des titres participatifs, se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Charges à répartir sur plusieurs exercices	22	247	(225)	-91,1
Frais d'émission des titres participatifs	54	109	(55)	-50,5
Total	76	356	(280)	-78,7

(v) Biens récupérés destinés à la vente :

Suite à la résiliation par voie judiciaire des contrats de financement, ces biens sont désormais recouvrables par le biais d'une transaction de cession plutôt que par l'utilisation continue. Ces biens répondent, ainsi, aux conditions de leur classification en tant qu'actifs destinés à la vente prévue par la norme internationale d'information financière l'IFRS 5 (n'ayant pas de similaire en Tunisie) et sont traités conformément aux exigences de cette norme.

Au 31/12/2021, ils ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 245 KDT.

5-2. Passif

5-2-1. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à 133.997 KDT contre 59.157 KDT au 31/12/2020 enregistrant une hausse de 126,5% soit 74.840 KDT. Il se détaille comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Dépôts et avoirs des établissements Bancaires	(i)	95 562	13 407	82 155	612,8
Dépôts des établissements Financiers	(ii)	38 435	45 750	(7 315)	-16,0
Total		133 997	59 157	74 840	126,5

(i) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Comptes de correspondants NOSTRI		684	-	684	100,0
Comptes de correspondants LORI		-	1	(1)	-100,0
Moudharaba interbancaire		94 400	13 399	81 001	604,5
Dettes rattachées aux dépôts et avoirs des établissements bancaires		478	7	471	6 728,6
Total		95 562	13 407	82 155	612,8

(ii) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Dépôts des établissements Financiers		38 435	28 939	9 496	32,8
Contrats Istithmar		-	15 630	(15 630)	-100,0
Dettes rattachées aux contrats Istithmar		-	1 181	(1 181)	-100,0
Total		38 435	45 750	(7 315)	-16,0

La répartition des dépôts des établissements bancaires selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Sans Maturité	Total
Comptes correspondants NOSTRI	-	-	-	-	-	684	684
Moudharaba interbancaire	94 400	-	-	-	-	-	94 400
Dépôts des établissements Financiers	-	-	-	-	-	38 435	38 435
Contrats Istithmar	-	-	-	-	-	-	-
Dettes rattachées	478	-	-	-	-	-	478
Total	94 878	-	-	-	-	39 119	133 997

5-2-2. Dépôts de la clientèle

Le solde de la rubrique Dépôts de la clientèle s'élève au 31/12/2021 à 4.499.204 KDT contre 3.976.065 KDT au 31/12/2020 enregistrant une hausse de 13,2% soit 523.139 KDT. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Comptes à vue	(i)	1 210 599	1 167 820	42 779	3,7
Comptes d'épargne	(ii)	2 373 621	2 097 147	276 474	13,2
Autres produits financiers	(iii)	451 079	365 097	85 982	23,6
Comptes dépôts participatifs	(iv)	310 606	188 189	122 417	65,1
Autres sommes dues à la clientèle	(v)	144 366	146 502	(2 136)	-1,5
Dettes rattachées aux dépôts de la clientèle		8 933	11 310	(2 377)	-21,0
Total		4 499 204	3 976 065	523 139	13,2

La répartition des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes à vue ^(*)	181 590	360 153	434 756	234 100	-	1 210 599
Comptes d'épargne ^(*)	-	237 362	427 252	1 243 777	465 230	2 373 621
Autres produits financiers	314 293	61 806	55 392	16 982	2 606	451 079
Comptes de dépôts participatifs ^(*)	62 121	99 394	104 364	44 727	-	310 606
Autres sommes dues à la clientèle ^(*)	43 310	59 190	30 894	10 972	-	144 366
Dettes rattachées	6 113	1 750	1 070	-	-	8 933
Total	607 427	819 655	1 053 728	1 550 558	467 836	4 499 204

^(*) Selon les hypothèses de stabilité interne

(i) Les comptes à vue représentent les comptes en dinars et les comptes réglementés non rémunérés. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Comptes chèques entreprises	410 314	380 904	29 410	7,7
Comptes chèques particuliers	529 125	481 454	47 671	9,9
Comptes réglementés en devises	260 102	296 615	(36 513)	-12,3
Comptes réglementés en dinars	11 058	8 847	2 211	25,0
Total	1 210 599	1 167 820	42 779	3,7

La composition des dépôts à vue selon le secteur d'activité de la clientèle, s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Compagnies d'assurances	3 800	979	2 821	288,2
Entreprises publiques	1 026	9 409	(8 383)	-89,1
Autres clientèles commerciales	408 393	370 516	37 877	10,2
Non-résidents	268 249	305 466	(37 217)	-12,2
Clients particuliers	529 131	481 450	47 681	9,9
Total	1 210 599	1 167 820	42 779	3,7

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Hissab Tawfir	2 357 450	2 097 090	260 360	12,4
Comptes Tawfir Poste	-	57	(57)	-100,0
Comptes épargne Immobilier	10 173	-	10 173	100,0
Comptes épargne Auto	2 773	-	2 773	100,0
Comptes épargne Hajj	3 225	-	3 225	100,0
Total	2 373 621	2 097 147	276 474	13,2

(iii) Le solde des autres produits financiers s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Contrats Wakala Bel Istithmar	355 201	271 722	83 479	30,7
Contrats Istithmar	95 878	93 375	2 503	2,7
Total	451 079	365 097	85 982	23,6

(iv) Les dépôts participatifs représentent les comptes participatifs entreprises et les comptes réglementés (les comptes en devises et les comptes en dinars convertibles) rémunérés :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Comptes participatifs entreprises	207 131	92 584	114 547	123,7
Comptes en dinars convertibles	14 205	18 153	(3 948)	-21,7
Comptes en devise	89 270	77 452	11 818	15,3
Total	310 606	188 189	122 417	65,1

(v) Le solde des sommes dues à la clientèle se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Comptes indisponibles	22 380	25 404	(3 024)	-11,9
Autres comptes	24 620	31 494	(6 874)	-21,8
Réserve d'Equilibre de Profit (PER)	-	129	(129)	-100,0
Réserve pour Risque d'Investissement (IRR)	100	100	-	0,0
Gage de sérieux (<i>Hamech El Jedeya</i>) (*)	12 154	12 513	(359)	-2,9
Autres provisions constituées par la clientèle	85 112	76 862	8 250	10,7
Total	144 366	146 502	(2 136)	-1,5

(*) Le gage de sérieux est le montant payé par le client à la demande de la Banque, afin de vérifier s'il est sérieux dans sa demande pour acheter ou louer le bien objet de financement et afin de s'assurer qu'il peut indemniser le dommage réel en cas de non aboutissement.

5-2-3. Dettes de financements et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2021 à 160 KDT contre 1.088 KDT au 31/12/2020 enregistrant une baisse de 85,3% soit 928 KDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Dettes de financements	159	1 082	(923)	-85,3
Dettes rattachées	1	6	(5)	-83,3
Total	160	1 088	(928)	-85,3

5-2-4. Autres passifs

Les autres passifs s'élèvent au 31/12/2021 à 197.305 KDT contre 187.164 KDT au 31/12/2020 enregistrant une hausse de 5,4% soit 10.141 KDT. Ils s'analysent comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Comptes de régularisation	(i)	90 548	87 071	3 477	4,0
Créditeurs divers	(ii)	89 919	79 281	10 638	13,4
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	9 638	8 232	1 406	17,1
Siège, succursale et agences		228	-	228	100,0
Provisions pour risques et charges	(iv)	5 768	11 690	(5 922)	-50,7
Provisions sur engagements Hors Bilan douteux		1 204	890	314	35,3
Total		197 305	187 164	10 141	5,4

(i) Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Charges à payer		17 633	18 395	(762)	-4,1
Charges à payer sur titres participatifs		1 330	16	1 314	8 212,5
Produits perçus ou comptabilisés d'avance		195	106	89	84,0
Crédits à régulariser et divers		31 650	37 844	(6 194)	-16,4
Compensation à régler		39 660	30 710	8 950	29,1
Compte d'ajustement devise		80	-	80	100,0
Total		90 548	87 071	3 477	4,0

(ii) Les créditeurs divers se détaillent comme suit :

		31/12/2021	31/12/2020	Variations	
				Montant	(%)
Fournisseurs Murabaha		20 557	29 231	(8 674)	-29,7
Fournisseurs Ijara		20 538	5 381	15 157	281,7
Fournisseurs Khadamet		64	60	4	6,7
Autres Fournisseurs		16 667	8 752	7 915	90,4
Organismes de prévoyance sociale		6 364	5 410	954	17,6
Etat impôts et taxes		21 005	26 589	(5 584)	-21,0
Autres Créditeurs divers		4 724	3 858	866	22,4
Total		89 919	79 281	10 638	13,4

(iii) Les comptes exigibles après encaissement se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Comptes exigibles après encaissement	295 407	299 512	(4 105)	-1,4
Portefeuille encaissement	(285 769)	(291 280)	5 511	-1,9
Total	9 638	8 232	1 406	17,1

(iv) Les provisions pour risques et charges sont analysées comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Provision pour affaires litigieuses	2 394	1 352	1 042	77,1
Provision pour risque fiscal (*)	-	8 086	(8 086)	-100,0
Autres provisions pour passifs et charges	3 374	2 252	1 122	49,8
Total	5 768	11 690	(5 922)	-50,7

(*) Au cours de l'exercice 2019, la Banque a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des impôts sur les sociétés, des acomptes provisionnels, de la TVA, de la retenue à la source, de la TFP, du FOPROLOS, de la TCL et du droit d'enregistrement, et ce pour la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2018.

Le 11/02/2021, la Banque et l'administration fiscale ont signé un PV de conciliation totale ayant donné lieu, d'une part, au paiement de la somme de 8.467 KDT pénalités de retard et amendes fiscales administratives incluses, et d'autre part, à la révision à la hausse du crédit de TVA à reporter au 31/12/2018 pour 381 KDT.

La constatation, en 2021, des charges définitivement supportées par la Banque au titre du dénouement définitif de cette affaire, a donné lieu, corrélativement, à la reprise totale de la provision pour risques constituée au 31/12/2020, pour la somme de 8.086 KDT. (Cf. notes 7-9 (ii), 7-11 (i) et 7-12 (ii) ci-dessous)

5-3. Capitaux propres

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31/12/2021 à 546.705 KDT contre 486.588 KDT au 31/12/2020.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour Réinvestissements exonérés	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 Décembre 2019	175 367	28 500	2 454	35 000	75 000	4 899	24 324	345 544
Affectations décidées par l'AGO du 29 avril 2020			1 461	23 000		(137)	(24 324)	-
Augmentation de capital décidée par l'AGE du 7 février 2020	89 633							89 633
<i>Résultat net de l'exercice 2020</i>							51 411	51 411
Soldes au 31 Décembre 2020	265 000	28 500	3 915	58 000	75 000	4 762	51 411	486 588
Affectations décidées par l'AGO du 28 avril 2021			2 808	42 330		6 273	(51 411)	-
<i>Résultat net de l'exercice 2021</i>							60 117	60 117
Soldes au 31 Décembre 2021	265 000	28 500	6 723	100 330	75 000	11 035	60 117	546 705

5-4. Répartition des actifs et des passifs selon leur durée résiduelle

	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Sans Maturité	Total
A C T I F							
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	-	-	-	-	-	218 342	218 342
Créances sur les établissements bancaires et financiers	240 129	4 244	11 746	5 931	-	23 552	285 602
Créances sur la clientèle	963 676	583 471	581 283	1 693 406	661 250	(100 090)	4 382 996
Portefeuille-titre commercial	-	-	-	-	-	-	-
Portefeuille d'investissement	-	-	-	14 500	-	101 513	116 013
Valeurs immobilisées	3 436	3 443	6 845	38 778	26 943	23 718	103 163
Autres actifs	10	15	30	-	-	271 200	271 255
<i>Total de l'actif</i>	1 207 251	591 173	599 904	1 752 615	688 193	538 235	5 377 371
P A S S I F							
Banque Centrale et CCP	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	94 878	-	-	-	-	39 119	133 997
Dépôts et avoirs de la clientèle	607 427	819 655	1 053 728	1 550 558	467 836	-	4 499 204
Dettes de financements et Ressources spéciales	160	-	-	-	-	-	160
Autres passifs	-	14	-	-	-	197 291	197 305
Titres participatifs	-	-	45 000	30 000	-	-	75 000
Capitaux propres (hors titres participatifs)	-	-	-	-	-	471 705	471 705
<i>Total du passif</i>	702 465	819 669	1 098 728	1 580 558	467 836	708 115	5 377 371
Position nette	504 786	(228 496)	(498 824)	172 057	220 357	(169 880)	-

Note 6. Notes relatives aux engagements hors bilan :

6-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31/12/2021, à 99.918 KDT contre 81.161 KDT au 31/12/2020. Il se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
	1	0	Montant	(%)
En faveur de la clientèle				
Garanties émises	6 947	3 470	3 477	100,2
Cautions pour marchés	63 123	49 736	13 387	26,9
Cautions diverses	29 848	27 955	1 893	6,8
Total	99 918	81 161	18 757	23,1

6-2. Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2021, à 111.972 KDT contre 112.129 KDT au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Ouverture de crédits documentaires	90 999	98 132	(7 133)	-7,3
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	20 973	13 997	6 976	49,8
Total	111 972	112 129	(157)	-0,1

6-3. Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement que la Banque s'est engagée à mettre à la disposition de ses clients. Ils s'élèvent, au 31/12/2021 à 934.499 KDT contre 720.374 KDT au 31/12/2020.

6-4. Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élèvent, au 31/12/2021, à 37.370 KDT contre une somme nulle au 31/12/2020. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Titres souscrits et non libérés	33 620	-	33 620	100,0
Participations sous conditions suspensives	3 750	-	3 750	100,0
Total	37 370	-	37 370	100,0

6-5. Garanties reçues

Les garanties reçues s'élèvent, au 31/12/2021, à 1.936.719 KDT contre 1.001.541 KDT au 31/12/2020. Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Garanties reçues de l'ETAT	222 489	170 488	52 001	30,5
Garanties reçues de la clientèle	1 714 230	831 053	883 177	106,3
Total	1 936 719	1 001 541	935 178	93,4

6-6. Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan représentent les opérations d'achat et de vente de devises au comptant et sont défalquées au 31/12/2021 et au 31/12/2020 comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variations	
			Montant	(%)
Achat au comptant	9 957	15 630	(5 673)	-36,3
Vente au comptant	7 385	21 467	(14 082)	-65,6
Total	17 342	37 097	(19 755)	-53,3

Note 7. Notes relatives à l'état de résultat :

7-1. Profits et revenus assimilés

Les profits et revenus assimilés s'élèvent, en 2021, à 371.498 KDT contre 321.966 KDT, en 2020, enregistrant une augmentation de 15,4%, soit 49.532 KDT. Le détail se présente comme suit :

		2 021	2 020	Variations	
				Montant	(%)
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	17 276	30 615	(13 339)	-43,6
Produits sur opérations de financement	(ii)	348 882	287 463	61 419	21,4

Revenus assimilés	(iii)	5 340	3 888	1 452	37,3
Total		371 498	321 966	49 532	15,4

(i) Les produits sur opérations interbancaires se détaillent comme suit :

	2 021	2 020	Variations	
			Montant	(%)
Produits sur opérations de Moudharaba interbancaire	13 062	18 146	(5 084)	-28,0
Produits sur certificats de leasing	3 464	11 462	(7 998)	-69,8
Produits sur financement Mourabha	750	1 007	(257)	-25,5
Total	17 276	30 615	(13 339)	-43,6

(ii) Les produits sur opérations de financement se présentent comme suit :

	2 021	2 020	Variations	
			Montant	(%)
Produits sur opérations de Mourabha	265 319	216 574	48 745	22,5
Produits sur financement Ijara	69 939	61 230	8 709	14,2
Produits sur opérations de vente Khadamet	108	194	(86)	-44,3
Produits sur opérations de fin Wakala Bel Istithmar	13 516	9 465	4 051	42,8
Total	348 882	287 463	61 419	21,4

(iii) Les revenus assimilés sont constitués des commissions sur avals, cautions et acceptations bancaires.

7-2. Commissions

Les commissions s'élèvent, en 2021, à 59.365 KDT contre 51.313 KDT, en 2020, enregistrant une augmentation de 15,7%, soit 8.052 KDT. Le détail se présente comme suit :

	2 021	2 020	Variations	
			Montant	(%)
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	16 145	12 451	3 694	29,7
Commissions de bancassurance	2 781	2 243	538	24,0
Commissions sur opérations sur titres	70	15	55	366,7
Commissions de tenue de comptes	9 873	8 891	982	11,0
Commissions sur activités de commerce international	3 555	3 133	422	13,5

Commissions sur activités monétiques	7 407	6 476	931	14,4
Commissions sur les opérations téléinformatiques	1 828	1 359	469	34,5
Commissions sur les financements	17 706	16 745	961	5,7
Total	59 365	51 313	8 052	15,7

7-3. Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Cette rubrique s'élève, en 2021, à 22.333 KDT contre 16.076 KDT, en 2020, et s'analyse comme suit :

	2 021	2 020	Variations	
			Montant	(%)
Gains de change	28 503	22 972	5 531	24,1
Pertes de change	(6 170)	(6 896)	726	-10,5
Total	22 333	16 076	6 257	38,9

7-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Cette rubrique s'élève, en 2021, à 1.126 KDT contre 607 KDT, en 2020, et s'analyse comme suit :

	2 021	2 020	Variations	
			Montant	(%)
Produits sur titres participatifs acquis	170	170	-	0,0
Dividendes reçus sur titres de participations	956	437	519	118,8
Total	1 126	607	519	85,5

7-5. Charges encourues et assimilées

Les charges encourues et assimilées s'élèvent, en 2021, à 159.268 KDT contre 134.131 KDT, en 2020, enregistrant une augmentation de 18,7% soit 25.137 KDT. Le détail se présente comme suit :

	2 021	2 020	Variations	
			Montant	(%)
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire	6 036	3 557	2 479	69,7
Charges sur opérations avec la BCT	-	2 175	(2 175)	-100,0
Charges sur les dépôts de la clientèle	(i) 147 287	123 767	23 520	19,0
Charges sur titres participatifs émis	5 890	4 577	1 313	28,7

Résorptions des frais d'émission des T.P	55	55	-	0,0
Total	159 268	134 131	25 137	18,7

(i) Les charges sur les dépôts de la clientèle se détaillent comme suit :

		2 021	2 020	Variations	
				Montant	(%)
Charges sur dépôts participatifs	(1)	10 503	7 346	3 157	43,0
Charges sur comptes Tawfir	(2)	108 649	79 733	28 916	36,3
Charges sur comptes Istithmar	(3)	7 033	4 503	2 530	56,2
Charges sur comptes Istithmar Mouajah		21 102	32 185	(11 083)	-34,4
Total		147 287	123 767	23 520	19,0

(1) Les dépôts participatifs sont constitués des dépôts participatifs des entreprises, des comptes participatifs réglementés en devises et en dinars convertibles.

(2) Les comptes Tawfir sont les comptes spéciaux d'épargne rémunérés selon le principe de partage de pertes et profits.

(3) Les comptes Istithmar sont les placements de la clientèle pour une durée supérieure à 3 mois rémunérés selon le principe de partage des pertes et profits.

Les indicateurs des profits servis aux comptes Istithmar, comptes Tawfir et comptes dépôts participatifs, issus de la répartition des profits générés des financements et des investissements effectués par la Banque, se présentent comme suit :

Nature de dépôt	Taux de profit
Comptes participatifs entreprises	2,00%
Comptes spéciaux en dinar convertible	4,23%
Comptes étrangers en dinar convertible	4,23%
Comptes PPR en dinar convertible	4,23%
Comptes Tawfir	4,82%
Plan épargne	3,00%
Contrats Istithmar : 3 mois < Maturité < 6 mois	5,23%
Contrats Istithmar : 6 mois < Maturité < 12 mois	5,73%
Contrats Istithmar : 12 mois < Maturité < 24 mois	6,23%
Contrats Istithmar : Maturité ≥ 24 mois	6,73%

7-6. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le coût du risque relatif aux créances ainsi qu'autres éléments d'actifs et de passifs s'élève, en 2021, à 31.040 KDT contre 38.844 KDT, en 2020, enregistrant ainsi une baisse de 20,1% soit 7.804 KDT par rapport à 2020. Le détail se présente comme suit :

	2 021	2 020	Variations	
			Montant	(%)
Dotations aux provisions à base individuelle	21 868	12 166	9 702	79,7
Dotations aux provisions additionnelles	5 506	5 099	407	8,0
Dotations aux provisions collectives	15 284	19 565	(4 281)	-21,9
Total dotations aux provisions sur créances	42 658	36 830	5 828	15,8
Reprises de provisions à base individuelle	(4 279)	(4 235)	(44)	1,0
Reprises de provisions additionnelles	(2 700)	(199)	(2 501)	1 256,8
Total reprises de provisions sur créances	(6 979)	(4 434)	(2 545)	57,4
Abandon de créances	535	112	423	377,7
Dotations aux provisions sur éléments hors bilan	323	888	(565)	-63,6
Reprises de provisions sur éléments hors bilan	(9)	-	(9)	-100,0
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actif	445	109	336	308,3
Reprise de provisions sur autres éléments d'actif	(11)	(2)	(9)	450,0
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 719	5 391	(2 672)	-49,6
Reprise sur provisions pour risques et charges	(8 641)	(50)	(8 591)	17 182,0
Total	31 040	38 844	(7 804)	-20,1

7-7. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur le portefeuille investissement

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2 021	2 020	Variations	
			Montant	(%)
Dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement	-	4 001	(4 001)	-100,0
Reprises de provisions sur portefeuille d'investissement	(1)	-	(1)	-100,0
Total	(1)	4 001	(4 002)	-100,0

7-8. Frais de personnel

Les frais de personnel s'élèvent, en 2021, à 103.662 KDT contre 89.083 KDT, en 2020, enregistrant une augmentation de 16,4% soit 14.579 KDT. Le détail se présente comme suit :

	2 021	2 020	Variations	
			Montant	(%)
Salaires	81 963	72 949	9 014	12,4
Charges sociales	18 346	15 431	2 915	18,9
Congés payés	848	(630)	1 478	-234,6
Indemnité de départ à la retraite	1 294	439	855	194,8
Prime Takaful Mourafek complément de retraite	1 211	894	317	35,5
Total	103 662	89 083	14 579	16,4

7-9. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'élèvent, en 2021, à 59.195 KDT contre 43.140 KDT, en 2020, enregistrant une augmentation de 37,2% soit 16.055 KDT. Le détail se présente comme suit :

	2 021	2 020	Variations		
			Montant	(%)	
Frais divers de gestion	19 863	17 198	2 665	15,5	
Impôts et taxes	3 400	2 840	560	19,7	
Missions, voyages et déplacement	295	374	(79)	-21,1	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	5 447	3 104	2 343	75,5	
Travaux, fournitures et services extérieurs	13 251	12 159	1 092	9,0	
Frais Marketing et événementiel	3 269	3 340	(71)	-2,1	
Autres charges d'exploitation	210	180	30	16,7	
Cotisations au FGDB	4 969	3 945	1 024	26,0	
Dons à l'Etat	(i)	6 424	-	6 424	100,0
Impôts et taxes liés à une modification comptable	(ii)	2 067	-	2 067	100,0
Total	59 195	43 140	16 055	37,2	

(i) Don accordé à l'Etat, dans le cadre de l'action citoyenne engagée par la communauté bancaire, objet de la réunion du Président de la République avec les représentants de l'APTBEF tenue le 27 août 2021.

(ii) Comme indiqué dans la **note 5-2-4 (iv)** ci-dessus, le dénouement, en date du 11/02/2021, de la vérification fiscale couvrant la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2018 a donné lieu à un acquiescement en principal d'un supplément de charges d'impôts et taxes autre que l'impôt sur les bénéfices pour un montant de 2.067 KDT.

7-10. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2 021	2 020	Variations	
			Montant	(%)
+ Dotations aux amortissements sur immobilisations	12 666	11 707	959	8,2
+ Dotations aux provisions sur immobilisations	-	337	(337)	-100,0
- Reprises de provisions sur immobilisations	(12)	(14)	2	-14,3
Total	12 654	12 030	624	5,2

7-11. Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Sous cet intitulé figurent, les pertes et les gains non récurrents, incidents et périphériques réalisés par la Banque durant l'exercice.

Le détail de cette rubrique se présente comparativement, en 2021 et en 2020, comme suit :

		2 021	2 020	Variations	
				Montant	(%)
Pénalités de retard encourues suite au contrôle fiscal	(i)	1 457	-	1 457	100
Amendes encourues suite au contrôle fiscal	(i)	710	-	710	100
Autres éléments du solde en gains et pertes		467	727	-260	-35,76
Total		2 634	727	1 907	262,31

- (i) Comme indiqué dans la **note 5-2-4 (iv)** ci-dessus, le dénouement, en date du 11/02/2021, de la vérification fiscale couvrant la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2018 a donné lieu à un acquiescement en pénalités de retard et en amendes fiscales pour un montant global de 2.167 KDT.

7-12. Impôt sur les bénéfiques

La charge courante d'impôt sur les bénéfiques englobe, en 2021, outre l'impôt sur les sociétés (IS) exigible au titre de du résultat de l'exercice, la contribution sociale de solidarité (CSS).

Le détail de cette rubrique se présente comparativement, en 2021 et en 2020, comme suit :

		2 021	2 020	Variations	
				Montant	(%)
Impôt sur les sociétés	(i)	16 474	6 875	9 599	139,6
Contribution Sociale de Solidarité	(i)	1 412	581	831	143,0

Taxe conjoncturelle (TC 2020)	-	388	(388)	-	100,0
Taxe conjoncturelle (TC 2019)	-	264	(264)	-	100,0
Impôts liés à une modification comptable	(ii)	4 135	5 882	(1 747)	-29,7
Total		22 021	13 990	8 031	57,4

(i) Le détail de calcul de la charge courante de l'impôt au titre de l'exercice clos le 31/12/2021 se présente comme suit :

Résultat Comptable avant impôt (a)	82 138
± Réintégrations nettes des déductions (hors Nafaa Elaam) (b)	5 451
- Réinvestissement en FCPR sans minimum d'impôt (c)	(20 520)
- Réinvestissement en FCPR avec minimum d'impôt (d)	(20 000)
= Résultat fiscal (1) =[(a)+(b)+(c)+(d)]	47 069
Impôt sur les sociétés (IS) dû au 31/12/2021= (1) x 35%	16 474
Contribution Sociale de Solidarité (CSS) due au 31/12/2021 = (1) x 3%	1 412

(ii) Comme indiqué dans la **note 5-2-4 (iv)** ci-dessus, le dénouement, en date du 11/02/2021, de la vérification fiscale couvrant la période allant du 01/01/2015 au 31/12/2018 a donné lieu à un acquiescement en principal d'un supplément de charges d'impôt sur les bénéficiaires pour un montant de 4.135 KDT.

7-12. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination sont arrêtés sur la base de la période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021. Ainsi, le résultat par action se présente comme suit :

	2 021	2 020
Résultat net attribuable aux actionnaires (en KDT)	60 117	51 411
Nombre d'actions ordinaires	265 000 000	265 000 000
Résultat de base par action (en DT)	0,227	0,194

Le résultat de base par action est calculé conformément aux modalités décrites au niveau de la note 4-16 supra.

Note 8. Calcul de la Zakat :

La Banque procède au calcul du montant de la Zakat due par les actionnaires ainsi que par les titulaires des comptes d'investissement Mutlak et par les titulaires des titres participatifs. Le calcul, au titre de l'exercice clos le 31/12/2021, se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2021
Total Actif soumis à la Zakat	4 726 413
Total Passif soumis à la Zakat	1 384 756
Base de la Zakat	3 341 657
Montant de la Zakat due	86 131
Zakat due par les titulaires des comptes d'investissement Mutlak	73 449
Zakat due par les actionnaires	10 727
Zakat due par les titulaires des titres participatifs	1 955
Zakat par action (en DT)	0,041
Taux de la Zakat relative aux comptes d'investissement Mutlak	2,61%

Note 9. Notes relatives à l'état des flux de trésorerie :

9-1. Composantes des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31/12/2021, un solde de 241.206 KDT contre 317.057 KDT au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Caisse	44 222	41 332
Banque Centrale (Compte Ordinaire)	174 075	249 342
Chèques Postaux	45	45
Banque résidentes (Compte Ordinaire)	170	124
Banques non-résidentes (Compte Ordinaire)	22 694	26 214
Total	241 206	317 057

Note 10. Transactions avec les parties liées

10-1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous, présente, en dinars (DT), la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2021 ainsi que les jetons de présence servis et à servir au titre du même exercice :

Nature de la rémunération	Directeur Général (*)		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	1 543 169	895 197	1 210 000	875 000

Avantages postérieurs à l'emploi	575 577	-	-	-
Total 2021	2 118 746	895 197	1 210 000	875 000

(*) Compte tenu de la prime d'intéressement relative à l'exercice 2021 et compte non tenu du montant des jetons de présence rétrocédés par la Banque et qui lui sont servis directement.

10-2. Transactions avec les autres parties liées :

10-2-1. Nature des relations avec les parties liées :

Les autres parties liées à la Banque sont celles visées, particulièrement, par l'article 43 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. La liste des autres parties liées à la Banque se présente comme suit :

Identité des parties liées		1er Tiret Article 43 loi n° 2016-48	2ème Tiret Article 43 loi n° 2016-48	3ème Tiret Article 43 loi n° 2016-48	4ème Tiret Article 43 loi n° 2016-48	5ème Tiret Article 43 loi n° 2016-48
Personnes Morales	Société Majda Tunisia S.A	●				
	Zitouna Takaful			●		
	Zitouna Capital			●		
	FCPR Zitouna Moucharaka I			●		
	FCPR Mourafik			●		
	FCPR Zitouna Moucharaka II			●		
	Zitouna Paiement			●		
	Majda Smart Solutions			●		
	Zitouna Finance					●
	Zitouna Tamkeen					●
	Hôtel la Cigale Tabarka					●
	Hôtel la Cigale Gammarth					●
	Société Golf de Tabarka					●
Personnes Physiques	Victor Nazeem Ridha Agha				●	
	Nabil El Madani				●	
	Adel Alaya				●	
	Hamdi Ben Rejeb				●	
	Jilani Ben Lagha				●	
	Samira Ghribi				●	
	Nabila Ben Yedder				●	

- Actionnaire dont la participation excède, directement ou indirectement, 5% du capital de la Banque ;

- Entreprise dans laquelle la Banque détient une participation au capital dont la proportion est telle qu'elle conduit à la contrôler ou à influencer de manière déterminante sur son activité ;
- Président du Conseil d'Administration de la Banque, Directeur Général ou Membres du Conseil d'Administration ;
- Entreprise dont l'une des personnes susvisées est propriétaire ou associée ou mandataire délégué ou dans laquelle elle est directeur ou membre de son conseil d'administration ou de son directoire ou de son conseil de surveillance.

10-2-2. Flux de transactions avec les parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2021, certaines transactions ont été conclues par la Banque avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans les tableaux suivants (*montants exprimés en DT*) :

10-2-2-1. Flux de transactions avec les parties liées visées aux tirets 1 et 3 de l'article 43 de la loi bancaire :

Opérations de l'exercice	Société Majda Tunisie	Zitouna Takaful	Zitouna Capital	FCPR Zitouna Moucharaka I	FCPR Zitouna Mourafik	FCPR Zitouna Moucharaka II	Zitouna Paiement	Majda Smart Solutions
Profits sur opérations de financement								
- Financements Wakala Bel Istithmar, Ijara et Mourabaha	129 416							
Commissions sur opérations d'assurance Takaful								
- Commissions au titre des contrats Ijara		2 151 001						
- Commissions au titre des contrats "Takaful financement"		614 799						
- Commission au titre des contrats "Takaful Incendie"		15 561						
- Commission au titre de l'assurance sur cartes		207 131						
Primes sur opérations d'assurance Takaful								
- Primes d'assurance IDR		(1 293 902)						
- Primes d'assurance groupe		(3 422 716)						
- Primes d'assurance vie Mourafek		(1 210 588)						
- Diverses autres primes d'assurance		(535 105)						
Indemnités reçues suite à des sinistres		99 259						
Rémunération des titres participatifs émis par BZ		(640 000)						
Rémunération des comptes (dépôts participatifs, tawfir, global,...)	(1 610 992)	(92 714)	(78 034)	(859 991)	(959 293)	(423 682)		(48 082)
Rémunération des contrats Istithmar	(188 475)	(7 639 379)		(303 238)		(1 003 247)	(330 948)	
Mise à disposition de personnel			10 000					
Mise à disposition de locaux		9 649					1 600	

Opérations de l'exercice (suite)	Société Majda Tunisie	Zitouna Takaful	Zitouna Capital	FCPR Zitouna Moucharaka I	FCPR Zitouna Mourafik	FCPR Zitouna Moucharaka II	Zitouna Paiement	Majda Smart Solutions
Transfert de charges de Mobile			5 513					820
Transfert de charges prime d'assurance Takaful Mourafik			24 954					1 779
Revenus du FCPR				953 453				
Mission de dépositaire de titres et des fonds				20 000	20 000	30 000		
Prise de participation						27 330 000	6 120 000	2 000 000
Encaissement des frais liés à la création de la société							577 174	
Vente d'un véhicule utilitaire récupéré	42 471							

10-2-2-2. Flux de transactions avec les parties liées visées aux tirets 4 et 5 de l'article 43 de la loi bancaire :

Opérations de l'exercice	Zitouna Finance	Zitouna Tamkeen	Hôtel la Cigale Tabarka	Hôtel la Cigale Gammarth	Société Golf de Tabarka	Victor Nazeem Ridha Agha	Nabil El Madani	Adel Alaya	Hamdi Ben Rejeb	Jilani Ben Lagha	Samira Ghribi	Nabila Ben Yedder
Profits sur opérations de financement												
- Financements Wakala Bel Istithmar, Ijara et Mourabaha		119 332					765	26 909				
Rémunération des comptes (dépôts participatifs, tawfir, global,...)	(201 494)	(90 997)	(78 484)	(6 296)	(1 777)	(18 890)					(548)	(3 945)
Rémunération des contrats Istithmar											(12 277)	(6 938)
Mise à disposition de locaux		36 116										
Transfert de charges prime d'assurance Takaful Mourafik	46 343											

10-2-3. Encours bilantiel des opérations réalisées avec les parties liées :

L'encours bilantiel des opérations réalisées avec les parties liées est récapitulé, au 31/12/2021, dans les tableaux suivants (montants exprimés en DT) :

10-2-3-1. Encours bilantiel des opérations réalisées avec les parties liées visées aux tirets 1 et 3 de l'article 43 de la loi bancaire :

Soldes à la fin de l'exercice	Société Majda Tunisie	Zitouna Takaful	Zitouna Capital	FCPR Zitouna Moucharaka I	FCPR Zitouna Mourafik	FCPR Zitouna Moucharaka II	Zitouna Paiement	Majda Smart Solutions
Créances au titre d'opérations de financement								
- Financements Wakala Bel Istithmar, Ijara et Mourabaha	7 604 573							
Créances au titre des commissions sur opérations d'assurance Takaful								
- Commissions à recevoir au titre des contrats Ijara		397 743						
- Commissions à recevoir au titre des contrats "Takaful financement"		826 716						
Dettes au titre des primes sur opérations d'assurance Takaful								
- Primes Takaful Ijara à payer		(2 208 639)						
- Assurance cartes à reverser		(129 990)						
- Primes d'assurance groupe à payer		- 5 266						
- Primes d'assurance vie Mourafek à payer		13 198						
- Diverses autres primes d'assurance à payer		(2 208)						
Titres participatifs		(8 000 000)						
Comptes (dépôts participatifs, tawfir,...)	(3 850 833)	(4 682 086)	(2 040 642)	(2 661 639)	(10 111 722)	(18 389 375)	(3 066 354)	(4 365 112)
Contrats istithmar	(11 000 000)	(121 407 800)					(7 000 000)	
Créances au titre de la mise à disposition de personnel			11 901					
Créance au titre de la mise à disposition de locaux							1 600	
Créance au titre du transfert de charges (Mobiles et Ass Mourafik)			6 037					2 118
Créance au titre de la Commission de dépositaire de titres et des fonds				23 801	23 801	35 701		

10-2-3-2. Encours bilantiel des opérations réalisées avec les parties liées visées aux tirets 4 et 5 de l'article 43 de la loi bancaire :

Soldes à la fin de l'exercice	Zitouna Finance	Zitouna Tamkeen	Hôtel la Cigale Tabarka	Hôtel la Cigale Gammarth	Société Golf de Tabarka	Victor Nazeem Ridha Agha	Nabil El Madani	Adel Alaya	Hamdi Ben Rejeb	Jilani Ben Lagha	Samira Ghribi	Nabila Ben Yedder
Créances au titre d'opérations de financement												
- Financements Wakala Bel Istithmar, Ijara et Mourabaha		505 990					16 665	311 435				
Comptes (dépôts participatifs, tawfir,...)	(1 988 643)	(3 637 676)	(1 039 025)	(2 280)	(34 858)	(279 303)	(115 604)	(310 592)	(1 134)	(1 536 029)	(11 221)	(30 957)
Contrats istithmar											(200 000)	(150 000)
Créance au titre de la mise à disposition de locaux		42 978										

10-2-4. Engagements hors bilan envers les parties liées :

Les engagements hors bilan envers les parties liées sont récapitulés, au 31/12/2021, dans les tableaux suivants (montants exprimés en DT) :

10-2-4-1. Engagements hors bilan envers les parties liées visées aux tirets 1 et 3 de l'article 43 de la loi bancaire :

Engagements hors bilan	Société Majda Tunisie	Zitouna Takaful	Zitouna Capital	FCPR Zitouna Moucharaka I	FCPR Zitouna Mourafik	FCPR Zitouna Moucharaka II	Zitouna Paiement	Majda Smart Solutions
Engagements sur titres								
- Titres souscrits non libérés					7 500 000	20 000 000	6 120 000	

10-2-4-2. Engagements hors bilan envers les parties liées visées aux tirets 4 et 5 de l'article 43 de la loi bancaire :

Engagements hors bilan	Zitouna Finance	Zitouna Tamkeen	Hôtel la Cigale Tabarka	Hôtel la Cigale Gammarth	Société Golf de Tabarka	Victor Nazeem Ridha Agha	Nabil El Madani	Adel Alaya	Hamdi Ben Rejeb	Jilani Ben Lagha	Samira Ghribi	Nabila Ben Yedder
Engagements sur titres												
- Participations sous conditions suspensives		3 750 315										

Note 11. Événements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 17 mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.